

## RÉSULTATS FINANCIERS

# États financiers consolidés

### RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de La Banque Toronto-Dominion (la Banque) et de ses filiales est responsable de l'intégrité, de l'uniformité, de l'objectivité et de la fiabilité des états financiers consolidés de la Banque ainsi que de l'information financière connexe présentée aux présentes. Les principes comptables généralement reconnus du Canada de même que les exigences de la *Loi sur les banques* et les règlements connexes ont été appliqués, et la direction a exercé son jugement et effectué les meilleures estimations possibles quand elle l'a jugé opportun.

Le système comptable de la Banque et les contrôles internes connexes, de même que les procédés à l'appui utilisés, sont conçus de manière à fournir une assurance raisonnable de l'intégralité et de l'exactitude des comptes financiers et de la protection des biens contre les pertes attribuables à un usage ou à une cession non autorisés de ceux-ci. Les procédés à l'appui comprennent le choix judicieux et la formation appropriée d'employés qualifiés, la mise en place de structures organisationnelles assurant une division précise des responsabilités et l'obligation de rendre compte sur le rendement, ainsi que la communication de politiques et de directives sur la conduite des activités dans toute la Banque.

La direction a utilisé les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway pour une appréciation de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2011. D'après cette appréciation, la direction a conclu que le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière était efficace en date du 31 octobre 2011.

Le conseil d'administration de la Banque, par l'intermédiaire du comité d'audit qui est composé entièrement d'administrateurs indépendants, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la présentation de l'information financière. Le comité d'audit examine les états financiers consolidés et les soumet à l'approbation du conseil d'administration. Les autres responsabilités du comité d'audit incluent la surveillance des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Banque, et la formulation de recommandations au conseil d'administration et aux actionnaires à l'égard de la nomination de l'auditeur externe.

L'auditeur en chef de la Banque, qui a pleinement et librement accès au comité d'audit, procède à un vaste programme d'audits. Ce programme soutient le système de contrôle interne et est exécuté par une équipe professionnelle d'auditeurs.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada examine les affaires de la Banque et prend les renseignements qu'il juge nécessaires pour s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* relatives à la sécurité des déposants sont dûment observées et que la situation financière de la Banque est saine.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, ont audité l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2011, en plus d'auditer les états financiers consolidés de la Banque à cette même date. Leurs rapports, dans lesquels ils expriment une opinion sans réserve, figurent aux pages suivantes des états financiers consolidés. Les auditeurs d'Ernst & Young ont pleinement et librement accès au comité d'audit, qu'ils rencontrent périodiquement, afin de discuter de leur audit et des questions s'y rapportant, comme les commentaires qu'ils peuvent avoir à formuler relativement à la fidélité de l'information financière et au caractère approprié des contrôles internes.



**W. Edmund Clark**  
Président du Groupe et  
chef de la direction



**Colleen M. Johnston**  
Chef de groupe, Finances et  
chef des finances

Toronto, Canada  
Le 30 novembre 2011

**Rapport sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers consolidés ci-joints de La Banque Toronto-Dominion qui comprennent le bilan consolidé aux 31 octobre 2011 et 2010 et les états consolidés des résultats, des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires, du résultat étendu et des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2011, et un sommaire des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

**Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

**Responsabilité des auditeurs**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés, l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Opinion**

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque Toronto-Dominion aux 31 octobre 2011 et 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2011, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

**Autre question**

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), l'efficacité du contrôle interne de La Banque Toronto-Dominion à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2011 selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control — Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway et avons exprimé une opinion sans réserve à cet égard dans notre rapport du 30 novembre 2011.



**Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.**

Comptables agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 30 novembre 2011

**Rapport sur le contrôle interne selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis)**

Nous avons audité le contrôle interne de La Banque Toronto-Dominion à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2011, selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (les «critères du COSO»). La direction de La Banque Toronto-Dominion est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, incluse dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière compris dans le rapport de gestion ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque Toronto-Dominion à l'égard de l'information financière en nous fondant sur notre audit.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (PCAOB). Ces normes exigent que l'audit soit planifié et exécuté de manière à fournir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu à tous les égards importants. Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'appréciation du risque de faiblesse importante, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre appréciation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à la formulation de notre opinion.

Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière est le processus visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été dressés, aux fins de la publication de l'information financière, selon les principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour dresser les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est interdite ou détectée à temps.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation, ou d'une détérioration du niveau de respect des politiques ou des procédures.

À notre avis, La Banque Toronto-Dominion maintenait, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2011, selon les critères du COSO.

Nous avons également audité, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du PCAOB, le bilan consolidé de La Banque Toronto-Dominion aux 31 octobre 2011 et 2010 et les états consolidés des résultats, des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires, du résultat étendu et des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2011 de La Banque Toronto-Dominion, et notre rapport daté du 30 novembre 2011 exprime une opinion sans réserve à leur égard.



**Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.**

Comptables agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 30 novembre 2011

# Bilan consolidé

Aux 31 octobre

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2011	2010
<b>ACTIF</b>		
<b>Encaisse et montants à recevoir de banques</b>	<b>3 096</b>	<b>2 574</b>
<b>Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques</b>	<b>21 015</b>	<b>19 136</b>
	<b>24 111</b>	<b>21 710</b>
<b>Valeurs mobilières (Note 3)</b>		
Détenues à des fins de transaction (Note 2)	68 279	59 542
Disponibles à la vente	117 269	102 355
Détenues jusqu'à leur échéance	6 990	9 715
	<b>192 538</b>	<b>171 612</b>
<b>Valeurs mobilières prises en pension (Note 3)</b>		
	<b>53 599</b>	<b>50 658</b>
<b>Prêts (Note 4)</b>		
Prêts hypothécaires résidentiels	86 769	71 482
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	110 297	100 821
Cartes de crédit	8 986	8 870
Prêts aux entreprises et aux gouvernements (Note 2)	93 245	83 398
Titres de créance classés comme prêts	6 511	7 591
	<b>305 808</b>	<b>272 162</b>
Provision pour pertes sur prêts (Note 4)	(2 313)	(2 309)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	<b>303 495</b>	<b>269 853</b>
<b>Divers</b>		
Engagements de clients au titre d'acceptations (Note 4)	7 815	7 757
Participation dans TD Ameritrade (Note 8)	5 425	5 485
Dérivés (Note 7)	60 420	51 675
Écarts d'acquisition (Note 9)	14 376	14 460
Autres actifs incorporels (Note 9)	2 068	2 093
Terrains, constructions, matériel et autres actifs amortissables (Note 10)	4 084	4 247
Impôts sur les bénéfices à recevoir	245	–
Autres actifs (Note 11)	18 184	19 995
	<b>112 617</b>	<b>105 712</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>686 360</b>	<b>619 545</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Dépôts (Notes 12, 16)</b>		
Particuliers	268 669	249 251
Banques	11 666	12 508
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	171 166	145 221
Négociation	29 613	22 991
	<b>481 114</b>	<b>429 971</b>
<b>Divers</b>		
Acceptations (Note 4)	7 815	7 757
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert (Note 2)	24 434	23 695
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension (Note 3)	25 625	25 426
Dérivés (Note 7)	63 217	53 685
Impôts sur les bénéfices exigibles	–	352
Passifs d'impôts futurs (Note 25)	215	460
Autres passifs (Note 13)	23 903	21 316
	<b>145 209</b>	<b>132 691</b>
<b>Billets et débiteures subordonnés (Note 14)</b>		
	<b>11 670</b>	<b>12 506</b>
<b>Passif au titre des actions privilégiées (Note 15)</b>		
	<b>32</b>	<b>582</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales (Note 17)</b>		
	<b>1 483</b>	<b>1 493</b>
<b>Passif éventuel, engagements et garanties (Note 29)</b>		
<b>AVOIR DES ACTIONNAIRES</b>		
Actions ordinaires (en millions d'actions émises et en circulation : 902,4 en 2011 et 879,7 en 2010) (Note 18)	18 417	16 730
Actions privilégiées (en millions d'actions émises et en circulation : 135,8 en 2011 et 135,8 en 2010) (Note 18)	3 395	3 395
Actions autodétenues – ordinaires (en millions d'actions autodétenues : (1,4) en 2011 et (1,2) en 2010) (Note 18)	(116)	(91)
Actions autodétenues – privilégiées (en millions d'actions autodétenues : néant en 2011 et néant en 2010) (Note 18)	–	(1)
Surplus d'apport	281	305
Bénéfices non répartis	24 339	20 959
Cumul des autres éléments du résultat étendu (Note 19)	536	1 005
	<b>46 852</b>	<b>42 302</b>
<b>Total du passif et de l'avoir des actionnaires</b>	<b>686 360</b>	<b>619 545</b>

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



**W. Edmund Clark**  
Président et chef de la direction du Groupe



**William E. Bennett**  
Président du comité de vérification

# État des résultats consolidé

Pour les exercices clos les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2011	2010	2009
<b>Revenu d'intérêts</b>			
Prêts	13 941	\$ 12 939	\$ 13 691
Valeurs mobilières			
Dividendes	810	737	868
Intérêts	3 354	3 043	3 886
Dépôts auprès de banques	354	668	442
	18 459	17 387	18 887
<b>Frais d'intérêts</b>			
Dépôts	4 289	4 578	5 818
Billets et débentures subordonnés	659	667	671
Actions privilégiées et titres de fiducie de capital (Notes 15, 16)	38	37	94
Divers	642	562	978
	5 628	5 844	7 561
<b>Revenu d'intérêts net</b>	12 831	11 543	11 326
<b>Revenus autres que d'intérêts</b>			
Services de placement et de valeurs mobilières	2 624	2 424	2 212
Commissions sur crédit	687	634	622
Gains nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières (Note 3)	393	75	(437)
Revenu (perte) de négociation (Note 20)	43	484	685
Frais de service	1 602	1 651	1 507
Titrisations de prêts (Note 5)	450	489	468
Services de cartes	961	820	733
Assurance, déduction faite des règlements (Note 21)	1 173	1 028	913
Honoraires de fiducie	154	153	141
Autres revenus (pertes)	676	264	(310)
	8 763	8 022	6 534
<b>Total des revenus</b>	21 594	19 565	17 860
<b>Provision pour pertes sur créances (Note 4)</b>	1 465	1 625	2 480
<b>Frais autres que d'intérêts</b>			
Salaires et avantages sociaux (Note 23)	6 723	5 960	5 839
Frais d'occupation des locaux, amortissement compris	1 285	1 236	1 213
Frais de matériel et de mobilier, amortissement compris	800	880	897
Amortissement d'autres actifs incorporels (Note 9)	715	592	653
Frais de restructuration (Note 24)	–	17	36
Marketing et développement des affaires	593	595	566
Frais liés aux activités de courtage	320	297	274
Services professionnels et services-conseils	932	804	740
Communications	271	251	239
Divers	1 444	1 531	1 754
	13 083	12 163	12 211
<b>Bénéfice avant impôts sur les bénéfices, participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales et quote-part du bénéfice net d'une société liée</b>	7 046	5 777	3 169
<b>Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices (Note 25)</b>	1 299	1 262	241
<b>Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, déduction faite des impôts sur les bénéfices</b>	104	106	111
<b>Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts sur les bénéfices (Note 8)</b>	246	235	303
<b>Bénéfice net</b>	5 889	4 644	3 120
<b>Dividendes sur actions privilégiées</b>	180	194	167
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	5 709	\$ 4 450	\$ 2 953
<b>Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions) (Note 26)</b>			
De base	885,7	867,1	847,1
Dilué	890,1	872,1	850,1
<b>Bénéfice par action (en dollars) (Note 26)</b>			
De base	6,45	\$ 5,13	\$ 3,49
Dilué	6,41	5,10	3,47
<b>Dividendes par action (en dollars)</b>	2,61	2,44	2,44

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.  
Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# État des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires consolidé

Pour les exercices clos les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2011	2010	2009
<b>Actions ordinaires (Note 18)</b>			
Solde au début de l'exercice	16 730 \$	15 357 \$	13 278 \$
Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions	322	521	247
Actions émises dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes	661	546	451
Produit tiré de l'émission de nouvelles actions	704	252	1 381
Actions émises dans le cadre d'acquisitions (Note 8)	–	54	–
Solde à la fin de l'exercice	18 417	16 730	15 357
<b>Actions privilégiées (Note 18)</b>			
Solde au début de l'exercice	3 395	3 395	1 875
Actions émises	–	–	1 520
Solde à la fin de l'exercice	3 395	3 395	3 395
<b>Actions autodétenues – ordinaires (Note 18)</b>			
Solde au début de l'exercice	(91)	(15)	(79)
Achat d'actions	(2 164)	(2 158)	(1 756)
Vente d'actions	2 139	2 082	1 820
Solde à la fin de l'exercice	(116)	(91)	(15)
<b>Actions autodétenues – privilégiées (Note 18)</b>			
Solde au début de l'exercice	(1)	–	–
Achat d'actions	(59)	(63)	(6)
Vente d'actions	60	62	6
Solde à la fin de l'exercice	–	(1)	–
<b>Surplus d'apport</b>			
Solde au début de l'exercice	305	336	392
Prime nette (escompte net) sur la vente d'actions autodétenues	11	52	(27)
Options sur actions (Note 22)	(35)	(83)	(29)
Solde à la fin de l'exercice	281	305	336
<b>Bénéfices non répartis</b>			
Solde au début de l'exercice, comme déjà présenté	20 959	18 632	17 857
Bénéfice net attribuable à l'alignement de la période de présentation d'entités américaines (Note 1)	–	–	4
Rajustement transitoire à l'adoption des modifications de la comptabilisation des instruments financiers (Note 1)	–	–	(59)
Bénéfice net	5 889	4 644	3 120
Dividendes sur actions ordinaires	(2 316)	(2 118)	(2 075)
Dividendes sur actions privilégiées	(180)	(194)	(167)
Frais liés à l'émission d'actions	(13)	(5)	(48)
Solde à la fin de l'exercice	24 339	20 959	18 632
<b>Cumul des autres éléments du résultat étendu (Note 19)</b>			
Solde au début de l'exercice, comme déjà présenté	1 005	1 015	(1 649)
Autres éléments du résultat étendu liés à l'alignement de la période de présentation d'entités américaines (Note 1)	–	–	329
Rajustement transitoire à l'adoption des modifications de la comptabilisation des instruments financiers (Note 1)	–	–	563
Autres éléments du résultat étendu pour l'exercice	(469)	(10)	1 772
Solde à la fin de l'exercice	536	1 005	1 015
<b>Bénéfices non répartis et cumul des autres éléments du résultat étendu</b>	<b>24 875</b>	<b>21 964</b>	<b>19 647</b>
<b>Total de l'avoir des actionnaires</b>	<b>46 852 \$</b>	<b>42 302 \$</b>	<b>38 720 \$</b>

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# État du résultat étendu consolidé

Pour les exercices clos les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)	2011	2010	2009
<b>Bénéfice net</b>	<b>5 889 \$</b>	<b>4 644 \$</b>	<b>3 120 \$</b>
<b>Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur les bénéfices</b>			
Variation des gains latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, déduction faite des activités de couverture <sup>1</sup>	(172)	445	1 129
Reclassement en résultat de pertes nettes (gains nets) lié(e)s aux valeurs mobilières disponibles à la vente <sup>2</sup>	(92)	9	257
Variations nette des gains (pertes) de change latent(e)s découlant de placements dans des filiales, déduction faite des activités de couverture <sup>3, 4</sup>	(298)	(1 362)	(72)
Variation des gains nets (pertes nettes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie <sup>5</sup>	801	1 955	1 702
Reclassement en résultat de pertes nettes (gains nets) sur les couvertures de flux de trésorerie <sup>6</sup>	(708)	(1 057)	(1 244)
	<b>(469)</b>	<b>(10)</b>	<b>1 772</b>
<b>Résultat étendu pour l'exercice</b>	<b>5 420 \$</b>	<b>4 634 \$</b>	<b>4 892 \$</b>

<sup>1</sup> Déduction faite d'un recouvrement d'impôts sur les bénéfices de 22 millions de dollars (charge d'impôts sur les bénéfices de 229 millions de dollars en 2010).

<sup>2</sup> Déduction faite d'une charge d'impôts sur les bénéfices de 17 millions de dollars (recouvrement d'impôts sur les bénéfices de 5 millions de dollars en 2010).

<sup>3</sup> Déduction faite d'une charge d'impôts sur les bénéfices de 118 millions de dollars (charge d'impôts sur les bénéfices de 316 millions de dollars en 2010).

<sup>4</sup> Comprend un montant de 332 millions de dollars au titre des gains après impôts provenant des couvertures des investissements de la Banque dans des établissements étrangers (gains après impôts de 867 millions de dollars en 2010).

<sup>5</sup> Déduction faite d'une charge d'impôts sur les bénéfices de 353 millions de dollars (865 millions de dollars en 2010).

<sup>6</sup> Déduction faite d'une charge d'impôts sur les bénéfices de 281 millions de dollars (447 millions de dollars en 2010).

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# État des flux de trésorerie consolidé

Pour les exercices clos les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2011	2010	2009
<b>Flux de trésorerie d'exploitation</b>			
Bénéfice net	5 889 \$	4 644 \$	3 120 \$
Rajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets d'exploitation			
Provision pour pertes sur créances	1 465	1 625	2 480
Frais de restructuration (Note 24)	–	17	36
Amortissement (Note 10)	467	601	600
Amortissement des autres actifs incorporels	715	592	653
Pertes nettes (gains nets) sur valeurs mobilières	(393)	(75)	437
Gain net sur titrisations (Note 5)	(275)	(317)	(321)
Quote-part du bénéfice net d'une société liée	(246)	(235)	(303)
Participations ne donnant pas le contrôle	104	106	111
Impôts sur les bénéfices futurs (Note 25)	(116)	98	336
Variations des actifs et passifs d'exploitation			
Impôts sur les bénéfices à recevoir et exigibles	(597)	590	1 703
Intérêts à recevoir et à payer (Notes 11, 13)	(188)	20	224
Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction	(8 737)	(5 222)	5 043
Actifs dérivés	(8 745)	(2 230)	33 880
Passifs dérivés	9 532	5 533	(26 137)
Divers	366	(2 665)	2 781
<b>Flux de trésorerie nets d'exploitation</b>	<b>(759)</b>	<b>3 082</b>	<b>24 643</b>
<b>Flux de trésorerie de financement</b>			
Variation des dépôts	51 143	26 645	14 319
Variation des valeurs mobilières vendues à découvert	739	6 054	(877)
Variation des valeurs mobilières mises en pension	199	8 954	(2 460)
Émission de billets et de débentures subordonnés (Note 14)	1 000	–	–
Remboursement de billets et de débentures subordonnés (Note 14)	(1 814)	(35)	(20)
Remboursement ou rachat de passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital (Notes 15, 16)	(550)	(863)	1
Écart de conversion sur les billets et les débentures subordonnés émis en monnaie étrangère et autres	(22)	158	(37)
Émission d'actions ordinaires (Note 18)	951	657	1 544
Vente d'actions autodétenues (Note 18)	2 210	2 196	1 799
Achat d'actions autodétenues (Note 18)	(2 223)	(2 221)	(1 762)
Dividendes versés	(1 835)	(1 766)	(1 791)
Produit net tiré de l'émission d'actions privilégiées (Note 18)	–	–	1 497
<b>Flux de trésorerie nets de financement</b>	<b>49 798</b>	<b>39 779</b>	<b>12 213</b>
<b>Flux de trésorerie d'investissement</b>			
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	(1 879)	(33)	(6 313)
Variation des valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance			
Achats	(72 308)	(80 778)	(92 331)
Produit tiré des échéances	29 118	40 510	43 101
Produit tiré des ventes	30 737	23 731	33 022
Variation nette des prêts, déduction faite des titrisations	(40 930)	(25 172)	(51 036)
Produit tiré des titrisations de prêts (Note 5)	13 337	15 580	27 491
Achats nets de locaux, de matériel et d'autres actifs amortissables	(304)	(770)	(820)
Valeurs mobilières prises en pension	(2 941)	(17 710)	10 275
Trésorerie nette acquise (payée) dans le cadre d'acquisitions (Note 8)	(3 309)	2 024	–
<b>Flux de trésorerie nets d'investissement</b>	<b>(48 479)</b>	<b>(42 618)</b>	<b>(36 611)</b>
Incidence des variations du taux de change sur l'encaisse et les montants à recevoir de banques	(38)	(83)	(159)
<b>Augmentation nette de l'encaisse et des montants à recevoir de banques</b>	<b>522</b>	<b>160</b>	<b>86</b>
Incidence de l'alignement de la période de présentation d'entités américaines (Note 1)	–	–	(189)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	2 574	2 414	2 517
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>3 096 \$</b>	<b>2 574 \$</b>	<b>2 414 \$</b>
<b>Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>			
Montant des intérêts payés au cours de l'exercice	5 795 \$	5 865 \$	8 337 \$
Montant des impôts sur les bénéfices payés (remboursés) au cours de l'exercice	2 076	917	(1 198)

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



# Notes afférentes aux états financiers consolidés

## NOTE 1 : SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés ci-joints et les principes comptables suivis par La Banque Toronto-Dominion et ses filiales (la Banque), y compris les exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF), sont conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada.

Certaines informations sont présentées dans le rapport de gestion selon les PCGR et sont décrites dans la section Gestion des risques du rapport de gestion de 2011. Ces informations sont ombragées dans le rapport de gestion de 2011 et font partie intégrante des états financiers consolidés de 2011. Les états financiers consolidés de 2011 contiennent tous les rajustements qui sont, de l'avis de la direction, nécessaires à une présentation fidèle des résultats pour les périodes présentées. Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Les principales conventions et méthodes comptables suivies par la Banque sont les suivantes :

### PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie de la Banque et de ses filiales et de certaines entités à détenteurs de droits variables (EDDV) après élimination des opérations intersociétés et des soldes réciproques. Les filiales sont des sociétés ou d'autres personnes morales contrôlées par la Banque. Les EDDV sont décrites à la note 6. La Banque utilise la méthode de l'acquisition pour comptabiliser toutes les acquisitions d'entreprises.

Lorsque la Banque ne détient pas toutes les actions de la filiale, la participation ne donnant pas le contrôle dans la filiale est présentée au bilan consolidé dans les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales, et le bénéfice attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, déduction faite des impôts, est présenté à titre d'élément distinct dans l'état des résultats consolidé.

La méthode de la consolidation proportionnelle est utilisée pour comptabiliser les placements dans lesquels la Banque exerce un contrôle conjoint. Seule la quote-part spécifique de la Banque dans les actifs, les passifs, les revenus et les frais est consolidée.

Les sociétés sur lesquelles la Banque exerce une influence notable sont comptabilisées à la valeur de consolidation. La quote-part de la Banque dans les revenus, les gains et pertes réalisés à la cession et les moins-values afin de tenir compte des pertes de valeur durables de ces sociétés est présentée dans l'état des résultats consolidé. La participation de la Banque dans les bénéfices de TD Ameritrade est présentée avec un décalage de un mois.

### UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Pour dresser les états financiers consolidés, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses d'après l'information disponible en date des états financiers. Les résultats réels pourraient différer de façon notable de ces estimations. Les pertes sur prêts, la juste valeur de certains instruments financiers, la consolidation des EDDV, les impôts sur les bénéfices, les titrisations, l'évaluation des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels, les prestations de retraite et les avantages postérieurs au départ à la retraite ainsi que les passifs éventuels font l'objet d'importantes estimations de la part de la direction qui sont tributaires des principales hypothèses pour calculer les montants à comptabiliser dans les états financiers consolidés.

### CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux en vigueur à la date du bilan, et les actifs et les passifs non monétaires sont convertis aux taux historiques. Les revenus et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change moyens pour l'exercice. Les gains et les pertes de conversion latents et tous les gains et pertes réalisés sont inclus dans les revenus autres que d'intérêts, à l'exception des gains et des pertes de conversion latents sur les valeurs mobilières disponibles à la vente qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'actif soit vendu ou qu'il subisse une dépréciation.

Pour les établissements étrangers autonomes, tous les actifs et les passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan, et tous les revenus et charges sont convertis aux taux de change moyens pour l'exercice. Les gains et les pertes de conversion latents relatifs aux participations de la Banque dans les établissements autonomes, déduction faite de tout gain ou de toute perte compensatoire découlant des couvertures du risque de change liées à ces participations et des impôts sur les bénéfices y afférents, sont inclus dans les autres éléments du résultat étendu. Les gains ou les pertes de conversion cumulatifs sont inclus dans les revenus autres que d'intérêts au moment de la cession des placements ou au moment de la réduction des placements nets par suite d'opérations portant sur les capitaux propres, telles que les versements de dividendes. Le solde des placements d'une entité étrangère comptabilisée à la valeur de consolidation est converti en dollars canadiens, avant l'application de la méthode de la mise en équivalence, les gains ou les pertes de change étant comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêts.

### ENCAISSE ET MONTANTS À RECEVOIR DE BANQUES

L'encaisse et les montants à recevoir de banques se composent de l'encaisse et de montants à recevoir de banque qui sont émis par des institutions financières de première qualité. Ces montants sont remboursables à vue ou ont une échéance initiale de trois mois ou moins.

## COMPTABILISATION DES REVENUS

Les revenus tirés des services de placement et de valeurs mobilières englobent les honoraires de gestion d'actifs, les honoraires d'administration et les commissions, de même que les frais de services de placement. Les honoraires de gestion d'actifs, les honoraires d'administration et les commissions comprennent les revenus tirés des services de gestion de placements et des services connexes, des services de garde et de fiducie institutionnelle et des services de courtage, qui sont comptabilisés à titre de revenus au cours de la période pendant laquelle les services sont rendus. Les frais de services de placement, y compris les honoraires de services-conseils, sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés, et les honoraires de prise ferme, déduction faite des frais de syndication, sont passés en résultat net une fois que la Banque a rendu tous les services à l'émetteur et qu'elle a le droit de recouvrer les honoraires.

Les revenus tirés des services de cartes, qui comprennent les frais d'interchange sur les cartes de crédit et de débit et les frais annuels, sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés, à l'exception des frais annuels, lesquels sont comptabilisés sur une période de douze mois.

Les frais de service et les revenus d'honoraires sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés.

Les méthodes de comptabilisation des revenus appliquées pour les instruments financiers et l'assurance sont décrites dans les méthodes comptables qui suivent.

## MÉTHODES COMPTABLES PARTICULIÈRES

Afin de permettre une meilleure compréhension des états financiers consolidés de la Banque, nous avons décrit les principales méthodes comptables dont les divers éléments des états financiers font l'objet à l'intérieur des notes présentant les informations s'y rapportant. Ces notes sont comme suit :

Note	Sujet	Page
2	Juste valeur des instruments financiers	12
3	Valeurs mobilières	21
4	Prêts, prêts douteux et provision pour pertes sur prêts	26
5	Titrisations de prêts	32
6	Entités à détenteurs de droits variables	34
7	Dérivés	35
8	Acquisitions et autres	45
9	Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels	46
10	Terrains, constructions, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	47
11	Autres actifs	48
12	Dépôts	48
13	Autres passifs	49
14	Billets et débentures subordonnés	50
15	Passif au titre des actions privilégiées	51
16	Titres de fiducie de capital	52
17	Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	54
18	Capital social	55
19	Cumul des autres éléments du résultat étendu	58
20	Revenu lié aux activités de négociation	58
21	Assurance	59
22	Rémunération à base d'actions	59
23	Avantages sociaux futurs	61
24	Frais d'intégration et de restructuration	66
25	Impôts sur les bénéfices	66
26	Bénéfice par action	68
27	Informations sectorielles	68
28	Opérations entre apparentés	71
29	Passif éventuel, engagements, garanties, actifs donnés en garantie et sûretés	72
30	Risque de taux d'intérêt	75
31	Risque de crédit	76
32	Fonds propres réglementaires	79
33	Gestion des risques	80
34	Transition aux IFRS	80
35	Événement postérieur à la date du bilan	89

## MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

### Instruments financiers – modifications de 2009

#### Titres de créance classés comme prêts et prêts classés comme détenus à des fins de transaction

En août 2009, le Conseil des normes comptables (CNC) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a modifié le chapitre 3855, «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation», et le chapitre 3025, «Prêts douteux», du *Manuel de l'ICCA* (les modifications de 2009). Les modifications de 2009 ont porté sur la définition d'un prêt, de façon à ce que certains titres de créance puissent être classés comme prêts s'ils ne sont pas cotés sur un marché actif et que la Banque n'a pas l'intention de vendre les titres immédiatement ou dans un avenir proche. Les titres de créance classés comme prêts sont soumis à un test de dépréciation selon le «modèle de perte sur prêt subie» du chapitre 3025 du *Manuel de l'ICCA*. Selon ce modèle, la valeur comptable d'un prêt est ramenée à sa valeur de réalisation estimative lorsqu'il est établi que le prêt est douteux. Par suite des modifications de 2009, les exigences de comptabilisation des prêts douteux s'appliquent également aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance. La valeur comptable des titres de créance classés comme disponibles à la vente continue d'être ramenée à la juste valeur par imputation dans l'état des résultats consolidé lorsque la perte de valeur est considérée comme durable; la perte de valeur peut toutefois être reprise si la juste valeur s'accroît ultérieurement et si l'accroissement peut être objectivement rattaché à un événement postérieur à la comptabilisation de la perte de valeur.

Par suite des modifications de 2009, la Banque a reclassé certains titres de créance disponibles à la vente dans la catégorie des prêts avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> novembre 2008 d'après leur coût après amortissement à cette date. Pour pouvoir être reclassés, les titres de créance devaient répondre à la définition modifiée d'un prêt le 1<sup>er</sup> novembre 2008. Avant le reclassement, les titres de créance étaient comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur étaient constatées dans les autres éléments du résultat étendu. Depuis leur reclassement, ils sont comptabilisés au coût après amortissement d'après la méthode du taux d'intérêt effectif.

De plus, la Banque a reclassé des titres classés détenus jusqu'à leur échéance qui n'avaient pas de prix coté sur un marché actif dans les prêts, comme exigé par les modifications de 2009. Les titres ont été comptabilisés au coût après amortissement avant et après le reclassement.

Le tableau qui suit présente les valeurs comptables des titres de créance reclassés au 31 octobre 2008 et au 1<sup>er</sup> novembre 2008.

#### Titres de créance reclassés dans les prêts

(en millions de dollars canadiens)

##### Titres de créance disponibles à la vente reclassés dans les prêts<sup>1</sup>

	<b>Montant</b>
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	8 435 \$
Obligations de sociétés et autres	277
	<b>8 712</b>

##### Titres de créance détenus jusqu'à leur échéance reclassés dans les prêts

Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	69
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	459
Autres titres de créance	1 424
	<b>1 952</b>

##### Total de la valeur comptable des titres de créance reclassés dans les prêts le 31 octobre 2008

Rajustement transitoire pour la modification de la base d'évaluation, montant avant impôts <sup>2</sup>	10 664
	895
Montant brut des titres de créance classés comme prêts le 1 <sup>er</sup> novembre 2008	11 559
Rajustement transitoire pour la comptabilisation d'une provision générale, montant avant impôts <sup>3</sup>	(95)
<b>Valeur comptable nette des titres de créance classés comme prêts le 1<sup>er</sup> novembre 2008</b>	<b>11 464 \$</b>

<sup>1</sup> Avant le reclassement, les titres de créance étaient comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur étaient comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu. Depuis le reclassement, les titres de créance sont comptabilisés au coût après amortissement.

<sup>2</sup> 563 millions de dollars après impôts.

<sup>3</sup> 59 millions de dollars après impôts.

De plus, conformément aux modifications de 2009, la Banque est tenue de classer comme détenus à des fins de transaction les prêts qu'elle a l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche. Ces prêts sont donc comptabilisés à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur dans l'état des résultats consolidé. Avant l'adoption des modifications de 2009, ces prêts étaient comptabilisés au coût après amortissement. Ces prêts sont comptabilisés dans les prêts hypothécaires résidentiels et les prêts aux entreprises et aux gouvernements, dans le bilan consolidé. Cette modification n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les bénéfices de la Banque.

#### Alignement de la période de présentation des entités américaines

Depuis le 30 avril 2009, la période de présentation de TD Bank, N.A., qui mène présentement ses activités sous la bannière TD Bank, America's Most Convenient Bank, a été alignée sur la période de présentation de la Banque afin d'éliminer le décalage de un mois dans la présentation de l'information financière. Avant le 30 avril 2009, la période de présentation de TD Bank, N.A. était incluse dans les états financiers de la Banque avec un décalage de un mois. D'après le chapitre 1506 du *Manuel de l'ICCA*, «Modifications comptables», cet alignement est considéré comme une modification de méthode comptable. La Banque a estimé que l'incidence sur les périodes antérieures était négligeable et, par conséquent, le solde d'ouverture des bénéfices non répartis de l'exercice 2009 a été rajusté pour aligner la période de présentation de TD Bank, N.A. sur celle de la Banque. Les résultats de TD Bank, N.A. pour les douze mois clos les 31 octobre 2011, 2010 et 2009 ont donc été inclus dans les résultats de la Banque pour les douze mois clos les 31 octobre 2011, 2010 et 2009. L'incidence de l'élimination du décalage de un mois résultant de l'alignement de la période de présentation d'entités américaines a été incluse directement dans les bénéfices non répartis, sans incidence sur l'état des résultats consolidé.

## **MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES ET DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

### ***Transition aux Normes internationales d'information financière***

La Banque, entité ayant une obligation d'information du public, fera la transition des PCGR du Canada aux Normes internationales d'information financière (IFRS) pour ses périodes intermédiaires et annuelles, à compter du premier trimestre de l'exercice 2012. Se reporter à la note 34 des états financiers consolidés pour prendre connaissance du bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS au 1<sup>er</sup> novembre 2010 (le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS) et des notes complémentaires, y compris un sommaire des choix de la Banque dans le cadre de la première application selon l'IFRS 1, ainsi que des autres différences importantes entre les PCGR du Canada et les IFRS. Ces informations représentent pour la Banque le point de départ de la présentation de l'information financière conformément aux IFRS et ont été fournies afin de permettre de mieux comprendre l'incidence prévue de l'adoption des IFRS sur les états financiers consolidés. Les états financiers consolidés annuels et intermédiaires de l'exercice 2012 comprendront également les résultats financiers comparatifs de l'exercice 2011, des rapprochements transitoires connexes et des notes complémentaires.

Les IFRS reposent sur un cadre conceptuel semblable à celui des PCGR du Canada; il existe toutefois des différences pour des éléments comme la comptabilisation, l'évaluation et les informations à fournir, dont certains pourraient influencer de manière importante sur les méthodes comptables de la Banque.

## **NOTE 2 : JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

Certains instruments financiers sont portés au bilan à leur juste valeur. Ces instruments financiers comprennent les valeurs mobilières et les prêts détenus dans le portefeuille de négociation, les valeurs mobilières et prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente, les instruments financiers dérivés, certains dépôts classés comme détenus à des fins de transaction et les obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert.

### **CALCUL DE LA JUSTE VALEUR**

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la constatation initiale est généralement le prix de la transaction, c.-à-d. la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Les prix cotés sur des marchés actifs, fondés sur les cours acheteurs pour les actifs financiers détenus, et sur les cours vendeurs pour les passifs financiers, représentent le meilleur indice de la juste valeur. Lorsque les actifs et les passifs financiers présentent des risques de marché qui se compensent, la Banque utilise la moyenne des cours acheteur et vendeur comme base d'établissement de la juste valeur des positions dont les risques se compensent et applique, selon le cas, le cours acheteur ou le cours vendeur à la position ouverte nette. S'il n'existe pas de marché actif pour l'instrument, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions effectuées sur des marchés courants observables pour le même instrument, sans modification ni reconditionnement, ou sur une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Ces techniques comprennent des comparaisons avec des instruments similaires lorsqu'il existe des prix observables sur des marchés, des analyses fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les participants au marché. En ce qui concerne certains instruments financiers, les justes valeurs peuvent être déterminées en totalité ou en partie au moyen de techniques d'évaluation, comme des modèles d'évaluation internes, pouvant incorporer des données de marché non observables.

S'il existe une différence entre la valeur fondée sur une autre technique d'évaluation qui repose sur des données de marché observables, et le prix de transaction initial, cette différence correspond alors à un gain ou une perte de comptabilisation initiale, qui sera comptabilisé dans les résultats au moment de la comptabilisation initiale de l'instrument. Lorsqu'une technique d'évaluation fait largement appel à des données de marché non observables pour évaluer un instrument, ce dernier est d'abord évalué au prix de transaction, qui est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur. Après la comptabilisation initiale, toute différence entre le prix de transaction et la valeur établie par la technique d'évaluation au moment de la comptabilisation initiale est passée en résultat à mesure que les données non observables deviennent observables.

Si la juste valeur d'un actif financier évalué à la juste valeur devient négative, l'actif est constaté comme un passif financier jusqu'à ce que sa juste valeur redevienne positive, auquel moment il est constaté à titre d'actif financier, ou jusqu'à ce qu'il soit éteint.

### **RAJUSTEMENTS DE VALEUR**

La Banque comptabilise divers types de rajustements de valeur pour tenir compte des limites du système ou de l'incertitude relative à la mesure lors de la détermination de la juste valeur à l'aide de techniques d'évaluation. Les rajustements de valeur reflètent l'évaluation faite par la Banque des facteurs utilisés par les participants au marché pour évaluer les actifs ou les passifs. Ils comprennent, sans toutefois s'y restreindre, le caractère inobservable des données utilisées dans le modèle d'évaluation, ou les hypothèses relatives au risque, telles que la solvabilité de chaque contrepartie et les primes de risque requises par les participants au marché compte tenu du risque inhérent du modèle d'évaluation.

### **MÉTHODES ET HYPOTHÈSES**

La Banque calcule la juste valeur selon les méthodes d'évaluation et les hypothèses suivantes :

#### ***Instruments financiers dont la valeur comptable avoisine la juste valeur***

Dans le cas de certains actifs financiers et passifs financiers qui sont à court terme ou qui sont assortis de caractéristiques de taux variable, la juste valeur est fondée sur les taux d'intérêt en vigueur et/ou les courbes de crédit appropriés. La juste valeur de l'encaisse et des montants à recevoir de banques, des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, des engagements de clients au titre d'acceptations, des acceptations, des valeurs mobilières prises en pension et des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension est considérée se rapprocher de la valeur comptable.

### **Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement**

La juste valeur des titres de créance des gouvernements canadiens repose principalement sur les prix cotés sur des marchés actifs, le cas échéant. Si aucun prix coté n'est disponible, des techniques d'évaluation comme les modèles de flux de trésorerie actualisés peuvent être utilisés, ce qui maximise le recours aux données observables telles que les courbes de rendement du gouvernement.

La juste valeur des titres de créance du gouvernement fédéral américain et des gouvernements d'États américains, de même que les titres de créance des organismes gouvernementaux américains, est établie en se référant aux prix des transactions récentes, aux cours de courtiers ou aux prix de fournisseurs indépendants. Il est possible que les courtiers et les fournisseurs indépendants utilisent un modèle d'évaluation propre à une catégorie pour évaluer ces valeurs mobilières. Les données de marché observables du modèle comprennent les prix du marché prévus mais non encore annoncés, les indices applicables et des données telles que le coupon, l'échéance et l'échéance moyenne pondérée de la catégorie. Les titres des gouvernements municipaux américains sont évalués à l'aide de données obtenues d'une base de données municipales de référence américaine complète et généralement reconnue, MuniView. Les données comprennent les transactions publiées, les avis d'événements importants et les données sur les nouvelles émissions. Les autres données utilisées dans le modèle d'évaluation comprennent, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de rendement indexées et les écarts de négociation.

La juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles est principalement déterminée à l'aide de techniques d'évaluation, comme l'utilisation de modèles d'écart redressé en fonction des options recourant à des données telles que des hypothèses de taux de remboursements anticipés rattachées à la garantie sous-jacente. Les données observables comprennent, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de rendement indexées et les écarts cours acheteur-cours vendeur. D'autres données peuvent comprendre les hypothèses relatives à la volatilité formulées à partir de simulations de Monte Carlo et tiennent compte de facteurs comme la qualité du crédit de la contrepartie, la liquidité et la concentration.

### **Autres titres de créance**

La juste valeur des titres de créance de sociétés et des autres titres de créance, y compris les titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction, repose principalement sur des cours de courtiers, des prix de fournisseurs indépendants ou d'autres techniques d'évaluation, comme les techniques fondées sur les flux de trésorerie actualisés. Les données de marché utilisées dans les techniques d'évaluation ou les prix des fournisseurs indépendants ou les cours de courtiers sous-jacents comprennent des courbes de rendement de référence et de gouvernements, des écarts de crédit et des données sur les transactions exécutées.

Les titres adossés à des créances mobilières sont évalués à la juste valeur principalement à partir des prix de fournisseurs indépendants. Les fournisseurs indépendants utilisent un modèle d'évaluation qui optimise le recours à des données observables telles que les courbes de rendement de référence et des écarts cours acheteur-cours vendeur. Le modèle tient également compte des données pertinentes à l'égard des garanties sous-jacentes, comme les hypothèses relatives à la durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance et au taux des remboursements anticipés.

### **Titres de participation**

La juste valeur des titres de participation repose sur les prix cotés sur des marchés actifs, s'ils sont disponibles. En l'absence de prix cotés disponibles facilement, ou si l'écart cours acheteur-cours vendeur est important, la juste valeur est calculée d'après les prix cotés de titres semblables. S'il existe des restrictions quant à la négociation des titres de participation détenus, un rajustement de valeur est comptabilisé par rapport aux prix disponibles, afin de tenir compte de la nature des restrictions.

### **Droits conservés**

Les méthodes et les hypothèses employées pour calculer la juste valeur des droits conservés sont décrites à la note 5, «Titrisations de prêts».

### **Prêts**

La juste valeur estimative des prêts comptabilisés au coût après amortissement, autres que les titres de créance classés comme prêts, reflète les variations survenues dans les cours du marché depuis que les prêts ont été consentis ou achetés, notamment les changements dans la solvabilité. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux fixe, la juste valeur estimative est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus liés à ces prêts aux taux d'intérêt actuels du marché pour des prêts ayant des risques de crédit similaires. La juste valeur des prêts n'est pas rajustée pour tenir compte de la valeur de toute protection de crédit que la Banque a pu acheter pour atténuer le risque de crédit. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux variable, les variations des taux d'intérêt ont une incidence minimale sur la juste valeur étant donné que les taux d'intérêt imputés aux prêts sont révisés régulièrement en fonction du marché. Ainsi, lorsqu'il n'y a pas de détérioration du crédit, la juste valeur est présumée se rapprocher de la valeur comptable.

À la comptabilisation initiale, les titres de créance classés comme prêts ne comprennent pas les titres de créance qui ont des prix cotés sur des marchés actifs. Comme les autres titres de créance non classés en tant que prêts, en l'absence de prix cotés disponibles facilement, la juste valeur est établie d'après les prix cotés de titres semblables, d'après d'autres preuves indirectes ou à l'aide d'une technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Si les prix cotés sur des marchés actifs deviennent disponibles par la suite, ils sont utilisés pour déterminer la juste valeur des titres de créance classés comme prêts.

La juste valeur des prêts comptabilisés à la juste valeur, qui comprennent les prêts détenus à des fins de transaction et les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, est établie d'après les prix de marché observables, s'ils sont disponibles. Lorsque la Banque est teneur de marché pour des prêts négociés sur le marché secondaire, la juste valeur est établie à l'aide des prix réels, ou des prix pour des transactions comparables. Quant aux prêts pour lesquels la Banque n'est pas teneur de marché, la Banque obtient des cours de courtiers d'autres courtiers dignes de confiance. Les prix sont corroborés dans le cadre du processus d'examen indépendant de la Banque, et cette dernière peut recourir à des techniques d'évaluation ou obtenir des prix de consensus ou des prix composites auprès de services d'évaluation.

### ***Instruments financiers dérivés***

La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés en Bourse est déterminée d'après les prix cotés. La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés hors Bourse est estimée à l'aide de techniques d'évaluation bien établies comme les techniques fondées sur les flux de trésorerie actualisés, le modèle Black-Scholes et la simulation de Monte Carlo. Les modèles d'évaluation intègrent les taux en vigueur sur le marché et les prix des instruments sous-jacents dotés d'échéances et de caractéristiques semblables.

Les prix obtenus en utilisant ces modèles sont comptabilisés déduction faite des rajustements de valeur. Les données utilisées dans les modèles d'évaluation sont fonction du type de dérivé et de la nature de l'instrument sous-jacent et sont propres à l'instrument évalué. Les données peuvent comprendre, sans toutefois s'y restreindre, les courbes des taux d'intérêt, les taux de change, les ratios dividende/cours projetés, les taux de recouvrement, la volatilité, les cours au comptant et la corrélation.

Un ajustement de valeur lié au risque de crédit est comptabilisé par rapport à la valeur selon le modèle des dérivés négociés hors Bourse pour tenir compte de l'incertitude liée à la possibilité qu'une des deux contreparties à un dérivé ne soit pas en mesure de respecter ses obligations dans le cadre du contrat. Pour établir les ajustements de valeur liés au risque de crédit, la Banque tient compte d'accords-cadres de compensation et des garanties, et évalue la solvabilité de la contrepartie et sa propre qualité de crédit, en évaluant les montants futurs pouvant être dus à la Banque ou dus par la Banque.

Au 31 octobre 2011, l'ajustement de valeur lié au risque de crédit apporté à la valeur établie selon le modèle des dérivés négociés hors Bourse s'élevait à 183 millions de dollars (178 millions de dollars en 2010).

Dans le cas du défaut d'une contrepartie, une provision spécifique est établie pour constater la valeur de réalisation estimative, déduction faite de la valeur des biens donnés en garantie, en fonction du prix en vigueur sur le marché au moment où le défaut est constaté. Dans de telles situations, la valeur de réalisation estimative est mesurée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus selon un taux d'intérêt effectif approprié immédiatement avant la perte de valeur, après rajustement pour tenir compte de la valeur du bien détenu en garantie.

### ***Dépôts***

La juste valeur estimative des dépôts à terme est établie par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels au moyen des taux d'intérêt en vigueur pour les dépôts assortis de modalités similaires.

La Banque considère la juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas définie comme égale à la valeur comptable, soit l'équivalent du montant à payer à la date du bilan.

La juste valeur des dépôts détenus à des fins de transaction est établie d'après des techniques d'évaluation fondées sur les flux de trésorerie actualisés qui maximisent l'utilisation de données de marché observables telles que des courbes de rendement de référence et les taux de change. La Banque tient compte de l'incidence de son propre risque de crédit dans l'évaluation de ces dépôts par rapport aux données de marché observables.

### ***Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert***

La juste valeur de ces obligations est fondée sur la juste valeur des valeurs mobilières sous-jacentes, qui peuvent comprendre des titres de participation ou des titres de créance. Étant donné que ces obligations sont entièrement garanties, la méthode utilisée pour déterminer la juste valeur serait la même que celle qui est utilisée pour les titres de participation et les titres de créance sous-jacents.

### ***Billets et débetures subordonnés***

La juste valeur des billets et débetures subordonnés est fondée sur les prix cotés pour des émissions semblables ou sur les taux actuellement disponibles pour la Banque pour des titres de créance ayant une même qualité de crédit et une même durée jusqu'à l'échéance.

### ***Passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital***

La juste valeur du passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital est établie d'après les prix cotés d'instruments financiers identiques ou semblables.

La direction confirme que les estimations de la juste valeur sont raisonnables selon un processus suivi d'obtention de divers prix de marchés externes et de valeur des données. La direction applique de façon constante des modèles d'évaluation et de contrôles sur une certaine période au cours du processus d'évaluation. Les évaluations sont également validées d'après les résultats passés et les règlements en espèces réels conformément aux modalités des contrats.

Les justes valeurs figurant dans le tableau ci-après excluent la valeur des actifs qui ne sont pas des instruments financiers comme les terrains, les constructions et le matériel, ainsi que les écarts d'acquisition et les autres actifs incorporels, y compris les relations clients, qui sont importants pour la Banque.

## Actifs et passifs financiers

(en millions de dollars canadiens)

	2011		2010	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>				
<b>Encaisse et montants à recevoir de banques</b>	<b>3 096 \$</b>	<b>3 096 \$</b>	2 574 \$	2 574 \$
<b>Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques</b>	<b>21 015</b>	<b>21 015</b>	19 136	19 136
<b>Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction<sup>1</sup></b>				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	29 880 \$	29 880 \$	23 921 \$	23 921 \$
Autres titres de créance	10 045	10 045	9 206	9 206
Titres de participation	27 065	27 065	24 978	24 978
Droits conservés	1 289	1 289	1 437	1 437
<b>Total des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction</b>	<b>68 279 \$</b>	<b>68 279 \$</b>	59 542 \$	59 542 \$
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	83 064 \$	83 064 \$	59 761 \$	59 761 \$
Autres titres de créance	30 277	30 277	36 361	36 361
Titres de participation	1 942	2 058	2 005	2 173
Titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction <sup>2</sup>	1 986	1 986	4 228	4 228
<b>Total des valeurs mobilières disponibles à la vente<sup>3</sup></b>	<b>117 269 \$</b>	<b>117 385 \$</b>	102 355 \$	102 523 \$
<b>Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance</b>				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	6 488 \$	6 627 \$	9 119 \$	9 330 \$
Autres titres de créance	502	510	596	607
<b>Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance</b>	<b>6 990 \$</b>	<b>7 137 \$</b>	9 715 \$	9 937 \$
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>	<b>53 599 \$</b>	<b>53 599 \$</b>	50 658 \$	50 658 \$
<b>Prêts<sup>1</sup></b>	<b>303 495</b>	<b>306 957</b>	269 853	271 822
<b>Engagements de clients au titre d'acceptations</b>	<b>7 815</b>	<b>7 815</b>	7 757	7 757
<b>Dérivés</b>	<b>60 420</b>	<b>60 420</b>	51 675	51 675
<b>Autres actifs</b>	<b>12 648</b>	<b>12 648</b>	14 155	14 155
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>				
<b>Dépôts</b>	<b>451 501 \$</b>	<b>453 601 \$</b>	406 980 \$	409 067 \$
<b>Dépôts détenus à des fins de transaction</b>	<b>29 613</b>	<b>29 613</b>	22 991	22 991
<b>Acceptations</b>	<b>7 815</b>	<b>7 815</b>	7 757	7 757
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert</b>	<b>24 434</b>	<b>24 434</b>	23 695	23 695
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension</b>	<b>25 625</b>	<b>25 625</b>	25 426	25 426
<b>Dérivés</b>	<b>63 217</b>	<b>63 217</b>	53 685	53 685
<b>Autres passifs</b>	<b>16 158</b>	<b>16 158</b>	15 905	15 905
<b>Billets et débiteures subordonnés</b>	<b>11 670</b>	<b>12 526</b>	12 506	13 529
<b>Passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital</b>	<b>32</b>	<b>53</b>	582	613

<sup>1</sup> Les valeurs mobilières et les prêts détenus à des fins de transaction comprennent respectivement des valeurs mobilières et des prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

<sup>2</sup> Incluent la juste valeur de valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement au 31 octobre 2011 de néant (18 millions de dollars en 2010) et d'autres titres de créance de 1 986 millions de dollars (4 210 millions de dollars en 2010).

<sup>3</sup> Au 31 octobre 2011, certaines valeurs mobilières dans le portefeuille de titres disponibles à la vente d'une valeur comptable de 1 742 millions de dollars (2 004 millions de dollars en 2010) n'avaient pas de prix cotés et étaient comptabilisées au coût. La juste valeur de ces valeurs mobilières s'établissait à 1 858 millions de dollars (2 172 millions de dollars en 2010) et est incluse dans le tableau ci-dessus.

## Hiérarchie des justes valeurs

Le chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA* précise les informations à fournir selon une hiérarchie d'évaluation de la juste valeur à trois niveaux en fonction de la fiabilité des données utilisées pour l'évaluation d'un actif ou d'un passif à la date d'évaluation. Les trois niveaux se définissent comme suit :

**Niveau 1** : La juste valeur est fondée sur les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Les actifs et les passifs du niveau 1 comprennent généralement les titres de créance, les titres de participation et les contrats de dérivés négociés sur un marché actif, de même que certains bons du Trésor canadiens et américains et d'autres titres adossés à des actifs hypothécaires émis par des gouvernements et des organismes canadiens ou américains, qui sont très liquides et activement négociés sur des marchés hors cote.

**Niveau 2** : La juste valeur repose sur des données observables autres que les prix du niveau 1, tels que les prix cotés d'actifs ou de passifs semblables (non identiques) sur des marchés actifs, les prix cotés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés inactifs, et d'autres données observables ou pouvant être corroborées par des données de marché observables pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs. Les actifs et les passifs du niveau 2 comprennent les titres de créance ayant un prix coté qui sont négociés moins souvent que les instruments cotés en Bourse, et les contrats de dérivés dont la valeur est établie à l'aide de techniques d'évaluation utilisant des données observables sur le marché ou pouvant être dérivées essentiellement des données observables sur le marché ou corroborées par ces dernières. Les actifs et les passifs du niveau 2 comprennent généralement les titres émis par des gouvernements canadiens et américains, les titres de créance adossés à des actifs hypothécaires émis par des

organismes canadiens ou américains, les titres de créance de sociétés, certains contrats de dérivés et certains dépôts détenus à des fins de transaction.

**Niveau 3** : La juste valeur est fondée sur des données non observables soutenues par peu ou pas d'activité sur le marché et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs. Les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie pour l'évaluation de la juste valeur sont initialement évalués à leur prix de transaction, qui est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur. Après l'évaluation initiale, la juste valeur des actifs et des passifs du niveau 3 est établie à l'aide de modèles d'évaluation, de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie ou de techniques similaires. Les actifs et les passifs du niveau 3 comprennent principalement les droits conservés dans la titrisation de prêts et certains contrats de dérivés.



Le tableau ci-après présente, aux 31 octobre 2011 et 2010, le classement dans les niveaux de la hiérarchie pour l'évaluation à la juste valeur de chaque actif et passif financier évalué à la juste valeur :

#### Hiérarchie pour l'évaluation à la juste valeur des actifs financiers et passifs financiers évalués à la juste valeur

(en millions de dollars canadiens)

	2011				2010			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>								
<b>Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction<sup>1</sup></b>								
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	2 755 \$	8 804 \$	– \$	11 559 \$	2 625 \$	5 543 \$	– \$	8 168 \$
Provinces	1	3 379	5	3 385	–	3 213	14	3 227
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains								
	2 210	5 411	–	7 621	765	6 546	37	7 348
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE								
	–	4 809	–	4 809	–	4 102	–	4 102
Titres adossés à des créances hypothécaires – résidentiel								
	–	1 428	–	1 428	–	1 076	–	1 076
<b>Autres titres de créance</b>								
Émetteurs canadiens	25	2 949	30	3 004	16	3 134	51	3 201
Autres émetteurs	–	8 040	79	8 119	–	5 923	82	6 005
<b>Titres de participation</b>								
Actions privilégiées	31	–	–	31	27	–	–	27
Actions ordinaires	24 714	2 320	–	27 034	23 907	1 044	–	24 951
<b>Droits conservés</b>								
	–	–	1 289	1 289	–	–	1 437	1 437
	<b>29 736 \$</b>	<b>37 140 \$</b>	<b>1 403 \$</b>	<b>68 279 \$</b>	<b>27 340 \$</b>	<b>30 581 \$</b>	<b>1 621 \$</b>	<b>59 542 \$</b>
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>								
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	8 052 \$	3 454 \$	– \$	11 506 \$	10 850 \$	398 \$	– \$	11 248 \$
Provinces	–	369	–	369	–	388	–	388
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains								
	–	28 271	–	28 271	–	10 792	–	10 792
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE								
	–	13 430	–	13 430	–	11 140	–	11 140
Titres adossés à des créances hypothécaires – résidentiel								
	–	29 363	–	29 363	–	25 862	–	25 862
<b>Autres titres de créance</b>								
Titres adossés à des créances mobilières	–	22 947	–	22 947	–	20 161	–	20 161
Obligations de sociétés et autres	–	7 306	24	7 330	39	16 137	24	16 200
<b>Titres de participation</b>								
Actions privilégiées	95	–	–	95	105	–	–	105
Actions ordinaires	80	150	–	230	104	123	–	227
<b>Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction<sup>2</sup></b>								
	–	1 828	158	1 986	–	4 164	64	4 228
	<b>8 227 \$</b>	<b>107 118 \$</b>	<b>182 \$</b>	<b>115 527 \$</b>	<b>11 098 \$</b>	<b>89 165 \$</b>	<b>88 \$</b>	<b>100 351 \$</b>
<b>Prêts<sup>1</sup></b>	<b>– \$</b>	<b>526 \$</b>	<b>11 \$</b>	<b>537 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>245 \$</b>	<b>28 \$</b>	<b>273 \$</b>
<b>Dérivés</b>								
Contrats sur taux d'intérêt	23 \$	35 832 \$	9 \$	35 864 \$	4 \$	27 469 \$	46 \$	27 519 \$
Contrats de change	358	17 900	16	18 274	385	19 328	170	19 883
Contrats de crédit	–	130	21	151	–	167	21	188
Contrats sur actions	1	4 318	630	4 949	11	2 742	557	3 310
Contrats sur marchandises	149	1 026	7	1 182	150	620	5	775
	<b>531 \$</b>	<b>59 206 \$</b>	<b>683 \$</b>	<b>60 420 \$</b>	<b>550 \$</b>	<b>50 326 \$</b>	<b>799 \$</b>	<b>51 675 \$</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>								
<b>Dépôts détenus à des fins de transaction</b>								
	– \$	28 533 \$	1 080 \$	29 613 \$	– \$	21 881 \$	1 110 \$	22 991 \$
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert</b>								
	12 945	11 487	2	24 434	10 846	12 819	30	23 695
<b>Dérivés</b>								
Contrats sur taux d'intérêt	19 \$	32 444 \$	119 \$	32 582 \$	3 \$	25 632 \$	122 \$	25 757 \$
Contrats de change	318	23 521	14	23 853	452	22 814	85	23 351
Contrats de crédit	–	182	31	213	–	180	43	223
Contrats sur actions	–	4 516	973	5 489	–	2 721	922	3 643
Contrats sur marchandises	114	958	8	1 080	71	630	10	711
	<b>451 \$</b>	<b>61 621 \$</b>	<b>1 145 \$</b>	<b>63 217 \$</b>	<b>526 \$</b>	<b>51 977 \$</b>	<b>1 182 \$</b>	<b>53 685 \$</b>

<sup>1</sup> Les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et les prêts comprennent respectivement des valeurs mobilières et des prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

<sup>2</sup> Incluent la juste valeur de valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement au 31 octobre 2011 de néant (18 millions de dollars en 2010) et d'autres titres de créance au 31 octobre 2011 de 1 986 millions de dollars (4 210 millions de dollars en 2010).

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours des exercices clos les 31 octobre 2011 et 2010.

Le tableau ci-dessous fait le rapprochement des variations de la juste valeur de tous les actifs et passifs qui sont évalués à la juste valeur à l'aide de données non observables importantes de niveau 3 pour les exercices clos les 31 octobre 2011 et 2010.

### Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

	Juste valeur au 1 <sup>er</sup> nov. 2010	Total des gains (pertes) réalisé(e)s et latent(e)s			Activités			Transferts		Juste valeur au 31 oct. 2011	Variation des gains (pertes) latent(e)s sur les instruments encore détenus <sup>3</sup>
		Inclus dans le résultat <sup>1</sup>	Inclus dans les autres éléments du résultat étendu		Achats	Émissions	Divers <sup>2</sup>	Au niveau 3	Hors du niveau 3		
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>											
<b>Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction</b>											
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>											
Obligations des gouvernements canadiens											
Fédéral	- \$	- \$	- \$	15 \$	- \$	(15) \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(1) \$
Provinces	14	1	-	45	-	(55)	-	-	5	(1)	
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains											
	37	-	-	-	-	(37)	-	-	-	-	
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE											
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Autres titres de créance</b>											
Émetteurs canadiens	51	3	-	85	-	(111)	16	(14)	30	(5)	
Autres émetteurs	82	15	-	557	-	(454)	92	(213)	79	(11)	
<b>Titres de participation</b>											
Actions privilégiées	-	-	-	34	-	(34)	-	-	-	-	
Actions ordinaires	-	-	-	12	-	(12)	-	-	-	(2)	
<b>Droits conservés</b>	<b>1 437</b>	<b>178</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>571</b>	<b>(897)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 289</b>	<b>80</b>	
	<b>1 621 \$</b>	<b>197 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>748 \$</b>	<b>571 \$</b>	<b>(1 615) \$</b>	<b>108 \$</b>	<b>(227) \$</b>	<b>1 403 \$</b>	<b>60 \$</b>	
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>											
<b>Autres titres de créance</b>											
Obligations de sociétés et autres	24 \$	- \$	1 \$	66 \$	- \$	(69) \$	2 \$	- \$	24 \$	1 \$	
<b>Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction</b>											
	64	6	(11)	-	-	(1)	100	-	158	(4)	
	<b>88 \$</b>	<b>6 \$</b>	<b>(10) \$</b>	<b>66 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(70) \$</b>	<b>102 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>182 \$</b>	<b>(3) \$</b>	
<b>Prêts<sup>4</sup></b>	<b>28 \$</b>	<b>19 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>3 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(27) \$</b>	<b>8 \$</b>	<b>(20) \$</b>	<b>11 \$</b>	<b>3 \$</b>	
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>											
<b>Dépôts détenus à des fins de transaction</b>											
	1 110 \$	20 \$	- \$	- \$	467 \$	(517) \$	- \$	- \$	1 080 \$	19 \$	
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert</b>											
	30	(1)	-	(42)	-	36	6	(27)	2	1	
<b>Dérivés<sup>5</sup></b>	<b>383 \$</b>	<b>139 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(749) \$</b>	<b>291 \$</b>	<b>398 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>462 \$</b>	<b>168 \$</b>	

<sup>1</sup> Les gains (pertes) sur actifs et passifs financiers inclus dans le résultat sont comptabilisés dans les gains nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières, le revenu (la perte) de négociation et les autres revenus dans l'état des résultats consolidé.

<sup>2</sup> Consistent en des ventes et règlements.

<sup>3</sup> Les variations des gains (pertes) latent(e)s sur les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

<sup>4</sup> Comprennent les prêts détenus à des fins de transaction.

<sup>5</sup> Composés d'actifs dérivés de 683 millions de dollars (799 millions de dollars en 2010) et de passifs dérivés de 1 145 millions de dollars (1 182 millions de dollars en 2010), tous évalués d'après des données importantes du niveau 3, au 31 octobre 2011, qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

## Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

	Total des gains (pertes) réalisé(e)s et latent(e)s			Activités			Transferts		Juste valeur au 31 oct. 2010	Variation des gains (pertes) latent(e)s sur les instruments encore détenus <sup>3</sup>
	Juste valeur au 1 <sup>er</sup> nov. 2009	Inclus dans le résultat <sup>1</sup>	Inclus dans les autres éléments du résultat étendu	Achats	Émissions	Divers <sup>2</sup>	Au niveau 3	Hors du niveau 3		
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>										
<b>Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction</b>										
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>										
Obligations des gouvernements canadiens										
Fédéral	15 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(15) \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Provinces	4	1	–	12	–	(23)	26	(6)	14	–
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains										
	39	6	–	–	–	(8)	–	–	37	2
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE										
	4	1	–	6	–	(2)	–	(9)	–	–
<b>Autres titres de créance</b>										
Émetteurs canadiens	48	3	–	82	–	(110)	62	(34)	51	1
Autres émetteurs	312	19	–	432	–	(554)	123	(250)	82	–
<b>Titres de participation</b>										
Actions ordinaires	1	–	–	1	–	(2)	–	–	–	–
<b>Droits conservés</b>	1 339	173	–	–	669	(744)	–	–	1 437	99
	1 762 \$	203 \$	– \$	533 \$	669 \$	(1 458) \$	211 \$	(299) \$	1 621 \$	102 \$
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>										
<b>Autres titres de créance</b>										
Obligations de sociétés et autres	– \$	– \$	(9) \$	– \$	– \$	– \$	33 \$	– \$	24 \$	(9) \$
<b>Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction</b>										
	168	9	(3)	–	–	(20)	–	(90)	64	2
	168 \$	9 \$	(12) \$	– \$	– \$	(20) \$	33 \$	(90) \$	88 \$	(7) \$
<b>Prêts<sup>4</sup></b>	22 \$	3 \$	– \$	8 \$	– \$	(7) \$	3 \$	(1) \$	28 \$	5 \$
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>										
<b>Dépôts détenus à des fins de transaction</b>										
	940 \$	52 \$	– \$	– \$	405 \$	(287) \$	– \$	– \$	1 110 \$	69 \$
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert</b>										
	8	2	–	(13)	–	11	28	(6)	30	2
<b>Dérivés<sup>5</sup></b>	531	(35)	–	(122)	255	(241)	(3)	(2)	383	33

<sup>1</sup> Les gains (pertes) sur actifs et passifs financiers inclus dans le résultat sont comptabilisés dans les gains nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières, le revenu (la perte) de négociation et les autres revenus dans l'état des résultats consolidé.

<sup>2</sup> Consistent en des ventes et règlements.

<sup>3</sup> Les variations des gains (pertes) latent(e)s sur les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

<sup>4</sup> Comprennent les prêts détenus à des fins de transaction.

<sup>5</sup> Composés d'actifs dérivés de 683 millions de dollars (799 millions de dollars en 2010) et de passifs dérivés de 1 145 millions de dollars (1 182 millions de dollars en 2010), tous évalués d'après des données importantes du niveau 3, au 31 octobre 2011, qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

Les transferts importants au niveau 3 ou hors de ce niveau présentés dans les tableaux ci-dessus sont surtout effectués dans les circonstances suivantes :

- Il y a transfert du niveau 3 au niveau 2 lorsque les techniques utilisées pour établir la valeur de l'instrument intègrent des données de marché observables importantes ou des cours de courtiers qui n'étaient pas observables auparavant.
- Il y a transfert du niveau 2 au niveau 3 d'un instrument lorsque la juste valeur de l'instrument, qui était auparavant établie selon des techniques d'évaluation faisant appel à des données de marché observables importantes ou des cours de courtiers, est maintenant établie selon des techniques d'évaluation intégrant des données de marché non observables importantes ou des cours de courtiers.

Le tableau ci-dessous présente l'effet qu'aurait pu avoir aux 31 octobre 2011 et 2010 l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles sur les actifs financiers et les passifs financiers détenus et qui sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie pour l'évaluation à la juste valeur. Pour élaborer les hypothèses appliquées à l'analyse de sensibilité des actifs et des passifs financiers de niveau 3, la Banque a suivi la méthode suivante : la sensibilité des dérivés de taux d'intérêt est calculée en analysant l'effet d'une simulation de crise sur la volatilité des écarts non observables. Les écarts de crédit non observables des dérivés de crédit font l'objet d'une simulation de crise fondée sur des hypothèses tenant compte des écarts de crédit liés à la position de l'obligation sous-jacente. La sensibilité des dérivés d'actions est calculée en analysant l'effet d'une simulation de crise sur la volatilité, les dividendes, la corrélation ou le prix de l'instrument de capitaux propres sous-jacent. L'analyse de sensibilité des droits conservés est décrite plus en détail à la note 5 et est calculée en changeant l'estimation des taux de remboursement anticipé.

### Analyse de sensibilité des actifs et des passifs financiers du niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

	2011		2010	
	Incidence sur l'actif net		Incidence sur l'actif net	
	Baisse de la juste valeur	Augmentation de la juste valeur	Baisse de la juste valeur	Augmentation de la juste valeur
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>				
<b>Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction</b>				
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>				
Obligations des gouvernements canadiens				
Fédéral	– \$	– \$	– \$	– \$
Provinces	–	–	–	–
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	–	–	1	1
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	–	–	–	–
<b>Autres titres de créance</b>				
Émetteurs canadiens	–	–	1	1
Autres émetteurs	1	1	–	–
<b>Titres de participation</b>				
Actions ordinaires	–	–	–	–
<b>Droits conservés</b>	45	47	52	54
Total des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction	46	48	54	56
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>				
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>				
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	–	–	–	–
<b>Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction</b>	4	4	1	1
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente	4	4	1	1
<b>Prêts</b>	–	–	2	2
<b>Dérivés</b>	12	24	3	25
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>				
<b>Dépôts détenus à des fins de transaction</b>	3	6	3	2
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert</b>	–	–	1	1
<b>Dérivés</b>	58	36	49	24
<b>Total</b>	123 \$	118 \$	113 \$	111 \$

Un actif ou passif financier du niveau 3 est d'abord comptabilisé à son prix de transaction. La différence entre le prix de transaction au moment de la comptabilisation initiale et la valeur établie à cette date d'après une technique d'évaluation n'est passée en résultat que lorsque les données non observables utilisées pour évaluer les instruments deviennent observables. Le tableau ci-dessous résume la différence totale non encore comptabilisée dans le bénéfice net qui est attribuable à l'écart entre le prix de transaction et le montant établi d'après des techniques d'évaluation qui font appel à des données de marché non observables importantes.

(en millions de dollars canadiens)	2011	2010
Solde au début de l'exercice	12 \$	19 \$
Nouvelles transactions	19	11
Comptabilisés dans l'état des résultats consolidé au cours de l'exercice	(7)	(18)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>24 \$</b>	<b>12 \$</b>

## **INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS COMME DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION SELON L'OPTION DE LA JUSTE VALEUR**

Les actifs financiers et les passifs financiers, autres que ceux classés comme détenus à des fins de transaction, peuvent être désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur si leur juste valeur peut être établie de façon fiable, si les actifs ou les passifs répondent au moins à un des critères énoncés ci-dessous ou si les actifs ou les passifs sont désignés comme tels par la Banque au moment de leur comptabilisation initiale. Les instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur et les revenus de dividendes et d'intérêts connexes sont comptabilisés selon la même méthode que les valeurs mobilières classées comme détenues à des fins de transaction.

La Banque peut désigner des actifs financiers et des passifs financiers comme détenus à des fins de transaction lorsque la désignation :

- i) élimine ou réduit de façon importante les incohérences d'évaluation ou de comptabilisation qui proviendraient autrement de l'évaluation des actifs financiers ou des passifs financiers, ou de la constatation de gains et de pertes s'y rapportant, selon des bases différentes; ou
- ii) s'applique à des groupes d'actifs financiers ou de passifs financiers ou à des groupes mixtes qui sont gérés et dont le rendement est évalué en fonction de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion des risques ou de placement documentée, et lorsque l'information sur les groupes d'instruments financiers est présentée à la direction sur cette base.

## **VALEURS MOBILIÈRES DÉSIGNÉES COMME DÉTENUES À DES FINS DE TRANSACTION SELON L'OPTION DE LA JUSTE VALEUR**

Certaines valeurs mobilières utilisées à l'appui des provisions d'assurance dans certaines filiales d'assurance de la Banque ont été désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur. L'évaluation actuarielle des provisions d'assurance se fonde sur un facteur d'actualisation d'après le taux de rendement de marché pour les actifs utilisés à l'appui des provisions d'assurance. Étant donné que ces valeurs mobilières sont désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, le gain latent ou la perte latente sur les valeurs mobilières est constaté dans l'état des résultats consolidé à la même période que la perte ou le revenu résultant des variations du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les provisions d'assurance.

En outre, certaines valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement ont été combinées à des instruments dérivés pour former des relations de couverture économiques. Ces valeurs mobilières sont détenues dans le cadre de la stratégie globale de gestion du risque de taux d'intérêt de la Banque et ont été désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur. Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont constatées dans l'état des résultats consolidé.

La juste valeur totale de ces valeurs mobilières désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur était de 2 980 millions de dollars au 31 octobre 2011 (2 983 millions de dollars en 2010). Ces valeurs mobilières sont comptabilisées dans les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction au bilan consolidé.

## **PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS DÉSIGNÉS COMME DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION SELON L'OPTION DE LA JUSTE VALEUR**

Certains prêts aux entreprises et aux gouvernements détenus dans un portefeuille de négociation ou couverts sur le plan économique par des dérivés sont désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur s'ils répondent aux critères présentés ci-dessus. La méthode utilisée pour évaluer la juste valeur des prêts a déjà été décrite dans la note.

La juste valeur totale de ces prêts était de 14 millions de dollars au 31 octobre 2011 (85 millions de dollars en 2010), ce qui représente le risque de crédit maximum rattaché à ces prêts. Ces prêts sont comptabilisés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements au bilan consolidé.

Ces prêts sont gérés comme faisant partie du portefeuille de négociation dans les limites de risque approuvées par le groupe de gestion du risque de la Banque et sont couverts au moyen de divers instruments financiers, y compris des dérivés de crédit. La Banque utilise aussi d'autres instruments dans son portefeuille de négociation afin de couvrir la totalité de son risque de perte maximum rattaché aux prêts. Au 31 octobre 2011, la variation cumulée de la juste valeur de ces prêts attribuable aux variations du risque de crédit était de 9 millions de dollars (néant en 2010) calculée d'après les variations de l'écart de taux reflétées dans la juste valeur des prêts.

## **REVENU (PERTE) PROVENANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS COMME DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION SELON L'OPTION DE LA JUSTE VALEUR**

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2011, le revenu (la perte) représentant la variation nette de la juste valeur des actifs financiers désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur s'est élevé à 0,03 million de dollars (37 millions de dollars en 2010; 256 millions de dollars en 2009). Le revenu (la perte) provenant des instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur est inclus dans les autres revenus. Ce revenu (cette perte) est principalement compensé par les variations de la juste valeur des dérivés utilisés comme couverture économique de ces actifs et est comptabilisé dans les autres revenus (pertes).

### **NOTE 3 : VALEURS MOBILIÈRES**

#### **VALEURS MOBILIÈRES**

La Banque classe les valeurs mobilières d'après les exigences du chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, soit comme détenues à des fins de transaction (y compris celles qui sont désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, décrites à la note 2), comme disponibles à la vente ou comme détenues jusqu'à leur échéance. Les titres de créance classés comme prêts sont décrits à la note 4.

### **Détenues à des fins de transaction**

Les valeurs mobilières achetées dans le but de générer un gain à court terme sont constatées à la date de transaction et classées comme détenues à des fins de transaction. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Ces valeurs mobilières sont comptabilisées à la juste valeur, et toute variation de juste valeur ainsi que tous les gains ou pertes réalisés à la cession sont constatés dans le revenu de négociation. Les dividendes sont constatés à la date ex-dividende et le revenu d'intérêts est constaté selon la comptabilité d'exercice. Tous deux sont inclus dans le revenu d'intérêts.

### **Disponibles à la vente**

Les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente sont comptabilisées à la juste valeur à la date de transaction, et toute variation de juste valeur est constatée dans les autres éléments du résultat étendu. Les titres de participation qui sont classés comme disponibles à la vente qui n'ont pas de prix coté sont constatés au coût. Les gains et les pertes réalisés à la cession de valeurs mobilières disponibles à la vente sont calculés selon le coût moyen et sont constatés dans les gains nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières dans les revenus autres que d'intérêts. Les dividendes sont constatés à la date ex-dividende et le revenu d'intérêts est constaté selon la comptabilité d'exercice au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous deux sont inclus dans le revenu d'intérêts.

### **Détenues jusqu'à leur échéance**

Lorsque la Banque a l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance, les valeurs mobilières à échéance fixe sont classées comme détenues jusqu'à leur échéance et comptabilisées au coût après amortissement. Le revenu d'intérêts est constaté au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

## **BAISSE DE VALEUR DES VALEURS MOBILIÈRES DISPONIBLES À LA VENTE**

La valeur comptable des valeurs mobilières disponibles à la vente est ramenée à leur juste valeur au besoin pour refléter une baisse de valeur durable et tout gain ou toute perte est constaté(e) dans les gains nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières dans les revenus autres que d'intérêts. Dans le cas des titres de créance classés comme disponibles à la vente, une augmentation ultérieure de la juste valeur qui peut être objectivement rattachée à un événement survenu après la comptabilisation de la baisse de valeur entraînera une reprise de valeur.

## **BAISSE DE VALEUR DES VALEURS MOBILIÈRES DÉTENUES JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE**

Pour les valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance, une baisse de valeur est comptabilisée lorsqu'il y a une indication objective de la détérioration de la qualité du crédit après la comptabilisation initiale des valeurs mobilières au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du capital et des intérêts en temps voulu. La moins-value correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs actualisée au taux d'intérêt effectif initial de l'actif.

## **RECLASSEMENT DE CERTAINS TITRES DE CRÉANCE EN 2008**

En 2008, la Banque a modifié sa stratégie de négociation en ce qui concerne certains titres de créance détenus à des fins de transaction, en raison de la détérioration des marchés et des bouleversements profonds du marché du crédit. Ces titres de créance étaient auparavant comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur de même que tous les gains ou pertes réalisés à la cession étaient constatés dans le revenu de négociation. Puisque la Banque n'avait plus l'intention de négocier activement cette catégorie de titres de créance, la Banque a reclassé, en date du 1<sup>er</sup> août 2008, ces titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente.

Le 1<sup>er</sup> août 2008, la juste valeur des titres de créance détenus à des fins de transaction qui ont été reclassés dans la catégorie disponibles à la vente s'établissait à 6 979 millions de dollars. De plus, à la date du reclassement, ces titres de créance comportaient un taux d'intérêt effectif moyen pondéré de 6,99 % et des flux de trésorerie recouvrables prévus, sur une base non actualisée, de 9 732 millions de dollars. La juste valeur des titres de créance reclassés était de 1 986 millions de dollars au 31 octobre 2011 (4 228 millions de dollars au 31 octobre 2010). Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2011, des revenus d'intérêts nets de 183 millions de dollars après impôts (262 millions de dollars après impôts en 2010; 378 millions de dollars après impôts en 2009) ont été comptabilisés relativement aux titres de créance reclassés. La diminution de 229 millions de dollars après impôts de la juste valeur de ces titres pour l'exercice clos le 31 octobre 2011 (augmentation de 108 millions de dollars après impôts au 31 octobre 2010) a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu. Si la Banque n'avait pas reclassé ces titres de créance, la variation de la juste valeur de ces titres de créance aurait été incluse dans le revenu de négociation, ce qui aurait entraîné une diminution du bénéfice net de 229 millions de dollars après impôts pour l'exercice clos le 31 octobre 2011 (augmentation de 108 millions de dollars après impôts en 2010; augmentation de 687 millions de dollars après impôts en 2009). Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2011, les titres de créance reclassés d'une juste valeur de 2 162 millions de dollars (1 594 millions de dollars en 2010) ont été vendus ou sont venus à échéance, et un montant de 69 millions de dollars après impôts (22 millions de dollars après impôts en 2010; (72) millions de dollars après impôts en 2009) a été comptabilisé au titre des gains (pertes) sur valeurs mobilières au cours de cette période.

## **VALEURS MOBILIÈRES PRISES EN PENSION, VALEURS MOBILIÈRES MISES EN PENSION, PRÊTS ET EMPRUNTS DE VALEURS MOBILIÈRES**

Les prises en pension consistent en l'achat par la Banque de valeurs mobilières que la Banque s'engage à revendre à une date ultérieure en vertu de conventions de revente. Ces conventions sont comptabilisées à titre d'opérations de prêts assortis de sûretés selon lesquelles la Banque prend possession des valeurs mobilières acquises, surveille leur valeur marchande par rapport aux sommes exigibles en vertu des conventions et, le cas échéant, exige l'apport d'une sûreté additionnelle. Dans l'éventualité du défaut de la contrepartie, la convention de financement donne à la Banque le droit de liquider le bien qu'elle détient en sûreté et de porter le produit en diminution du montant à recevoir de la contrepartie.

Les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension consistent en la vente par la Banque de valeurs mobilières à des contreparties que la Banque s'engage à racheter à une date ultérieure, en vertu de conventions de rachat. Ces conventions sont comptabilisées à titre d'opérations d'emprunts garantis.

Les valeurs mobilières prises en pension et les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension sont comptabilisées au coût après amortissement dans le bilan consolidé aux prix auxquels elles ont été initialement acquises ou cédées, plus les intérêts courus. Les intérêts gagnés sur les prises en pension et les intérêts payés sur les mises en pension sont établis à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés respectivement à titre de revenu d'intérêts et de frais d'intérêts dans l'état des résultats consolidé.

Dans le cadre des opérations de prêts de valeurs mobilières, la Banque prête à une contrepartie des valeurs mobilières et reçoit en retour des sûretés sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si des sûretés sous forme de trésorerie sont reçues, la Banque les comptabilise de même qu'une obligation de remettre la trésorerie au bilan consolidé à titre d'obligation liée aux valeurs mobilières mises en pension. Si des valeurs mobilières sont reçues à titre de sûretés, la Banque ne les comptabilise pas au bilan consolidé.

Dans le cadre des opérations d'emprunt de valeurs mobilières, la Banque emprunte des valeurs mobilières à une contrepartie en donnant des sûretés sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si les sûretés sont sous forme de trésorerie, la Banque comptabilise les opérations comme des valeurs mobilières prises en pension dans le bilan consolidé. Les valeurs mobilières données en garantie demeurent au bilan consolidé de la Banque. Lorsque les sûretés sont sous forme de valeurs mobilières, les revenus tirés des prêts de valeurs mobilières et les frais liés aux emprunts de valeurs mobilières sont comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêts dans l'état des résultats consolidé. Lorsque les sûretés données sont sous forme de trésorerie, les intérêts payés ou reçus sont établis à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés respectivement à titre de revenu d'intérêts et de frais d'intérêts dans l'état des résultats consolidé.

Les durées contractuelles restantes jusqu'à l'échéance des titres détenus par la Banque sont comme suit :

### Calendrier des échéances des valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)

	Durée restante jusqu'à l'échéance <sup>1</sup>						2011 Total	2010 Total
	1 an et moins	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise		
<b>Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction<sup>2</sup></b>								
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	5 728 \$	2 092 \$	1 149 \$	2 079 \$	511 \$	– \$	11 559 \$	8 168 \$
Provinces	626	604	401	1 291	463	–	3 385	3 227
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains								
	2 724	3 182	567	176	972	–	7 621	7 348
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE								
	4 587	507	373	341	79	–	5 887	4 102
Titres adossés à des créances hypothécaires – résidentiel								
	49	863	484	32	–	–	1 428	1 076
	13 714	7 248	2 974	3 919	2 025	–	29 880	23 921
<b>Autres titres de créance</b>								
Émetteurs canadiens								
	941	680	575	724	74	–	2 994	3 201
Autres émetteurs								
	3 471	1 764	1 003	599	214	–	7 051	6 005
	4 412	2 444	1 578	1 323	288	–	10 045	9 206
<b>Titres de participation</b>								
Actions privilégiées								
	–	–	–	–	–	31	31	27
Actions ordinaires								
	–	–	–	–	–	27 034	27 034	24 951
	–	–	–	–	–	27 065	27 065	24 978
<b>Droits conservés</b>								
	74	630	400	33	32	120	1 289	1 437
<b>Total des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction</b>	<b>18 200 \$</b>	<b>10 322 \$</b>	<b>4 952 \$</b>	<b>5 275 \$</b>	<b>2 345 \$</b>	<b>27 185 \$</b>	<b>68 279 \$</b>	<b>59 542 \$</b>
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>								
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	8 192 \$	2 936 \$	86 \$	266 \$	26 \$	– \$	11 506 \$	11 248 \$
Provinces	18	145	100	98	8	–	369	388
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains								
	8 076	1 855	987	6 887	10 591	–	28 396	11 115
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE								
	4 533	6 568	2 242	87	–	–	13 430	11 148
Titres adossés à des créances hypothécaires – résidentiel								
	1 718	12 186	15 229	10	–	–	29 143	25 862
Titres adossés à des créances hypothécaires – commercial								
	–	220	–	–	–	–	220	–
	22 537	23 910	18 644	7 348	10 625	–	83 064	59 761
<b>Autres titres de créance</b>								
Titres adossés à des créances mobilières								
	16	6 932	6 550	3 269	6 180	–	22 947	20 161
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes								
	–	–	–	–	249	–	249	–
Obligations de sociétés et autres								
	316	3 756	2 352	606	51	–	7 081	16 200
	332	10 688	8 902	3 875	6 480	–	30 277	36 361
<b>Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction</b>								
	275	606	470	329	306	–	1 986	4 228
<b>Titres de participation</b>								
Actions privilégiées								
	–	–	–	–	–	288	288	320
Actions ordinaires								
	–	–	–	–	–	1 654	1 654	1 685
	–	–	–	–	–	1 942	1 942	2 005
<b>Total des valeurs mobilières disponibles à la vente</b>	<b>23 144 \$</b>	<b>35 204 \$</b>	<b>28 016 \$</b>	<b>11 552 \$</b>	<b>17 411 \$</b>	<b>1 942 \$</b>	<b>117 269 \$</b>	<b>102 355 \$</b>
<b>Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance</b>								
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>								
Obligations du gouvernement canadien								
Fédéral	87 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	87 \$	422 \$
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains								
	–	–	–	–	–	–	–	127
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE								
	1 558	3 407	1 436	–	–	–	6 401	8 570
	1 645	3 407	1 436	–	–	–	6 488	9,119
<b>Autres titres de créance</b>								
Autres émetteurs								
	187	305	10	–	–	–	502	596
	187	305	10	–	–	–	502	596
<b>Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance</b>	<b>1 832 \$</b>	<b>3 712 \$</b>	<b>1 446 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>6 990 \$</b>	<b>9 715 \$</b>
<b>Total des valeurs mobilières</b>	<b>43 176 \$</b>	<b>49 238 \$</b>	<b>34 414 \$</b>	<b>16 827 \$</b>	<b>19 756 \$</b>	<b>29 127 \$</b>	<b>192 538 \$</b>	<b>171 612 \$</b>

<sup>1</sup> Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

<sup>2</sup> Les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction comprennent des valeurs mobilières désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.



**Gains et pertes latents sur valeurs mobilières**

(en millions de dollars canadiens)

	2011				2010			
	Coût/après amortissement	Gains bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Coût/après amortissement	Gains bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>								
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	11 473 \$	36 \$	3 \$	11 506 \$	11 232 \$	19 \$	3 \$	11 248 \$
Provinces	350	19	–	369	370	18	–	388
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	28 004	443	51	28 396	10 944	200	29	11 115
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	13 257	179	6	13 430	10 986	170	8	11 148
Titres adossés à des créances hypothécaires – résidentiel	28 765	562	184	29 143	25 405	568	111	25 862
Titres adossés à des créances hypothécaires – commercial	221	–	1	220	–	–	–	–
	<b>82 070</b>	<b>1 239</b>	<b>245</b>	<b>83 064</b>	<b>58 937</b>	<b>975</b>	<b>151</b>	<b>59 761</b>
<b>Autres titres de créance</b>								
Titres adossés à des créances mobilières	22 516	504	73	22 947	19 623	554	16	20 161
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	249	–	–	249	–	–	–	–
Obligations de sociétés et autres	6 975	193	87	7 081	15 880	344	24	16 200
	<b>29 740</b>	<b>697</b>	<b>160</b>	<b>30 277</b>	<b>35 503</b>	<b>898</b>	<b>40</b>	<b>36 361</b>
<b>Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction<sup>1</sup></b>								
	<b>1 913</b>	<b>130</b>	<b>57</b>	<b>1 986</b>	<b>3 928</b>	<b>331</b>	<b>31</b>	<b>4 228</b>
<b>Titres de participation</b>								
Actions privilégiées	298	20	15	303	326	33	12	347
Actions ordinaires	1 592	181	18	1 755	1 609	235	18	1 826
	<b>1 890</b>	<b>201</b>	<b>33</b>	<b>2 058</b>	<b>1 935</b>	<b>268</b>	<b>30</b>	<b>2 173</b>
<b>Total des valeurs mobilières disponibles à la vente<sup>2</sup></b>	<b>115 613 \$</b>	<b>2 267 \$</b>	<b>495 \$</b>	<b>117 385 \$</b>	<b>100 303 \$</b>	<b>2 472 \$</b>	<b>252 \$</b>	<b>102 523 \$</b>
<b>Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance</b>								
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>								
Obligations du gouvernement canadien								
Fédéral	87 \$	– \$	– \$	87 \$	422 \$	– \$	– \$	422 \$
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	–	–	–	–	127	–	–	127
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	6 401	140	1	6 540	8 570	219	8	8 781
	<b>6 488</b>	<b>140</b>	<b>1</b>	<b>6 627</b>	<b>9 119</b>	<b>219</b>	<b>8</b>	<b>9 330</b>
<b>Autres titres de créance</b>								
Autres émetteurs	502	8	–	510	596	11	–	607
	<b>502</b>	<b>8</b>	<b>–</b>	<b>510</b>	<b>596</b>	<b>11</b>	<b>–</b>	<b>607</b>
<b>Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance</b>	<b>6 990 \$</b>	<b>148 \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>7 137 \$</b>	<b>9 715 \$</b>	<b>230 \$</b>	<b>8 \$</b>	<b>9 937 \$</b>
<b>Total des valeurs mobilières</b>	<b>122 603 \$</b>	<b>2 415 \$</b>	<b>496 \$</b>	<b>124 522 \$</b>	<b>110 018 \$</b>	<b>2 702 \$</b>	<b>260 \$</b>	<b>112 460 \$</b>

<sup>1</sup> Incluent la juste valeur de valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement au 31 octobre 2011 de néant (18 millions de dollars au 31 octobre 2010) et d'autres titres de créance au 31 octobre 2011 de 1 986 millions de dollars (4 210 millions de dollars au 31 octobre 2010).

<sup>2</sup> Au 31 octobre 2011, certaines valeurs mobilières dans le portefeuille de titres disponibles à la vente d'une valeur comptable de 1 742 millions de dollars (2 004 millions de dollars en 2010) n'avaient pas de prix cotés et étaient comptabilisées au coût. La juste valeur de ces valeurs mobilières s'établissait à 1 858 millions de dollars (2 172 millions de dollars en 2010) et est incluse dans le tableau ci-dessus.

Dans le tableau suivant, les pertes latentes au titre des valeurs mobilières disponibles à la vente sont classées dans la catégorie «12 mois ou plus» si, pour chacun des douze mois consécutifs précédant le 31 octobre 2011, la juste valeur des valeurs mobilières était inférieure au coût après amortissement. Dans le cas contraire, elles ont été classées dans la catégorie «Moins de 12 mois». Aucune de ces pertes latentes n'est réputée refléter une baisse de valeur durable.

#### Pertes latentes au titre des valeurs mobilières disponibles à la vente

(en millions de dollars canadiens)

	Moins de 12 mois		12 mois ou plus		2011	
	Juste valeur	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Pertes brutes latentes
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>						
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>						
Obligations du gouvernement canadien – Fédéral	– \$	– \$	1 479 \$	3 \$	1 479 \$	3 \$
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États et des municipalités américaines	3 771	46	582	5	4 353	51
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	1 029	6	–	–	1 029	6
Titres adossés à des créances hypothécaires – résidentiel	5 798	168	2 928	16	8 726	184
Titres adossés à des créances hypothécaires – commercial	220	1	–	–	220	1
	<b>10 818</b>	<b>221</b>	<b>4 989</b>	<b>24</b>	<b>15 807</b>	<b>245</b>
<b>Autres titres de créance</b>						
Titres adossés à des créances mobilières	5 256	56	1 275	17	6 531	73
Obligations de sociétés et autres	2 565	73	191	14	2 756	87
	<b>7 821</b>	<b>129</b>	<b>1 466</b>	<b>31</b>	<b>9 287</b>	<b>160</b>
<b>Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction</b>	<b>60</b>	<b>4</b>	<b>173</b>	<b>53</b>	<b>233</b>	<b>57</b>
<b>Titres de participation</b>						
Actions privilégiées	89	15	–	–	89	15
Actions ordinaires	31	8	37	10	68	18
	<b>120</b>	<b>23</b>	<b>37</b>	<b>10</b>	<b>157</b>	<b>33</b>
<b>Total</b>	<b>18 819 \$</b>	<b>377 \$</b>	<b>6 665 \$</b>	<b>118 \$</b>	<b>25 484 \$</b>	<b>495 \$</b>

#### Gains nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)

	2011	2010	2009
<b>Gains réalisés nets (pertes réalisées nettes)</b>			
Valeurs mobilières disponibles à la vente	417 \$	134 \$	(111) \$
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	(1)	(8)	–
<b>Moins-values</b>			
Valeurs mobilières disponibles à la vente <sup>1</sup>	(23)	(51)	(326)
<b>Total</b>	<b>393 \$</b>	<b>75 \$</b>	<b>(437) \$</b>

<sup>1</sup> Aucune perte de valeur sur les valeurs mobilières disponibles à la vente n'a été constatée pour l'exercice clos le 31 octobre 2011 (14 millions de dollars en 2010, 88 millions de dollars en 2009) lié aux titres de créance du portefeuille reclassé comme décrit à la rubrique «Reclassement de certains titres de créance en 2008». En 2010 et 2009, ces pertes ont été principalement compensées par les gains sur la protection de crédit détenue, lesquels ont été comptabilisés dans les autres revenus.

#### NOTE 4 : PRÊTS, PRÊTS DOUTEUX ET PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

##### PRÊTS

Les prêts sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables que la Banque n'a pas l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts sont comptabilisés au coût après amortissement, déduction faite d'une provision pour pertes sur prêts et du revenu non gagné, qui comprend l'intérêt payé d'avance, les commissions de montage de prêts, les commissions d'engagement, les commissions de syndication de prêts et les escomptes non amortis.

Le revenu d'intérêts est constaté au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions de montage de prêts sont considérées comme des rajustements du rendement du prêt et sont constatées progressivement dans le revenu d'intérêts sur la durée du prêt afin de conserver un rendement réel constant.

Les commissions d'engagement sont constatées progressivement dans les autres revenus sur la période d'engagement, lorsqu'il est improbable que l'engagement sera appelé. Sinon, elles sont constatées progressivement dans le revenu d'intérêts sur la durée du prêt connexe. Les commissions de syndication de prêts sont constatées dans les autres revenus lorsque le placement est conclu, à moins que le rendement de tout prêt conservé par la Banque ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au syndicat financier, auquel cas une fraction appropriée des commissions est constatée à titre de rajustement du rendement dans le revenu d'intérêts sur la durée du prêt.

## ACCEPTATIONS

Les acceptations représentent une forme de titres de créance à court terme négociable émis par des clients, que la Banque garantit en contrepartie de frais. Les revenus sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice.

Le passif éventuel de la Banque en vertu des acceptations est comptabilisé à titre de passif dans le bilan consolidé. Le recours de la Banque contre le client dans le cas d'un appel de fonds à l'égard de tels engagements est comptabilisé à titre d'actif d'un montant équivalent.

## PRÊTS DOUTEUX

On entend par prêt douteux tout prêt à l'égard duquel il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée après la comptabilisation initiale du prêt au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du capital et des intérêts en temps voulu. De plus, les prêts pour lesquels un versement est en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont généralement classés comme prêts douteux.

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur sont présentés séparément des prêts douteux puisqu'ils montraient une perte de valeur à la date de l'acquisition et sont comptabilisés à la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus à la date d'acquisition et après l'acquisition.

Au 31 octobre 2011, les prêts douteux ne tenaient pas compte des titres de créance douteux bruts classés comme prêts totalisant 1,6 milliard de dollars (1,2 milliard de dollars en 2010), puisqu'après toute comptabilisation de perte de valeur, le revenu d'intérêts continue d'être comptabilisé sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs aux fins de l'évaluation de la perte sur créances.

Pour les prêts autres que les prêts acquis ayant subi une perte de valeur et les titres de créance classés comme prêts, les intérêts reçus par la suite sur les prêts douteux sont d'abord utilisés pour récupérer le capital, toute radiation ou provision antérieure et les frais de recouvrement. Tout solde est comptabilisé à titre de revenu d'intérêts. Un prêt récupère son statut de prêt productif lorsqu'il est établi que le remboursement du plein montant du capital et des intérêts en temps voulu est raisonnablement assuré selon les modalités contractuelles initiales ou révisées du prêt et que tous les critères ayant justifié le classement à titre de prêt douteux sont rectifiés.

L'incidence sur les revenus d'intérêts nets découlant des prêts douteux se présente comme suit :

### Incidence sur les revenus d'intérêts nets découlant des prêts douteux

(en millions de dollars canadiens)

	2011	2010	2009
Revenus d'intérêts nets comptabilisés sur les titres de créance douteux classés comme prêts	(205) \$	(53) \$	(2) \$
Baisse des revenus d'intérêts nets attribuable aux prêts douteux	98	106	96
Recouvrements	(11)	(4)	(3)
<b>Total</b>	<b>(118) \$</b>	<b>49 \$</b>	<b>91 \$</b>

## PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

La Banque maintient une provision, qui consiste en des provisions générales et spécifiques, qu'elle considère comme suffisante pour absorber toutes les pertes sur créances relatives à un portefeuille constitué d'instruments qui figurent au bilan consolidé ou qui sont hors bilan consolidé. La provision pour pertes sur prêts, qui comprend la provision pour les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, les cartes de crédit, les prêts aux entreprises et aux gouvernements et les titres de créance classés comme prêts, est déduite des prêts au bilan consolidé. La provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan, qui est liée à certaines garanties, lettres de crédit et lignes de crédit non utilisées, est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé. La provision pour pertes sur prêts pour les expositions hors bilan est calculée selon la même méthode.

La Banque constitue des provisions spécifiques pour pertes sur prêts douteux lorsque la valeur de réalisation estimative du prêt est inférieure à la valeur comptable. Les pertes sur créances pour les prêts douteux continuent d'être constatées au moyen d'une provision spécifique jusqu'à ce que le prêt soit radié. Les prêts sont radiés lorsqu'il n'est plus réaliste d'envisager leur recouvrement.

Pour les titres de créance classés comme prêts et les prêts aux moyennes et aux grandes entreprises et aux gouvernements, des provisions spécifiques sont établies pour chaque prêt pour réduire la valeur comptable du prêt à sa valeur de réalisation estimative. La valeur de réalisation estimative se mesure en général en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus selon le taux d'intérêt effectif initial du prêt. Pour tous les prêts garantis, les flux de trésorerie futurs prévus tiennent compte des montants qui seraient reçus si la sûreté était réalisée, selon une estimation de la valeur de la sûreté établie au moment où la perte de valeur du prêt s'est confirmée. La direction prend en compte la nature de la sûreté, le rang de la créance et la structure du prêt pour estimer la valeur de la sûreté. Ces flux de trésorerie estimatifs sont passés en revue au moins une fois l'an ou plus souvent si des nouveaux renseignements indiquent un changement dans l'échéancier ou le montant à recevoir. Dans le cas des prêts aux particuliers et aux petites entreprises et des prêts sur cartes de crédit, une provision spécifique est calculée à l'aide d'une formule qui tient compte des pertes récentes, des taux de défaut passés et du type de sûreté donnée en garantie.

Une provision générale est constituée pour constater les pertes qui, selon la direction, s'étaient déjà produites dans le portefeuille à la date du bilan pour des prêts qui n'étaient pas encore désignés comme douteux. Les prêts sont regroupés selon des caractéristiques similaires de risque de crédit, et le niveau de la provision générale établie pour chaque groupe dépend de l'évaluation de la conjoncture économique, des statistiques et des prévisions de pertes, de la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs pertinents. Le calcul d'une provision générale est effectué à l'aide de modèles de risque de crédit qui tiennent compte de la probabilité de défaut (fréquence des pertes), de la perte en cas de défaut (importance des pertes) et de l'exposition en cas de défaut. La provision générale, revue trimestriellement, tient compte du jugement de la direction à l'égard des risques associés au modèle et aux estimations, de même que de la situation de l'économie et du marché du crédit.

## Prêts, prêts douteux et provision pour pertes sur prêts

(en millions de dollars canadiens)

	Prêts bruts							2011	
	Ni en souffrance ni douteux	En souffrance mais non douteux	En souffrance	Total	Provisions spécifiques	Provision générale	Total de la provision pour pertes sur prêts	Prêts net	
Prêts hypothécaires résidentiels <sup>1,2</sup>	84 241	\$ 1 340	\$ 509	\$ 86 090	\$ 32	\$ 28	\$ 60	\$ 86 030	\$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers <sup>3</sup>	103 416	5 468	398	109 282	113	367	480	108 802	
Cartes de crédit	8 383	518	85	8 986	64	244	308	8 678	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements <sup>1,2</sup>	86 798	1 377	1 204	89 379	220	857	1 077	88 302	
	<b>282 838</b>	<b>\$ 8 703</b>	<b>\$ 2 196</b>	<b>\$ 293 737</b>	<b>429</b>	<b>1 496</b>	<b>1 925</b>	<b>291 812</b>	
Titres de créance classés comme prêts				6 511	179	149	328	6 183	
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur <sup>4</sup>				5 560	60	–	60	5 500	
<b>Total</b>				<b>305 808</b>	<b>\$ 668</b>	<b>\$ 1 645</b>	<b>\$ 2 313</b>	<b>\$ 303 495</b>	<b>\$</b>
									2010
Prêts hypothécaires résidentiels <sup>1,2</sup>	68 907	\$ 1 301	\$ 459	\$ 70 667	\$ 31	\$ 32	\$ 63	\$ 70 604	\$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers <sup>3</sup>	94 020	5 702	326	100 048	117	361	478	99 570	
Cartes de crédit	8 252	532	86	8 870	66	226	292	8 578	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements <sup>1,2</sup>	74 661	1 903	1 382	77 946	323	850	1 173	76 773	
	<b>245 840</b>	<b>\$ 9 438</b>	<b>\$ 2 253</b>	<b>\$ 257 531</b>	<b>537</b>	<b>1 469</b>	<b>2 006</b>	<b>255 525</b>	
Titres de créance classés comme prêts				7 591	140	163	303	7 288	
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur <sup>4</sup>				7 040	–	–	–	7 040	
<b>Total</b>				<b>272 162</b>	<b>\$ 677</b>	<b>\$ 1 632</b>	<b>\$ 2 309</b>	<b>\$ 269 853</b>	<b>\$</b>
									2011
Moyenne des prêts douteux bruts au cours de l'exercice <sup>5</sup>							<b>2 197</b>	<b>\$ 2 229</b>	<b>\$</b>

<sup>1</sup> Comprend les prêts classés comme détenus à des fins de transaction que la Banque entend vendre immédiatement ou dans un avenir proche d'une juste valeur de 253 millions de dollars (188 millions de dollars en 2010) et d'un coût après amortissement de 253 millions de dollars (188 millions de dollars en 2010), ainsi que les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur de 14 millions de dollars (85 millions de dollars en 2010) et d'un coût après amortissement de 5 millions de dollars (86 millions de dollars en 2010). Aucune provision n'est comptabilisée pour les prêts détenus à des fins de transaction ou les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

<sup>2</sup> Comprend les prêts hypothécaires assurés par des gouvernements canadiens de 52 231 millions de dollars au 31 octobre 2011 (47 886 millions de dollars en 2010).

<sup>3</sup> Comprend les prêts immobiliers aux particuliers assurés par des gouvernements canadiens de 31 667 millions de dollars au 31 octobre 2011 (32 483 millions de dollars en 2010).

<sup>4</sup> En 2011, les actifs compensatoires liés aux prêts assurés par la FDIC ont été reclassés de façon rétroactive des prêts aux autres actifs au bilan consolidé. Le solde de ces actifs compensatoires au 31 octobre 2011 était de 86 millions de dollars (167 millions de dollars au 31 octobre 2010).

<sup>5</sup> Compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur et des titres de créance classés comme prêts.

Les biens saisis sont des actifs autres que financiers qui ont fait l'objet d'une reprise de possession dans le cadre de laquelle la Banque obtient les titres, devient propriétaire et prend possession des propriétés individuelles, comme des biens immobiliers qui sont gérés aux fins de vente de manière ordonnée, et le produit en découlant est affecté à la réduction ou au remboursement de tout solde du prêt en souffrance. En général, la Banque n'installe pas ses activités dans des propriétés saisies. Pour établir la valeur comptable des biens saisis, la Banque s'en remet principalement à des évaluations de tiers. Les biens saisis disponibles à la vente s'élevaient à 186 millions de dollars au 31 octobre 2011 (158 millions de dollars en 2010). La valeur comptable brute des actifs autres que financiers qui ont fait l'objet d'une reprise de possession au cours de l'exercice n'est pas importante. Les actifs financiers qui ont fait l'objet d'une saisie, tels que du numéraire et des obligations, sont affectés aux activités de négociation et de crédit courantes de la Banque et ne sont pas séparés des autres actifs financiers dans les portefeuilles.

La valeur comptable des prêts renégociés au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011 qui auraient autrement été douteux s'est élevée à 82 millions de dollars (78 millions de dollars en 2010).

La variation de la provision pour pertes sur créances et de la provision pour pertes sur prêts de la Banque aux 31 octobre 2011 et 31 octobre 2010 est présentée dans le tableau ci-dessous.

### Provision pour pertes sur créances (au bilan)

(en millions de dollars canadiens)

	2011					
	Au début de l'exercice	Provision pour pertes sur créances	Radiations	Recouvrements	Écart de conversion et autres rajustements	Solde aux 31 octobre
<b>Provisions spécifiques</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels	31	\$ 28	\$ (41)	\$ 4	\$ 10	\$ 32
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	117	581	(694)	69	40	113
Cartes de crédit	66	370	(419)	43	4	64
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	323	285	(475)	51	38	222
Titres de créance classés comme prêts	140	85	(48)	–	2	179
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur <sup>1,2</sup>	–	81	(39)	–	18	60
<b>Total des provisions spécifiques</b>	<b>677</b>	<b>1 430</b>	<b>(1 716)</b>	<b>167</b>	<b>112</b>	<b>670</b>
<b>Provision générale</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels	35	(4)	–	–	(1)	30
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	409	(2)	–	–	(2)	405
Cartes de crédit	292	20	–	–	–	312
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 011	31	–	–	(12)	1 030
Titres de créance classés comme prêts	163	(10)	–	–	(4)	149
<b>Total de la provision générale</b>	<b>1 910</b>	<b>35</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(19)</b>	<b>1 926</b>
<b>Provision pour pertes sur créances</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels	66	24	(41)	4	9	62
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	526	579	(694)	69	38	518
Cartes de crédit	358	390	(419)	43	4	376
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 334	316	(475)	51	26	1 252
Titres de créance classés comme prêts	303	75	(48)	–	(2)	328
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur <sup>1,2</sup>	–	81	(39)	–	18	60
<b>Total de la provision pour pertes sur créances</b>	<b>2 587</b>	<b>\$ 1 465</b>	<b>\$ (1 716)</b>	<b>\$ 167</b>	<b>\$ 93</b>	<b>\$ 2 596</b>
Moins : Provision pour les instruments hors bilan	278	3	–	–	2	283
<b>Provision pour pertes sur prêts</b>	<b>2 309</b>	<b>\$ 1 462</b>	<b>\$ (1 716)</b>	<b>\$ 167</b>	<b>\$ 91</b>	<b>\$ 2 313</b>
						2010
<b>Provisions spécifiques</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels	34	\$ 25	\$ (35)	\$ 3	\$ 4	\$ 31
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	112	669	(762)	74	24	117
Cartes de crédit	71	410	(457)	39	3	66
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	296	494	(512)	24	21	323
Titres de créance classés comme prêts	45	128	(24)	–	(9)	140
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur <sup>1,2</sup>	–	–	–	–	–	–
<b>Total des provisions spécifiques</b>	<b>558</b>	<b>1 726</b>	<b>(1 790)</b>	<b>140</b>	<b>43</b>	<b>677</b>
<b>Provision générale</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels	18	17	–	–	–	35
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	424	(9)	–	–	(6)	409
Cartes de crédit	302	(2)	–	–	(8)	292
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 060	(10)	–	–	(39)	1 011
Titres de créance classés comme prêts	277	(97)	–	–	(17)	163
<b>Total de la provision générale</b>	<b>2 081</b>	<b>(101)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(70)</b>	<b>1 910</b>
<b>Provision pour pertes sur créances</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels	52	42	(35)	3	4	66
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	536	660	(762)	74	18	526
Cartes de crédit	373	408	(457)	39	(5)	358
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 356	484	(512)	24	(18)	1 334
Titres de créance classés comme prêts	322	31	(24)	–	(26)	303
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur <sup>1,2</sup>	–	–	–	–	–	–
<b>Total de la provision pour pertes sur créances</b>	<b>2 639</b>	<b>\$ 1 625</b>	<b>\$ (1 790)</b>	<b>\$ 140</b>	<b>\$ (27)</b>	<b>\$ 2 587</b>
Moins : Provision pour les instruments hors bilan	271	11	–	–	(4)	278
<b>Provision pour pertes sur prêts</b>	<b>2 368</b>	<b>\$ 1 614</b>	<b>\$ (1 790)</b>	<b>\$ 140</b>	<b>\$ (23)</b>	<b>\$ 2 309</b>

<sup>1</sup> Comprend tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts ayant subi une perte de valeur.

<sup>2</sup> D'autres rajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Prêts assurés» de la présente note.

### Prêts en souffrance mais non douteux

Un prêt est classé comme en souffrance lorsqu'un emprunteur a omis de faire un paiement exigible à l'échéance prévue au contrat, y compris le délai de grâce, le cas échéant. Le délai de grâce représente le délai additionnel accordé après l'échéance prévue au contrat au cours duquel un emprunteur peut faire un paiement sans que le prêt soit classé comme en souffrance. Le délai de grâce varie en fonction du type de produit et de l'emprunteur.

Le tableau suivant présente de l'information sur les prêts qui étaient en souffrance mais qui n'étaient pas douteux aux 31 octobre 2011 et 2010, et ces montants ne tiennent pas compte en général des prêts visés par le délai de grâce accordé. Même si le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis peut accorder jusqu'à 15 jours de grâce, au 31 octobre 2011, 1,3 milliard de dollars (1,3 milliard de dollars en 2010) de prêts du secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis étaient en souffrance depuis 15 jours ou moins, lesquels sont inclus dans la catégorie 1 jour à 30 jours dans le tableau ci-après.

### Prêts en souffrance mais non douteux<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	2011				2010			
	1 jour à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 89 jours	Total	1 jour à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 89 jours	Total
Prêts hypothécaires résidentiels	758 \$	465 \$	117 \$	1 340 \$	830 \$	377 \$	94 \$	1 301 \$
Prêts à la consommation et autres prêts								
aux particuliers	4 583	724	161	5 468	4 753	777	172	5 702
Cartes de crédit	395	78	45	518	405	81	46	532
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 082	211	84	1 377	1 312	455	136	1 903
<b>Total</b>	<b>6 818 \$</b>	<b>1 478 \$</b>	<b>407 \$</b>	<b>8 703 \$</b>	<b>7 300 \$</b>	<b>1 690 \$</b>	<b>448 \$</b>	<b>9 438 \$</b>

<sup>1</sup> Exclut tous les prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

### Actifs affectés en garantie

Au 31 octobre 2011, la juste valeur des actifs financiers affectés en garantie de prêts qui étaient en souffrance mais non douteux s'établissait à 113 millions de dollars (22 millions de dollars en 2010). En outre, la Banque détient des actifs non financiers affectés en garantie à titre de sûretés pour les prêts. La juste valeur des actifs non financiers affectés en garantie est déterminée à la date d'octroi du prêt. Une réévaluation des actifs non financiers affectés en garantie est effectuée si une modification importante est apportée aux modalités du prêt ou si le prêt est considéré comme douteux. Pour ce qui est des prêts douteux, l'estimation du montant de réalisation net du prêt tient compte de l'évaluation des actifs affectés en garantie.

### PRÊTS ACQUIS

Tous les prêts acquis sont initialement évalués à leur juste valeur, qui reflète les pertes sur créances estimatives à la date d'acquisition ainsi que les ajustements en fonction du taux d'intérêt du prêt acquis par rapport aux taux du marché en vigueur. Par conséquent, aucune provision pour pertes sur créances n'est comptabilisée à la date d'acquisition. Lorsque les prêts acquis ont manifestement déjà subi une perte de valeur et qu'il est probable dès la date d'acquisition que la Banque n'arrivera pas à encaisser tous les remboursements de capital et paiements d'intérêts exigés aux termes du contrat, ils sont considérés comme étant des prêts acquis ayant subi une perte de valeur. Ces prêts et leur mode de comptabilisation sont décrits plus en détail ci-après.

Les prêts acquis qui n'avaient pas subi de perte de valeur à la date d'acquisition sont par la suite comptabilisés aux coûts après amortissement selon les flux de trésorerie contractuels et tout escompte ou prime lié à l'acquisition est considéré comme un ajustement au rendement du prêt et est comptabilisé dans le revenu d'intérêts sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces prêts ne sont pas présentés séparément des portefeuilles de prêts accordés par la Banque et sont soumis à une évaluation selon le cadre relatif aux provisions de la Banque pour la provision générale et les provisions spécifiques après l'acquisition.

### Prêts acquis ayant subi une perte de valeur

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur sont des prêts acquis qui ont manifestement déjà subi une perte de valeur et pour lesquels il est probable à la date d'acquisition que la Banque n'arrivera pas à encaisser tous les remboursements de capital et paiements d'intérêts aux termes du contrat. Ces prêts sont comptabilisés à la valeur actualisée de flux de trésorerie prévus plutôt que selon leurs flux de trésorerie contractuels. Ces prêts se composent de prêts commerciaux, de prêts de détail et de prêts assurés par la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) acquis auprès de South Financial dans le cadre d'acquisitions facilitées par la FDIC et par l'acquisition de Services financiers Chrysler, dont les soldes en cours respectifs sont de 6,3 milliards de dollars, 2,1 milliards de dollars et 0,9 milliard de dollars à la date d'acquisition et les justes valeurs respectives, de 5,6 milliards de dollars, 1,9 milliard de dollars et 0,8 milliard de dollars.

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur ont été désignés douteux à l'acquisition en raison des risques spécifiques qui les caractérisent, notamment le retard observé dans les paiements et les cotes de crédit récentes des emprunteurs. La Banque a donc établi la juste valeur de ces prêts à la date d'acquisition en actualisant les flux de trésorerie prévus selon un taux d'actualisation observable sur le marché et, au besoin, elle l'a ajustée pour tenir compte de facteurs qu'un participant au marché utiliserait pour établir cette juste valeur. Dans le calcul des flux de trésorerie dont l'encaissement est prévu, la direction s'est appuyée sur des hypothèses quant aux taux de défaut, à la gravité des pertes subies qu'au montant et au moment des remboursements anticipés.

Certains prêts acquis ayant subi une perte de valeur qui sont individuellement importants sont comptabilisés isolément. Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur restants sont regroupés à l'intérieur d'un ou plusieurs portefeuilles, pourvu qu'ils aient été acquis au cours d'un même trimestre et qu'ils possèdent des caractéristiques de risques identiques. Chaque portefeuille est comptabilisé comme un seul actif, comportant un taux d'intérêt composé unique et une prévision de flux de trésorerie combinés.

La valeur comptable de ces prêts déduction faite des provisions spécifiques aux 31 octobre 2011 et 31 octobre 2010 est présentée dans le tableau ci-dessous.

### Prêts acquis ayant subi une perte de valeur

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2011	31 octobre 2010
<b>Acquisitions facilitées par la FDIC</b>		
Solde du capital impayé <sup>1</sup>	1 452 \$	1 835 \$
Rajustements de la juste valeur liés au crédit	(121)	(216)
Taux d'intérêt et autres primes (escomptes) connexes	16	(29)
Valeur comptable	1 347	1 590
Provision spécifique <sup>2</sup>	(30)	-
Valeur comptable, déduction faite de la provision spécifique <sup>3</sup>	1 317	1 590
<b>South Financial</b>		
Solde du capital impayé <sup>1</sup>	4 117	6 205
Rajustements de la juste valeur liés au crédit	(425)	(707)
Taux d'intérêt et autres primes (escomptes) connexes	3	(48)
Valeur comptable	3 695	5 450
Provision spécifique <sup>2</sup>	(27)	-
Valeur comptable, déduction faite de la provision spécifique <sup>3</sup>	3 668	5 450
<b>Services financiers Chrysler</b>		
Solde du capital impayé <sup>1</sup>	540	-
Rajustements de la juste valeur liés au crédit	(34)	-
Taux d'intérêt et autres primes (escomptes) connexes	12	-
Valeur comptable	518	-
Provision spécifique <sup>2</sup>	(3)	-
Valeur comptable, déduction faite de la provision spécifique <sup>3</sup>	515 \$	-

<sup>1</sup> Représente le montant en capital dû aux termes du contrat.

<sup>2</sup> Dans le cadre de l'évaluation trimestrielle des prêts acquis ayant subi une perte de valeur effectuée par la Banque, la direction a conclu qu'il est probable que des pertes sur créances plus élevées que prévu entraînent une diminution des flux de trésorerie attendus après l'acquisition. Par conséquent, une provision spécifique a été comptabilisée.

<sup>3</sup> La valeur comptable d'inclut pas l'incidence de l'accord de partage des pertes conclu avec la FDIC.

Après l'acquisition, la Banque réévaluera son montant estimatif des flux de trésorerie afin de déterminer si une mise à jour est nécessaire. La mise à jour du montant estimatif des flux de trésorerie s'appuie sur des hypothèses quant à la fréquence des défauts, à la gravité des pertes subies, au montant et au moment des remboursements anticipés et à d'autres facteurs qui reflètent la situation actuelle des marchés. Des baisses probables des flux de trésorerie prévus entraînent la constatation d'une perte de valeur additionnelle, qui est calculée selon la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus, actualisés au taux d'intérêt effectif des prêts. Une perte de valeur survenant après la date d'acquisition est comptabilisée par le biais de la provision pour pertes sur créances. Puisque les prêts acquis ayant subi une perte de valeur sont assurément évalués pour établir s'ils ont subi une moins-value, en comptabilisant le prêt à la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus à la date d'acquisition et après celle-ci, aucune provision générale n'est constituée puisque les pertes sur créances subies sont déterminées de façon spécifique et reflétées dans la valeur comptable du prêt, déduction faite de toute provision spécifique.

Des augmentations probables et importantes des flux de trésorerie prévus entraînent d'abord la reprise de toute perte de valeur comptabilisée précédemment, et toute augmentation restante est comptabilisée immédiatement comme un revenu d'intérêts. De plus, pour les prêts acquis ayant subi une perte de valeur qui sont à taux fixe, le moment des flux de trésorerie prévus peut augmenter ou diminuer, de sorte que des rajustements (favorables et défavorables) de l'escompte lié à l'acquisition par le biais du revenu d'intérêts pourraient être nécessaires afin de maintenir le rendement initial des prêts visés.

Si le moment ou le montant des flux de trésorerie prévus sur les prêts acquis ayant subi une perte de valeur ne pouvaient pas être estimés de façon raisonnable, aucun intérêt ne serait constaté et les prêts seraient présentés comme des prêts non productifs; étant donné que le moment et le montant des flux de trésorerie prévus peuvent être estimés de façon raisonnable, des intérêts sont comptabilisés et les prêts sont inscrits comme productifs.

### Prêts assurés

Les prêts qui sont assujettis aux accords de partage des pertes conclus avec la FDIC sont considérés comme étant des prêts assurés par la FDIC et sont compris dans le portefeuille de prêts acquis ayant subi une perte de valeur. Les montants qui devraient être remboursés par la FDIC sont considérés séparément comme des actifs d'indemnisation et sont évalués initialement à la juste valeur. Si les pertes sur le portefeuille se révèlent plus élevées que les montants qui avaient été prévus à la date d'acquisition, une perte de valeur est constatée par la constitution d'une provision pour pertes sur créances, établie au montant brut, avant tout ajustement des actifs d'indemnisation.

Les actifs d'indemnisation sont ensuite ajustés pour tenir compte de toute modification des estimations quant à la recouvrabilité globale du portefeuille de prêts sous-jacents. Toute perte de valeur additionnelle du portefeuille de prêts sous-jacents donne généralement lieu à une augmentation des actifs d'indemnisation et à une diminution de la provision pour pertes sur créances. Par contre, si les pertes prévues dans le portefeuille de prêts sous-jacents baissent, cela fait généralement diminuer les actifs d'indemnisation par le biais du revenu d'intérêts net (ou de la provision pour pertes sur créances si une perte de valeur a déjà été constatée). Les actifs d'indemnisation sont utilisés au fur et à mesure que des paiements sont reçus de la FDIC relativement aux accords de partage des pertes.

Aux 31 octobre 2011 et 2010, les soldes des prêts assurés par la FDIC s'établissaient à respectivement 1,3 milliard de dollars et 1,6 milliard de dollars et étaient comptabilisés dans les prêts au bilan consolidé. Aux 31 octobre 2011 et 2010, les soldes des actifs d'indemnisation s'établissaient à respectivement 86 millions de dollars et 167 millions de dollars et étaient comptabilisés dans les autres actifs au bilan consolidé.

À la fin de chaque période de partage des pertes, la Banque pourrait devoir verser un montant à la FDIC si les pertes réelles engagées se révélaient inférieures à l'estimation des pertes intrinsèques, telle qu'elle est définie dans les accords de partage des pertes. Le paiement correspond à 20 % de l'excédent entre l'estimation des pertes intrinsèques et les pertes assurées réelles établies aux termes de l'accord de partage des pertes, déduction faite de frais de gestion déterminés. La juste valeur du paiement estimatif était incluse dans l'actif d'indemnisation à la date d'acquisition. Les modifications apportées ultérieurement au paiement estimatif sont prises en considération dans le calcul de l'ajustement de l'actif d'indemnisation, comme il est décrit ci-dessus.

## NOTE 5 : TITRISATIONS DE PRÊTS

Lorsque des prêts sont cédés dans le cadre d'une titrisation à une structure d'accueil en vertu de modalités qui en transfèrent le contrôle à des tiers et qu'une contrepartie autre que des droits de bénéficiaire sur les actifs cédés est reçue, l'opération est comptabilisée à titre de vente, et les actifs connexes sont retirés du bilan consolidé. Pour qu'il y ait transfert de contrôle, 1) les prêts cédés doivent avoir été isolés par rapport au cédant, même en cas de faillite ou de mise sous séquestre du cédant, 2) le cessionnaire doit avoir le droit de nantir ou de vendre les prêts cédés ou, si le cessionnaire est une structure d'accueil admissible (SAA), selon la définition donnée dans la NOC-12 de l'ICCA, «Cessions de créances», chaque investisseur dans la SAA doit avoir le droit de nantir ou de vendre sa participation dans la SAA, et 3) le cédant ne peut conserver le droit de racheter les prêts et en retirer un avantage non négligeable. La Banque peut avoir l'obligation de racheter les actifs titrisés, mais cela n'empêche pas le traitement de l'opération à titre de vente. Se reporter à la note 29 pour obtenir des renseignements additionnels.

Dans le cadre de la titrisation, certains actifs financiers sont conservés et peuvent comprendre des coupons d'intérêts, des droits de gestion et, dans certains cas, un compte de réserve au comptant. Un gain ou une perte à la vente de prêts est constaté immédiatement dans les autres revenus, compte tenu de l'incidence des couvertures sur les actifs vendus, le cas échéant. Le gain ou la perte dépend de la valeur comptable antérieure des créances faisant l'objet de la cession, répartie entre les actifs vendus et les droits conservés en fonction de leur juste valeur relative à la date de la cession. Pour établir les justes valeurs, on utilise les prix cotés, s'il y en a. Cependant, il n'y a généralement pas de prix cotés pour les droits conservés, de sorte que la Banque estime habituellement la juste valeur en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus calculée selon les meilleures estimations de la direction au sujet des hypothèses clés – pertes sur créances, taux des remboursements anticipés, courbes des taux d'intérêt à terme et taux d'actualisation – correspondant aux risques en jeu.

Lorsque la Banque conserve les droits de gestion, les avantages résultant de la gestion sont évalués en regard des attentes du marché. Lorsque les avantages résultant de la gestion sont plus qu'adéquats, un actif de gestion est constaté. Les actifs de gestion sont comptabilisés au coût. Lorsque les avantages de la gestion sont moins qu'adéquats, un passif de gestion est constaté. Les droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont ensuite comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le revenu de négociation.

Le tableau suivant présente les activités de titrisation de la Banque. Dans la plupart des cas, la Banque continue d'assurer la gestion des actifs titrisés.

### Activités de titrisation

(en millions de dollars canadiens)	2011									2010	2009
	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts hypothécaires commerciaux	Total	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts hypothécaires commerciaux	Total	Total		
Produit brut	14 609 \$	3 148 \$	270	18 027 \$	15 875 \$	4 211 \$	113 \$	20 199 \$	32 057 \$		
Droits conservés comptabilisés	481	83	7	571	586	94	2	682	1 120		
Flux de trésorerie reçus sur les droits conservés	904	68	2	974	790	68	–	858	593		

Le tableau suivant résume l'incidence des titrisations sur l'état des résultats consolidé de la Banque.

### Gain (perte) de titrisation et revenu sur les droits conservés

(en millions de dollars canadiens)	2011									2010	2009
	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts hypothécaires commerciaux	Total	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts hypothécaires commerciaux	Total	Total		
Gain (perte) à la vente	192 \$	83 \$	– \$	275 \$	224 \$	94 \$	(1) \$	317 \$	321 \$		
Revenu sur les droits conservés	161	13	1	175	157	13	2	172	147		
<b>Total</b>	<b>353 \$</b>	<b>96 \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>450 \$</b>	<b>381 \$</b>	<b>107 \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>489 \$</b>	<b>468 \$</b>		

<sup>1</sup> Le revenu sur les droits conservés exclut le revenu provenant des variations de juste valeur. Les gains et les pertes latents sur les droits conservés provenant des variations de juste valeur sont comptabilisés dans le revenu de négociation.



Les principales hypothèses utilisées pour évaluer les droits conservés à la date des activités de titrisation sont comme suit :

### Principales hypothèses

	2011			2010			2009		
	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts hypothécaires commerciaux
Taux des remboursements anticipés <sup>1</sup>	19,1 %	5,3 %	– %	18,9 %	5,1 %	– %	18,8 %	5,0 %	5,2 %
Taux d'actualisation	3,4 %	3,7 %	4,5 %	3,6 %	3,7 %	4,5 %	3,2 %	3,4 %	5,8 %
Pertes sur créances prévues <sup>2</sup>	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	0,1 %

<sup>1</sup> Représente le taux de remboursement mensuel pour les prêts aux particuliers ou commerciaux garantis.

<sup>2</sup> Aucune perte sur créances n'est prévue pour les prêts hypothécaires résidentiels, car ces prêts sont garantis par un gouvernement. Les pertes sur créances prévues sur les prêts aux particuliers s'établissent à environ 0,0 %.

Au cours de 2011, il y a eu des échéances sur des prêts et des créances déjà titrisés de 4 690 millions de dollars (4 619 millions de dollars en 2010; 4 566 millions de dollars en 2009), et le produit net tiré des titrisations de prêts s'est établi à 13 337 millions de dollars (15 580 millions de dollars en 2010; 27 491 millions de dollars en 2009).

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses économiques utilisées et la sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés à deux changements défavorables dans chaque principale hypothèse au 31 octobre 2011. Comme l'analyse de sensibilité est hypothétique, elle doit être utilisée avec prudence.

### Sensibilité des principales hypothèses aux changements défavorables

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2011						2010	
	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts hypothécaires commerciaux		
<b>Juste valeur des droits conservés</b>	1 160 \$	120 \$	9 \$	1 313 \$	121 \$	3 \$		
<b>Taux d'actualisation</b>	3,2 %	3,2 %	3,8 %	3,5 %	3,4 %	4,2 %		
+10 %	(5) \$	– \$	– \$	(6) \$	– \$	– \$		
+20 %	(9)	(1)	–	(13)	(1)	–		
<b>Taux des remboursements anticipés</b>	19,1 %	5,1 %	– %	18,9 %	5,4 %	– %		
+10 %	(30) \$	(9) \$	– \$	(37) \$	(8) \$	– \$		
+20 %	(59)	(17)	–	(74)	(15)	–		
<b>Pertes sur créances prévues</b>	– %	– %	– %	– %	– %	– %		
+10 %	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$		
+20 %	–	–	–	–	–	–		

Le tableau qui suit présente de l'information sur les prêts douteux bruts et les radiations nettes pour des actifs financiers présentés et titrisés aux 31 octobre.

### Prêts gérés<sup>1, 2</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	2011			2010		
	Prêts bruts	Prêts douteux bruts	Radiations, déduction faite des recouvrements	Prêts bruts	Prêts douteux bruts	Radiations, déduction faite des recouvrements
<b>Type de prêt</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels	130 529 \$	509 \$	37 \$	114 112 \$	459 \$	32 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	114 382	411	626	106 603	342	689
Cartes de crédit	8 986	85	376	8 870	86	418
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	90 162	1 204	424	78 557	1 382	488
<b>Total des prêts gérés</b>	<b>344 059</b>	<b>2 209</b>	<b>1 463</b>	<b>308 142</b>	<b>2 269</b>	<b>1 627</b>
Moins : Prêts titrisés						
Prêts hypothécaires résidentiels	44 439	–	–	43 443	–	–
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	5 100	13	1	6 555	16	1
Cartes de crédit	–	–	–	–	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements <sup>3</sup>	783	–	–	613	–	–
<b>Total des prêts titrisés</b>	<b>50 322</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>50 611</b>	<b>16</b>	<b>1</b>
<b>Total des prêts gérés, déduction faite des prêts titrisés<sup>1</sup></b>	<b>293 737 \$</b>	<b>2 196 \$</b>	<b>1 462 \$</b>	<b>257 531 \$</b>	<b>2 253 \$</b>	<b>1 626 \$</b>

<sup>1</sup> Exclut tous les prêts acquis ayant subi une perte de valeur. Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur bruts ont atteint 5 560 millions de dollars (7 040 millions de dollars en 2010). Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4.

<sup>2</sup> Exclut les titres de créance classés comme prêts. Les titres de créance bruts classés comme prêts ont totalisé 6 511 millions de dollars (7 591 millions de dollars en 2010). Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4.

<sup>3</sup> Les prêts hypothécaires commerciaux et les prêts hypothécaires à l'égard d'immeubles d'habitation ainsi que les pertes sur créances connexes sont inclus dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements.

## NOTE 6 : ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES

Une entité à détenteurs de droits variables (EDDV) est une entité dont le montant total des investissements en instruments de capitaux propres à risque n'est pas suffisant pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné additionnel. La Banque recense les EDDV dans lesquelles elle détient un droit, établit si elle en est le principal bénéficiaire et, le cas échéant, procède à leur consolidation. Le principal bénéficiaire est une entité qui assume la majorité des pertes prévues des EDDV ou qui a droit à la majorité des rendements résiduels prévus des EDDV, ou les deux.

### EDDV IMPORTANTES CONSOLIDÉES

La Banque est le principal bénéficiaire de deux EDDV importantes qu'elle consolide. Une des EDDV est financée par la Banque et achète des tranches d'actifs titrisés de premier rang à des clients existants de la Banque. Au 31 octobre 2011, l'EDDV avait 88 millions de dollars d'actifs (598 millions de dollars en 2010), qui comprenaient des prêts sur cartes de crédit, des prêts et crédit-bail – automobiles, et des prêts et crédit-bail – matériel. Les actifs provenaient du Canada en totalité. La capacité de la Banque d'accéder aux actifs de l'EDDV n'est pas restreinte dans la mesure où la Banque y a droit en vertu des ententes avec les vendeurs. Au 31 octobre 2011, le risque éventuel maximal de perte de la Banque atteignait 88 millions de dollars (598 millions de dollars en 2010).

L'autre EDDV a été formée en 2010 afin de garantir les paiements de capital et d'intérêts relativement aux obligations sécurisées émises par la Banque. La Banque a vendu des actifs provenant du Canada à l'EDDV et lui a consenti un prêt afin de faciliter l'acquisition des actifs. Au 31 octobre 2011, cette EDDV détenait des actifs de 14,1 milliards de dollars (9,5 milliards de dollars en 2010) qui sont inscrits au bilan consolidé de la Banque comme prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers. De ce montant, 7,4 milliards de dollars (2,2 milliards de dollars en 2010) étaient donnés en nantissement à l'égard des obligations sécurisées. Des restrictions prévues dans les conventions pertinentes limitent l'accès de la Banque aux actifs de l'EDDV. Au 31 octobre 2011, le risque éventuel maximal de perte de la Banque atteignait 7,4 milliards de dollars (2,2 milliards de dollars en 2010).

### EDDV IMPORTANTES NON CONSOLIDÉES

La Banque détient d'importants droits variables dans des EDDV à l'égard desquelles elle n'est pas considérée comme le principal bénéficiaire. Les droits variables de la Banque dans ces EDDV non consolidées sont analysés comme suit.

#### *Conduits multicédants*

Les conduits multicédants (qui sont des véhicules de titrisation) offrent aux clients des sources de financement différentes par la titrisation de leurs actifs. Les clients vendent leurs créances à un conduit et celui-ci finance l'achat des créances en émettant du papier commercial à court terme à des investisseurs externes. Chaque cédant continue de gérer ses actifs et absorbe les premières pertes. La Banque n'a aucun droit de propriété dans les actifs, qui restent la propriété du conduit. La Banque gère les conduits et fournit des facilités de liquidité ainsi que des services de distribution de valeurs mobilières; elle peut également fournir un rehaussement de crédit. Les ententes de liquidité sont structurées comme des facilités de prêts entre la Banque, en qualité d'unique prêteur, et les fiduciaires soutenues par la Banque. Si une fiducie avait de la difficulté à refinancer du papier commercial adossé à des actifs (PCAA), elle pourrait utiliser la facilité de prêt et affecter le produit au paiement du PCAA arrivant à échéance. Les facilités de crédit ne peuvent être utilisées si une fiducie est insolvable ou en faillite; des conditions préalables doivent être satisfaites avant chaque avance de fonds (c.-à-d., avant chaque prélèvement sur la facilité). Dans les faits, ces conditions préalables assurent que la Banque ne fournisse pas de rehaussement de crédit.

De temps à autre, la Banque peut, à titre d'agent de placement, détenir du papier commercial émis par les conduits. Au cours des exercices clos les 31 octobre 2011 et 2010, aucun PCAA n'a été acquis en vertu d'ententes de liquidité. La Banque a maintenu des positions dans des titres de PCAA (y compris dans ceux émis par les conduits multicédants susmentionnés) dans le cadre de ses activités de tenue de marché relatives au PCAA. Au 31 octobre 2011 et 2010, la Banque détenait respectivement 1 083 millions de dollars et 354 millions de dollars de titres de PCAA sur les 10,6 milliards et 10,5 milliards de titres de PCAA en circulation qui avaient été émis par les conduits à ces dates. Le papier commercial détenu est classé dans les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction au bilan consolidé. La Banque reçoit, de la part des conduits, des honoraires qui sont constatés lorsqu'ils sont gagnés. La Banque détient des droits variables dans ces conduits multicédants, surtout du fait qu'elle détient du papier commercial émis par ces derniers, qu'elle leur fournit des facilités de liquidité et qu'elle en tire des honoraires; toutefois, la Banque n'en est pas le principal bénéficiaire. La Banque surveille ses positions dans des titres de PCAA dans le cadre du processus continu d'évaluation de la consolidation, étant donné que ces acquisitions sont considérées comme des événements entraînant une révision du statut de l'entité. Les positions n'ont donné lieu à aucune modification des conclusions portant sur la consolidation au cours des exercices clos les 31 octobre 2011 et 2010.

Au 31 octobre 2011, le risque éventuel maximal de perte que courait la Banque étant donné les droits qu'elle détient dans le papier commercial et les facilités de liquidité qu'elle fournit à des conduits multicédants s'élevait à 5,5 milliards de dollars (5,3 milliards de dollars en 2010). En outre, la Banque s'est engagée à fournir des facilités de liquidité additionnelles de 2,1 milliards de dollars (1,8 milliard de dollars en 2010) à l'égard de titres de PCAA qui pourraient éventuellement être émis par les conduits. Au 31 octobre 2011, la Banque fournissait également un rehaussement de crédit de 17 millions de dollars (73 millions de dollars en 2010) à l'égard de transactions précises.

#### *Conduits monocédants*

La Banque utilise des conduits monocédants pour améliorer sa situation de trésorerie, diversifier ses sources de financement et optimiser la gestion de son bilan.

Au 31 octobre 2011, l'encours du papier commercial émis par les conduits monocédants s'établissait à 5,1 milliards de dollars (5,1 milliards de dollars en 2010). Bien que la probabilité de perte soit négligeable, le risque éventuel maximal de perte auquel la Banque est exposée pour ces conduits, du seul fait des facilités de liquidité fournies (similaires aux conduits multicédants mentionnés précédemment), était de 5,1 milliards de dollars (5,1 milliards de dollars en 2010); 1,1 milliard de dollars (1,1 milliard de dollars en 2010) des actifs détenus par les conduits sont des prêts aux particuliers qui étaient assurés par un gouvernement. En outre, la Banque disposait de droits conservés de 120 millions de dollars (121 millions de dollars en 2010) liés au coupon d'intérêt.

#### **Autres opérations de financement**

En avril 2010, la Banque a abandonné certaines opérations qui offraient un financement à coût économique à des sociétés clientes américaines par l'entremise d'EDDV. La Banque ne fournit plus de financement à ces sociétés aux termes de semblables ententes et, aux 31 octobre 2011 et 2010, elle n'était plus exposée à ces EDDV.

### **NOTE 7 : DÉRIVÉS**

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur tient aux fluctuations des taux d'intérêt et de change, des écarts de crédit, des prix des marchandises, des actions et d'autres mesures financières. Ces instruments comprennent les contrats de dérivés en matière de taux d'intérêt, de taux de change, d'actions, de marchandises et de crédit. La Banque les utilise à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction pour gérer ses propres risques liés à ses stratégies de financement et d'investissement.

#### **DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION**

La Banque recourt à des contrats de dérivés détenus à des fins de transaction afin de répondre aux besoins de ses clients, de disposer de positions de transaction et, dans certains cas, à des fins de gestion des risques relativement à son portefeuille de négociation. Ces dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et les gains ou pertes réalisés et latents qui en résultent sont constatés immédiatement dans le revenu de négociation.

#### **DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS AUTRES QUE DE TRANSACTION**

Lorsque des dérivés sont détenus à des fins autres que de transaction et que les transactions satisfont aux exigences du chapitre 3865, «Couvertures», ceux-ci sont classés par la Banque comme dérivés détenus à des fins autres que de transaction et sont comptabilisés selon la comptabilité de couverture, selon ce qui convient. Certains instruments dérivés qui sont détenus à des fins de couverture économique, mais qui ne répondent pas aux exigences du chapitre 3865, sont également classés comme dérivés détenus à des fins autres que de transaction; toutefois, les variations de la juste valeur de ces dérivés sont constatées dans le revenu autre que d'intérêts.

### **RELATIONS DE COUVERTURE**

#### **Comptabilité de couverture**

Au moment de la création d'une relation de couverture, la Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ses objectifs de gestion des risques et la stratégie qui l'ont conduite à établir cette relation de couverture. La Banque exige également une évaluation documentée, non seulement au début de la relation de couverture, mais aussi de façon continue, pour savoir si les dérivés utilisés dans des opérations de couverture sont très efficaces pour contrebalancer les variations attribuables aux risques couverts des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts. Pour que la couverture soit considérée comme efficace, l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent avoir un degré élevé et inverse de corrélation, de sorte que les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture compenseront pour ainsi dire les effets du risque couvert de la Banque pendant toute la durée de la relation de couverture. Si une relation de couverture devient inefficace, elle cesse d'être admissible à la comptabilité de couverture, et toute variation ultérieure de la juste valeur de l'instrument de couverture est passée en résultat, sans aucune incidence atténuante sur le bénéfice, lorsque cela convient.

La variation de la juste valeur liée à la composante du dérivé exclue de l'appréciation de l'efficacité de la couverture est immédiatement constatée à l'état des résultats consolidé.

Lorsque des dérivés sont désignés comme éléments constitutifs d'une couverture, la Banque les classe comme : i) couvertures de la variation de la juste valeur des actifs ou des passifs constatés ou des engagements fermes (couvertures de juste valeur); ii) couvertures des variations des flux de trésorerie futurs hautement probables, attribuables à un actif ou à un passif constaté ou à une opération prévue (couvertures de flux de trésorerie); ou iii) couvertures d'investissements nets dans des établissements étrangers (couvertures d'investissements nets).

#### **Couvertures de juste valeur**

Les couvertures de juste valeur de la Banque consistent essentiellement en des swaps de taux d'intérêt utilisés pour se protéger contre les variations de la juste valeur des instruments financiers à long terme à taux fixe en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Les variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et admissibles comme instruments de couverture de juste valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats consolidé, de même que les variations de la juste valeur des actifs, des passifs ou d'un groupe mixte composé des deux, attribuables au risque couvert. Les variations de juste valeur liées à la tranche inefficace de la relation de couverture sont immédiatement constatées dans les autres revenus à l'état des résultats consolidé.

Le rajustement cumulatif de la valeur comptable de l'élément couvert (le rajustement au montant de base) est amorti par imputation à l'état des résultats consolidé d'après un taux d'intérêt effectif recalculé sur la durée de vie restante prévue de l'élément couvert, et l'amortissement doit commencer au plus tard lorsque l'élément couvert cesse d'être ajusté pour prendre en compte les variations de sa juste valeur attribuables au risque couvert. Si l'élément couvert a été décomptabilisé, le rajustement au montant de base sera immédiatement passé en charges à l'état des résultats consolidé.

### **Couvertures de flux de trésorerie**

La Banque est exposée aux variations des flux de trésorerie futurs qui sont libellés en monnaies étrangères ainsi qu'aux variations de flux de trésorerie futurs à l'égard des actifs et des passifs détenus à des fins autres que de transaction qui portent intérêt à des taux variables ou qui sont censés être refinancés ou réinvestis dans le futur. Les montants et le moment des flux de trésorerie futurs font l'objet de projections pour chaque risque couvert selon les modalités du contrat et d'autres éléments pertinents, notamment les estimations des remboursements anticipés et des défauts de paiement. L'ensemble des flux de trésorerie pour tous les risques couverts au fil du temps forme la base qui permet d'établir la partie efficace des gains et des pertes sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie pour les opérations prévues.

La tranche efficace des variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et admissibles comme couvertures de flux de trésorerie est constatée dans les autres éléments du résultat étendu. La variation de la juste valeur liée à la tranche inefficace est immédiatement constatée dans les autres revenus à l'état des résultats consolidé.

Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat étendu sont reclassés à l'état des résultats consolidé de la période où l'élément couvert se répercute sur le bénéfice.

Lorsqu'un instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, les gains ou les pertes cumulés jusqu'alors dans les autres éléments du résultat étendu demeurent dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'opération prévue soit finalement constatée dans l'état des résultats consolidé. Lorsqu'on ne s'attend plus à ce qu'une opération prévue soit réalisée, les gains et les pertes cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu sont immédiatement transférés à l'état des résultats consolidé.

### **Couvertures d'investissements nets**

Les couvertures d'investissements nets dans des établissements étrangers sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie. La variation de la juste valeur relative aux instruments de couverture liée à la tranche efficace de la couverture est constatée dans les autres éléments du résultat étendu. La variation de la juste valeur liée à la tranche inefficace est immédiatement constatée dans l'état des résultats consolidé. Les gains et les pertes cumulés dans les autres éléments du résultat étendu sont inclus dans l'état des résultats consolidé quand l'investissement dans l'établissement étranger est rapatrié ou vendu.

## **CATÉGORIES DE PRODUITS DÉRIVÉS ET EXPOSITIONS AUX RISQUES**

La majorité des contrats de dérivés de la Banque sont des opérations hors Bourse qui sont négociées en privé entre la Banque et la contrepartie au contrat. Les autres contrats de dérivés sont des contrats négociés par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglementées et consistent principalement en options et en contrats à terme standardisés.

### **Dérivés de taux d'intérêt**

La Banque a recours à des dérivés de taux d'intérêt, tels que des contrats à terme de gré à gré et des contrats de garantie, des swaps et des options, pour gérer les risques de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt correspond à l'incidence que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les marges, les bénéfices et la valeur économique de la Banque. Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur la valeur de marché des actifs et des passifs à taux fixe. De plus, les taux de remboursement de certains actifs et passifs varient avec les taux d'intérêt.

Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de fixer effectivement un taux d'intérêt futur pour une période donnée. Un contrat de garantie de taux d'intérêt type prévoit que les parties procéderont, à une date future prédéterminée, à un règlement en espèces, correspondant à la différence entre un taux d'intérêt contractuel et un taux du marché qui sera établi dans le futur, calculé à partir d'un notionnel convenu. Le capital n'est pas échangé.

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse permettant à deux parties de s'échanger des flux de trésorerie, d'après un notionnel déterminé, pour une période donnée. Dans le cadre d'un swap de taux d'intérêt type, une partie est tenue de payer un taux d'intérêt fixe du marché en échange d'un taux d'intérêt variable du marché établi de temps à autre, les deux étant calculés à partir du même notionnel. Le capital n'est pas échangé.

Les options sur taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels une partie (l'acheteur de l'option) obtient d'une autre partie (le vendeur de l'option), en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date future précise ou à une série de dates futures ou pendant une période déterminée, un instrument financier donné au prix prévu au contrat. L'instrument financier sous-jacent est assorti d'un prix du marché qui varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Pour gérer son risque de taux d'intérêt, la Banque agit à titre de vendeur et d'acheteur de ces options. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt sont des contrats standardisés négociés en Bourse. Ils sont fondés sur un engagement de vendre ou d'acheter une quantité précise d'un instrument financier à une date future déterminée, au prix prévu au contrat. Ces contrats diffèrent des contrats de garantie de taux d'intérêt en ce sens qu'ils portent sur des montants normalisés, à des dates de règlement standardisées, et qu'ils sont négociés en Bourse.

### **Dérivés de change**

La Banque a recours à des dérivés de change, tels que des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés et des swaps, pour gérer les risques de change. Le risque de change correspond aux pertes qui pourraient découler des fluctuations des taux de change. L'actif et le passif libellés en monnaies étrangères comportent un risque de change. La Banque est exposée à un risque de change non transactionnel en raison de ses investissements dans des établissements étrangers lorsque les actifs de la Banque libellés dans une monnaie étrangère sont supérieurs ou inférieurs à ses passifs libellés dans la même monnaie; la situation donne lieu à une position ouverte en monnaie étrangère.

Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements négociés hors Bourse entre deux parties visant l'échange d'une quantité donnée d'une monnaie contre la livraison d'une quantité donnée d'une seconde monnaie, à une date future ou à l'intérieur d'une fourchette de dates.

Les contrats de swap comprennent les swaps de devises et les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises. Les swaps de devises consistent à acheter une monnaie sur le marché au comptant et à la vendre simultanément sur le marché à terme, ou inversement. Les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises sont des opérations dans le cadre desquelles les parties s'échangent un capital et des flux d'intérêts libellés dans des monnaies différentes sur une période donnée. Ces contrats servent à la fois à gérer le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

Les contrats à terme standardisés sont semblables aux contrats de change à terme de gré à gré, sauf qu'ils portent sur des montants standardisés, avec des dates de règlement standardisées, et qu'ils sont négociés en Bourse.

### **Dérivés de crédit**

La Banque a recours à des dérivés de crédit, tels que des swaps sur défaillance de crédit et des swaps sur le rendement total, pour gérer les risques de son portefeuille de prêts aux grandes entreprises et d'autres instruments en espèces. Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si un emprunteur ou la contrepartie à une opération ne respecte pas les obligations de paiement convenues. Dans le cadre de ses techniques de gestion des risques de portefeuille, la Banque a recours à des dérivés de crédit pour atténuer le risque de concentration par secteur d'activité et le risque par emprunteur. Le risque de crédit, le risque juridique et les autres risques associés à ces opérations sont contrôlés au moyen de procédures bien établies. Notre politique est de ne conclure ces opérations qu'avec des institutions financières de grande qualité. Le risque de crédit lié à une telle contrepartie est géré selon les mêmes processus d'approbation, de limite et de surveillance que nous appliquons à toutes les contreparties pour lesquelles la Banque a une exposition au crédit.

Les dérivés de crédit sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (habituellement appelé l'actif de référence) d'une partie à une autre. Les dérivés de crédit les plus courants sont les swaps sur défaillance de crédit (aussi appelés contrats d'option) et les swaps sur le rendement total (aussi appelés swaps). Dans un contrat d'option, un acheteur acquiert d'un vendeur, en échange d'une prime, une protection de crédit sur un actif ou un groupe d'actifs de référence. L'acheteur peut aussi payer la prime convenue dès le départ ou sur une période. La protection de crédit indemnise l'acheteur à l'égard de toute baisse de valeur de l'actif ou du groupe d'actifs de référence lorsque certains incidents de crédit se produisent, comme une faillite ou un défaut de paiement. Le règlement peut se faire en espèces ou comporter la demande de livraison de l'actif de référence au vendeur. Dans le cadre d'un swap, une partie accepte de payer ou de recevoir de l'autre partie des montants en espèces établis en fonction des variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris tout rendement comme l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de montants qui sont fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché. Ces règlements en espèces sont effectués qu'il y ait ou non un incident de crédit.

### **Autres dérivés**

La Banque est également partie à des opérations sur des dérivés d'actions et des dérivés de marchandises, tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les swaps sur actions sont des contrats négociés hors Bourse dans le cadre desquels une partie convient de payer à l'autre partie ou de recevoir d'elle des montants en espèces en fonction des variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre en particulier. Ces contrats comprennent parfois un paiement à l'égard des dividendes.

Les options sur actions confèrent à l'acheteur de l'option, en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter du vendeur de l'option, ou de lui vendre, un sous-jacent sous la forme d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou de titres en particulier au prix prévu au contrat. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les contrats à terme sur indice boursier sont des contrats standardisés négociés en Bourse. Ils reposent sur une entente visant le paiement ou la réception d'un montant en espèces calculé en fonction de la différence entre le cours prévu au contrat d'un indice boursier sous-jacent et le cours correspondant sur le marché à une date future donnée. Il ne se fait aucune livraison réelle des actions composant l'indice boursier sous-jacent. Ces contrats portent sur des montants standardisés avec des dates de règlement standardisées.

Les contrats sur marchandises comprennent les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés, les swaps et les options sur marchandises, comme les métaux précieux et les produits liés à l'énergie qui sont négociés tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

La Banque prend certains engagements de prêt à taux fixe envers des clients au Canada. Ces engagements financiers sont comptabilisés comme des instruments dérivés si la Banque a comme pratique établie de vendre les prêts peu après le décaissement. Ces engagements de prêt sont comptabilisés à la juste valeur, et les gains ou les pertes réalisés et latents sont immédiatement constatés dans les autres revenus.

## **NOTIONNELS**

Les notionnels ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs, car ils représentent la valeur nominale du contrat à laquelle est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant de flux de trésorerie à échanger. Les notionnels ne représentent pas le gain ou la perte éventuel lié au risque de marché ni le risque de crédit auquel sont exposés ces instruments financiers dérivés.

## **DÉRIVÉS INCORPORÉS**

Des dérivés peuvent être incorporés dans un autre instrument financier (l'instrument hôte). Les dérivés incorporés sont traités comme des dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas clairement et étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, qu'un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé, et que le contrat pris dans son ensemble n'est pas détenu à des fins de transaction ou désigné comme détenu à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur. Les dérivés incorporés sont évalués à la juste valeur, et toute variation subséquente de la juste valeur est constatée dans le revenu de négociation.

Certaines obligations de la Banque en matière de dépôt, qui varient selon le rendement de certains indices ou de certaines actions, peuvent être assujetties à un montant minimum de rachat garanti et incorporent un dérivé. La Banque comptabilise à la juste valeur les dérivés incorporés dans ces obligations de verser un montant variable, en constatant dans les autres revenus les variations de juste valeur à mesure qu'elles se produisent. La Banque ne prévoit pas une importante volatilité future des bénéfices, étant donné que la couverture des dérivés incorporés est efficace sur le plan économique. La juste valeur des dérivés incorporés est comptabilisée au bilan consolidé dans les dérivés.

## Juste valeur des dérivés

(en millions de dollars canadiens)

	2011				2010	
	Juste valeur moyenne pour l'exercice <sup>1</sup>		Juste valeur à la fin de l'exercice		Juste valeur à la fin de l'exercice	
	Positive	Négative	Positive	Négative	Positive	Négative
<b>Dérivés détenus ou émis à des fins de transaction</b>						
Contrats sur taux d'intérêt						
Contrats à terme standardisés	1 \$	1 \$	7 \$	1 \$	1 \$	1 \$
Contrats de garantie de taux	15	13	23	19	17	12
Swaps	19 100	19 220	27 489	26 591	19 846	19 872
Options vendues	–	634	–	790	–	642
Options achetées	632	–	765	–	641	–
<b>Total des contrats sur taux d'intérêt</b>	<b>19 748</b>	<b>19 868</b>	<b>28 284</b>	<b>27 401</b>	<b>20 505</b>	<b>20 527</b>
Contrats de change						
Contrats à terme standardisés	–	–	1	–	–	–
Contrats à terme de gré à gré	5 265	5 142	5 567	4 725	5 385	5 734
Swaps	1 618	853	237	292	2 240	881
Swaps de taux et de devises	9 196	14 974	9 569	16 248	9 395	14 090
Options vendues	–	791	–	639	–	829
Options achetées	728	–	623	–	800	–
<b>Total des contrats de change</b>	<b>16 807</b>	<b>21 760</b>	<b>15 997</b>	<b>21 904</b>	<b>17 820</b>	<b>21 534</b>
Dérivés de crédit						
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	49	54	60	43	70	65
Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue	31	52	19	68	52	65
<b>Total des contrats sur dérivés de crédit</b>	<b>80</b>	<b>106</b>	<b>79</b>	<b>111</b>	<b>122</b>	<b>130</b>
Autres contrats						
Contrats sur actions	3 112	3 546	3 702	4 574	2 146	2 772
Contrats sur marchandises	884	684	1 182	1 080	775	711
<b>Total des autres contrats</b>	<b>3 996</b>	<b>4 230</b>	<b>4 884</b>	<b>5 654</b>	<b>2 921</b>	<b>3 483</b>
<b>Juste valeur – à des fins de transaction</b>	<b>40 631 \$</b>	<b>45 964 \$</b>	<b>49 244 \$</b>	<b>55 070 \$</b>	<b>41 368 \$</b>	<b>45 674 \$</b>
<b>Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction</b>						
Contrats sur taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux	2 \$	2 \$	– \$	2 \$	5 \$	7 \$
Swaps	5 459	4 318	7 558	5 145	6 972	5 215
Options vendues	6	18	6	32	7	5
Options achetées	15	2	16	2	30	3
<b>Total des contrats sur taux d'intérêt</b>	<b>5 482</b>	<b>4 340</b>	<b>7 580</b>	<b>5 181</b>	<b>7 014</b>	<b>5 230</b>
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	1 153	729	1 023	527	845	523
Swaps	25	–	–	–	27	–
Swaps de taux et de devises	1 227	1 644	1 254	1 422	1 191	1 294
<b>Total des contrats de change</b>	<b>2 405</b>	<b>2 373</b>	<b>2 277</b>	<b>1 949</b>	<b>2 063</b>	<b>1 817</b>
Dérivés de crédit						
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	63	98	72	102	66	93
<b>Total des contrats sur dérivés de crédit</b>	<b>63</b>	<b>98</b>	<b>72</b>	<b>102</b>	<b>66</b>	<b>93</b>
Autres contrats						
Contrats sur actions	1 380	331	1 247	915	1 164	871
<b>Total des autres contrats</b>	<b>1 380</b>	<b>331</b>	<b>1 247</b>	<b>915</b>	<b>1 164</b>	<b>871</b>
<b>Juste valeur – à des fins autres que de transaction</b>	<b>9 330 \$</b>	<b>7 142 \$</b>	<b>11 176 \$</b>	<b>8 147 \$</b>	<b>10 307 \$</b>	<b>8 011 \$</b>
<b>Total de la juste valeur</b>	<b>49 961 \$</b>	<b>53 106 \$</b>	<b>60 420 \$</b>	<b>63 217 \$</b>	<b>51 675 \$</b>	<b>53 685 \$</b>

<sup>1</sup> La juste valeur moyenne des dérivés détenus à des fins de transaction pour l'exercice clos le 31 octobre 2010 était comme suit : positive de 39 058 millions de dollars et négative de 41 736 millions de dollars. Les moyennes sont calculées mensuellement.

Le tableau suivant catégorise les dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction selon qu'ils ont été désignés comme éléments constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture ou qu'ils ne l'ont pas été.

### Juste valeur des dérivés à des fins autres que de transaction

(en millions de dollars canadiens)

							2011
	Actifs dérivés			Passifs dérivés			
	Dérivés désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles	Dérivés non désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles	Total	Dérivés désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles	Dérivés non désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles	Total	
<b>Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction</b>							
Contrats sur taux d'intérêt							
Contrats de garantie de taux	-	-	-	1	1	2	\$
Swaps	3 707	3 851	7 558	517	4 628	5 145	\$
Options vendues	-	6	6	-	32	32	\$
Options achetées	-	16	16	-	2	2	\$
Total des contrats sur taux d'intérêt	3 707	3 873	7 580	518	4 663	5 181	\$
Contrats de change							
Contrats à terme de gré à gré	1 010	13	1 023	522	5	527	\$
Swaps	-	-	-	-	-	-	\$
Swaps de taux et de devises	535	719	1 254	1 057	365	1 422	\$
Total des contrats de change	1 545	732	2 277	1 579	370	1 949	\$
Dérivés de crédit							
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	-	72	72	-	102	102	\$
Total des contrats sur dérivés de crédit	-	72	72	-	102	102	\$
Autres contrats							
Contrats sur actions	340	907	1 247	7	908	915	\$
Total des autres contrats	340	907	1 247	7	908	915	\$
<b>Juste valeur – à des fins autres que de transaction</b>	<b>5 592</b>	<b>5 584</b>	<b>11 176</b>	<b>2 104</b>	<b>6 043</b>	<b>8 147</b>	<b>\$</b>
2010							
<b>Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction</b>							
Contrats sur taux d'intérêt							
Contrats de garantie de taux	-	5	5	-	7	7	\$
Swaps	3 660	3 312	6 972	595	4 620	5 215	\$
Options vendues	-	7	7	-	5	5	\$
Options achetées	30	-	30	-	3	3	\$
Total des contrats sur taux d'intérêt	3 690	3 324	7 014	595	4 635	5 230	\$
Contrats de change							
Contrats à terme de gré à gré	841	4	845	517	6	523	\$
Swaps	27	-	27	-	-	-	\$
Swaps de taux et de devises	453	738	1 191	960	334	1 294	\$
Total des contrats de change	1 321	742	2 063	1 477	340	1 817	\$
Dérivés de crédit							
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	-	66	66	-	93	93	\$
Total des contrats sur dérivés de crédit	-	66	66	-	93	93	\$
Autres contrats							
Contrats sur actions	303	861	1 164	3	868	871	\$
Total des autres contrats	303	861	1 164	3	868	871	\$
<b>Juste valeur – à des fins autres que de transaction</b>	<b>5 314</b>	<b>4 993</b>	<b>10 307</b>	<b>2 075</b>	<b>5 936</b>	<b>8 011</b>	<b>\$</b>



Les tableaux suivants présentent l'incidence des instruments dérivés et des éléments couverts, le cas échéant, sur l'état des résultats consolidé et sur les autres éléments du résultat étendu pour les exercices clos les 31 octobre 2011 et 2010.

### Couvertures de juste valeur

(en millions de dollars canadiens)

	<b>2011</b>			
	Montants comptabilisés dans le revenu tiré des dérivés <sup>1</sup>	Montants comptabilisés dans le revenu tiré des éléments couverts <sup>1</sup>	Inefficacité de la couverture <sup>2</sup>	Montants exclus de l'appréciation de l'efficacité de la couverture <sup>3</sup>
<b>Couvertures de juste valeur</b>				
Contrats sur taux d'intérêt	(51) \$	57 \$	6 \$	(31) \$
<b>Total du revenu (de la perte)</b>	<b>(51) \$</b>	<b>57 \$</b>	<b>6 \$</b>	<b>(31) \$</b>
				2010
<b>Couvertures de juste valeur</b>				
Contrats sur taux d'intérêt	(286) \$	274 \$	(12) \$	(93) \$
<b>Total du revenu (de la perte)</b>	<b>(286) \$</b>	<b>274 \$</b>	<b>(12) \$</b>	<b>(93) \$</b>

<sup>1</sup> Montants comptabilisés dans le revenu d'intérêts net.

<sup>2</sup> Montants comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêts.

<sup>3</sup> Les montants sont comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêts et représentent les composantes exclues des dérivés. Les montants sont principalement compensés dans le revenu d'intérêts net par l'amortissement de la valeur comptable des éléments couverts.

### Couvertures de flux de trésorerie et d'investissements nets

(en millions de dollars canadiens)

	<b>2011</b>			
	Montants comptabilisés à l'égard des dérivés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu <sup>1</sup>	Montants reclassés du cumul des autres éléments du résultat étendu aux résultats <sup>1,2</sup>	Inefficacité de la couverture <sup>3</sup>	Montants exclus de l'appréciation de l'efficacité de la couverture <sup>3</sup>
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>				
Contrats sur taux d'intérêt	2 072 \$	1 741 \$	– \$	– \$
Contrats de change <sup>4</sup>	(65)	(19)	–	–
Autres contrats	38	71	–	–
<b>Total du revenu (de la perte)</b>	<b>2 045 \$</b>	<b>1 793 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>
<b>Couvertures d'investissements nets</b>				
Contrats de change <sup>4</sup>	449 \$	– \$	– \$	70 \$
				2010
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>				
Contrats sur taux d'intérêt	3 399 \$	2 224 \$	(3) \$	– \$
Contrats de change <sup>4</sup>	(225)	(20)	–	–
Autres contrats	192	179	1	–
<b>Total du revenu (de la perte)</b>	<b>3 366 \$</b>	<b>2 383 \$</b>	<b>(2) \$</b>	<b>– \$</b>
<b>Couvertures d'investissements nets</b>				
Contrats de change <sup>4</sup>	1 205 \$	(11) \$	– \$	– \$

<sup>1</sup> Les autres éléments du résultat étendu sont présentés avant impôts.

<sup>2</sup> Montants comptabilisés dans le revenu d'intérêts net.

<sup>3</sup> Montants comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêts.

<sup>4</sup> Comprend les instruments non dérivés désignés comme instruments de couverture constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture.

Au cours des exercices clos les 31 octobre 2011 et 2010, la Banque n'a constaté aucun gain net ni aucune perte nette dans ses résultats par suite de engagements fermes couverts qui ont cessé d'être admissibles à titre de couvertures de juste valeur.

Pour les douze prochains mois, la Banque prévoit que des gains nets estimés à 1 162 millions de dollars au 31 octobre 2011 (745 millions de dollars au 31 octobre 2010) constatés dans les autres éléments du résultat étendu seront reclassés dans le résultat net. La durée maximale sur laquelle la Banque couvre son exposition aux variations des flux de trésorerie futurs pour les opérations prévues est de 28 ans. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2011, les opérations prévues ont été réalisées dans tous les cas importants.

Le tableau ci-après présente les gains (pertes) sur les dérivés détenus à des fins autres que de transaction qui n'ont pas été désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture pour l'exercice clos le 31 octobre 2011. Ces gains (pertes) sont partiellement contrebalancés par des gains (pertes) comptabilisés dans l'état des résultats consolidé et dans les autres éléments du résultat étendu liés aux instruments autres que des dérivés connexes.

**Gains (pertes) sur les dérivés détenus à des fins autres que de transaction non désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)	2011	2010
Contrats sur taux d'intérêt	(93) \$	(247) \$
Contrats de change	(8)	(4)
Dérivés de crédit	41	(14)
Actions	(1)	5
Autres contrats	–	(2)
<b>Total</b>	<b>(61) \$</b>	<b>(262) \$</b>

<sup>1</sup> Montants comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêts.

Le tableau suivant présente le notionnel des dérivés négociés hors Bourse et en Bourse.

**Dérivés négociés hors Bourse et en Bourse**

(en milliards de dollars canadiens)	Détenus à des fins de transaction			Détenus à des fins autres que de transaction		2011	2010
Notionnel	Négociés hors Bourse	Négociés en Bourse	Total	Total	Total	Total	
<b>Contrats sur taux d'intérêt</b>							
Contrats à terme standardisés	– \$	211,8 \$	211,8 \$	– \$	211,8 \$	255,4 \$	
Contrats de garantie de taux	108,1	–	108,1	10,8	118,9	56,7	
Swaps	1 471,3	–	1 471,3	366,9	1 838,2	1 346,3	
Options vendues	25,0	43,1	68,1	7,9	76,0	50,9	
Options achetées	25,9	38,6	64,5	1,3	65,8	59,0	
<b>Total des contrats sur taux d'intérêt</b>	<b>1 630,3</b>	<b>293,5</b>	<b>1 923,8</b>	<b>386,9</b>	<b>2 310,7</b>	<b>1 768,3</b>	
<b>Contrats de change</b>							
Contrats à terme standardisés	–	38,3	38,3	–	38,3	17,5	
Contrats à terme de gré à gré	384,9	–	384,9	30,4	415,3	380,9	
Swaps	2,9	–	2,9	–	2,9	20,4	
Swaps de taux et de devises	356,9	–	356,9	24,4	381,3	337,2	
Options vendues	34,5	–	34,5	–	34,5	53,7	
Options achetées	30,8	–	30,8	–	30,8	44,5	
<b>Total des contrats de change</b>	<b>810,0</b>	<b>38,3</b>	<b>848,3</b>	<b>54,8</b>	<b>903,1</b>	<b>854,2</b>	
<b>Dérivés de crédit</b>							
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	3,9	–	3,9	4,8	8,7	10,0	
Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue	2,7	–	2,7	–	2,7	3,7	
<b>Total des contrats sur dérivés de crédit</b>	<b>6,6</b>	<b>–</b>	<b>6,6</b>	<b>4,8</b>	<b>11,4</b>	<b>13,7</b>	
<b>Autres contrats</b>							
Contrats sur actions	39,4	8,4	47,8	23,9	71,7	65,2	
Contrats sur marchandises	18,9	6,8	25,7	–	25,7	12,5	
<b>Total des autres contrats</b>	<b>58,3</b>	<b>15,2</b>	<b>73,5</b>	<b>23,9</b>	<b>97,4</b>	<b>77,7</b>	
<b>Total</b>	<b>2 505,2 \$</b>	<b>347,0 \$</b>	<b>2 852,2 \$</b>	<b>470,4 \$</b>	<b>3 322,6 \$</b>	<b>2 713,9 \$</b>	

Le tableau ci-dessous présente les dérivés selon leur durée contractuelle jusqu'à l'échéance.

### Dérivés selon la durée jusqu'à l'échéance

(en milliards de dollars canadiens)

Notionnel	Durée restante jusqu'à l'échéance						2011	2010
	1 an et moins	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Total	
<b>Contrats sur taux d'intérêt</b>								
Contrats à terme standardisés	175,5 \$	36,3 \$	– \$	– \$	– \$	211,8 \$	255,4 \$	
Contrats de garantie de taux	116,6	2,3	–	–	–	118,9	56,7	
Swaps	532,4	547,5	404,7	283,6	70,0	1 838,2	1 346,3	
Options vendues	65,8	3,3	3,7	2,8	0,4	76,0	50,9	
Options achetées	55,3	2,1	4,7	2,4	1,3	65,8	59,0	
Total des contrats sur taux d'intérêt	945,6	591,5	413,1	288,8	71,7	2 310,7	1 768,3	
<b>Contrats de change</b>								
Contrats à terme standardisés	20,0	16,7	1,6	–	–	38,3	17,5	
Contrats à terme de gré à gré	370,3	32,8	11,7	0,5	–	415,3	380,9	
Swaps	–	1,6	0,3	0,8	0,2	2,9	20,4	
Swaps de taux et de devises	67,2	113,3	98,2	80,3	22,3	381,3	337,2	
Options vendues	31,0	2,2	1,2	0,1	–	34,5	53,7	
Options achetées	27,5	2,2	1,0	0,1	–	30,8	44,5	
Total des contrats de change	516,0	168,8	114,0	81,8	22,5	903,1	854,2	
<b>Dérivés de crédit</b>								
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	1,8	2,8	2,2	1,9	–	8,7	10,0	
Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue	0,9	0,6	0,9	0,3	–	2,7	3,7	
Total des contrats sur dérivés de crédit	2,7	3,4	3,1	2,2	–	11,4	13,7	
<b>Autres contrats</b>								
Contrats sur actions	46,4	18,4	6,8	0,1	–	71,7	65,2	
Contrats sur marchandises	21,7	3,7	0,3	–	–	25,7	12,5	
Total des autres contrats	68,1	22,1	7,1	0,1	–	97,4	77,7	
<b>Total</b>	<b>1 532,4 \$</b>	<b>785,8 \$</b>	<b>537,3 \$</b>	<b>372,9 \$</b>	<b>94,2 \$</b>	<b>3 322,6 \$</b>	<b>2 713,9 \$</b>	

### RISQUES LIÉS AUX DÉRIVÉS

#### Risque de marché

En l'absence de paiements en espèces initiaux compensatoires, les dérivés n'ont généralement pas de valeur marchande initiale. Leur valeur, positive ou négative, découle des fluctuations des taux d'intérêt, des cours du change, des cours des actions, des prix des marchandises ou des taux de crédit, ou des variations d'indices pertinents, de telle sorte que les dérivés contractés précédemment deviennent plus ou moins avantageux par rapport aux contrats ayant des conditions similaires et la même durée résiduelle qui pourraient être négociés compte tenu de la conjoncture courante du marché.

Le potentiel d'augmentation ou de diminution de la valeur des dérivés attribuable aux facteurs susmentionnés est généralement appelé risque de marché. Ce risque est géré par des cadres dirigeants qui sont responsables des activités de négociation de la Banque et est contrôlé de façon indépendante par le groupe Gestion des risques de la Banque.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit lié aux dérivés, aussi appelé risque de crédit de contrepartie, est le risque de subir une perte financière si une contrepartie manque à son obligation envers la Banque. Le groupe du crédit de trésorerie, qui fait partie des Services bancaires de gros, est responsable de la mise en application des politiques de crédit établies par la Banque pour la gestion du risque de crédit lié aux dérivés ainsi que de la conformité à ces politiques.

Les risques de crédit liés aux instruments financiers dérivés sont assujettis aux mêmes approbations, limites et normes de surveillance de crédit que celles qui sont utilisées pour gérer d'autres opérations qui créent un risque de crédit. Ceci inclut l'évaluation de la solvabilité des contreparties et la gestion de la taille des portefeuilles, de leur diversification et de leur profil d'échéance. La Banque recherche activement des stratégies d'atténuation des risques par l'utilisation d'accords-cadres de compensation de dérivés multiproduits, de garanties et d'autres techniques d'atténuation des risques. Les accords-cadres de compensation réduisent les risques pour la Banque, en ce qu'ils lui permettent d'obtenir une compensation avec déchéance du terme dans les transactions avec les contreparties assujetties à de tels accords si certains événements se produisent. L'incidence de ces accords-cadres de compensation est montrée dans le tableau ci-dessous intitulé «Risque de crédit lié aux dérivés».

Le tableau «Risque de crédit lié aux dérivés» indique également le coût de remplacement courant, qui correspond à la juste valeur positive de tous les dérivés en cours et représente le risque de crédit maximal de la Banque lié aux dérivés. Le montant de l'équivalent-crédit correspond au total du coût de remplacement courant et du risque futur éventuel, lequel est calculé par l'application de facteurs fournis par le BSIF au notionnel des dérivés. Le montant pondéré en fonction des risques est établi par l'application de mesures standard du risque de crédit de la contrepartie au montant de l'équivalent-crédit.

## Risque de crédit lié aux dérivés

(en millions de dollars canadiens)

	2011			2010		
	Coût de remplacement courant <sup>1</sup>	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant <sup>1</sup>	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
<b>Contrats sur taux d'intérêt</b>						
Contrats de garantie de taux	23 \$	34 \$	5 \$	22 \$	40 \$	8 \$
Swaps	35 048	46 581	18 322	26 817	33 600	13 978
Options achetées	767	860	337	669	770	293
<b>Total des contrats sur taux d'intérêt</b>	<b>35 838</b>	<b>47 475</b>	<b>18 664</b>	<b>27 508</b>	<b>34 410</b>	<b>14 279</b>
<b>Contrats de change</b>						
Contrats à terme de gré à gré	6 364	11 878	2 170	6 148	11 683	2 209
Swaps	237	405	59	2 267	3 315	865
Swaps de taux et de devises	10 823	30 312	9 322	10 587	27 276	9 107
Options achetées	623	1 064	236	800	1 431	284
<b>Total des contrats de change</b>	<b>18 047</b>	<b>43 659</b>	<b>11 787</b>	<b>19 802</b>	<b>43 705</b>	<b>12 465</b>
<b>Autres contrats</b>						
Dérivés de crédit	48	447	158	96	588	203
Contrats sur actions	4 691	7 954	1 033	3 039	6 053	1 456
Contrats sur marchandises	1 021	1 167	238	626	1 239	304
<b>Total des autres contrats</b>	<b>5 760</b>	<b>9 568</b>	<b>1 429</b>	<b>3 761</b>	<b>7 880</b>	<b>1 963</b>
<b>Total des dérivés</b>	<b>59 645</b>	<b>100 702</b>	<b>31 880</b>	<b>51 071</b>	<b>85 995</b>	<b>28 707</b>
Moins l'incidence des accords-cadres de compensation	45 611	65 949	22 531	37 566	54 233	19 494
<b>Total des dérivés après compensation</b>	<b>14 034</b>	<b>34 753</b>	<b>9 349</b>	<b>13 505</b>	<b>31 762</b>	<b>9 213</b>
Moins l'incidence des garanties	5 875	6 062	1 959	5 343	5 644	2 107
<b>Dérivés nets</b>	<b>8 159 \$</b>	<b>28 691 \$</b>	<b>7 390 \$</b>	<b>8 162 \$</b>	<b>26 118 \$</b>	<b>7 106 \$</b>

<sup>1</sup> Les instruments négociés en Bourse et les dérivés de crédit détenus à des fins autres que de transaction, qui sont traités comme des garanties financières du capital de risque de crédit, sont exclus selon les lignes directrices du BSIF. Le total de la juste valeur positive des contrats exclus s'élevait à 775 millions de dollars au 31 octobre 2011 (604 millions de dollars en 2010).

## Coût de remplacement courant des dérivés

(en millions de dollars canadiens)

	Canada <sup>1</sup>		États-Unis <sup>1</sup>		Autres pays <sup>1</sup>		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
<b>Par secteur</b>								
Services financiers	33 318 \$	30 422 \$	6 062 \$	976 \$	10 155 \$	8 706 \$	49 535 \$	40 104 \$
Gouvernement	4 728	5 901	1 269	105	310	571	6 307	6 577
Divers	2 407	2 655	1 084	1 108	312	627	3 803	4 390
<b>Coût de remplacement courant</b>	<b>40 453 \$</b>	<b>38 978 \$</b>	<b>8 415 \$</b>	<b>2 189 \$</b>	<b>10 777 \$</b>	<b>9 904 \$</b>	<b>59 645 \$</b>	<b>51 071 \$</b>
Moins l'incidence des accords-cadres de compensation et des garanties							51 486	42 909
<b>Total</b>							<b>8 159 \$</b>	<b>8 162 \$</b>
							2011 % de répartition	2010 % de répartition
<b>Par région de risque<sup>2</sup></b>								
Canada	3 419 \$	3 737 \$					41,9 %	45,8 %
États-Unis	2 236	1 820					27,4	22,3
Autres pays								
Royaume-Uni	601	332					7,4	4,1
Autres pays européens	1 153	1 252					14,1	15,3
Divers	750	1 021					9,2	12,5
Total – autres pays	2 504	2 605					30,7	31,9
<b>Total du coût de remplacement courant</b>	<b>8 159 \$</b>	<b>8 162 \$</b>					<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>1</sup> D'après la région géographique de l'unité responsable de la comptabilisation des revenus.

<sup>2</sup> Après l'incidence des accords-cadres de compensation et des garanties.

Certains contrats dérivés de la Banque sont régis par des accords-cadres de dérivés qui contiennent des clauses qui pourraient permettre aux contreparties de la Banque d'exiger, à la survenance éventuelle d'un certain événement, i) de remettre des sûretés ou un autre moyen de réparation acceptable, comme la cession des contrats en cause à une contrepartie acceptable ou ii) de régler les contrats dérivés en cours. Le plus souvent, ces événements éventuels comprennent un abaissement des notations attribuées aux dettes de premier rang de la Banque, soit à titre de contrepartie ou de garante d'une des filiales de la Banque. Au 31 octobre 2011, la position de passif nette totale de ces contrats aurait exigé i) de remettre des sûretés ou un autre moyen de réparation acceptable totalisant 57 millions de dollars (9 millions de dollars en 2010) dans l'éventualité de l'abaissement de un cran ou de deux crans des notations des dettes de premier rang de la Banque et ii) un financement total de 2 millions de dollars (néant en 2010) à la suite de la résiliation et du règlement des contrats de dérivés en cours dans l'éventualité d'un abaissement de un cran ou de deux crans des notations des dettes de premier rang de la Banque.

Certains des contrats dérivés de la Banque sont régis par des accords-cadres de dérivés qui contiennent des clauses de soutien au crédit permettant aux contreparties de la Banque d'exiger la remise de sûretés en fonction de l'exposition nette à l'évaluation à la valeur du marché de tous les contrats de dérivés régis par cet accord-cadre de dérivés. Certains de ces accords peuvent permettre aux contreparties de la Banque d'exiger des garanties supplémentaires en cas d'abaissement des notations des dettes de premier rang de la Banque. Au 31 octobre 2011, la juste valeur de tous les instruments dérivés qui sont assortis de conditions liées au risque de crédit dans une position de passif nette était de 12,9 milliards de dollars (11,9 milliards de dollars en 2010). La Banque a fourni une sûreté de 10,3 milliards de dollars (8,8 milliards de dollars en 2010) pour cette exposition de risque dans le cours normal des affaires. Au 31 octobre 2011, l'abaissement de un cran des notations des dettes de premier rang de la Banque aurait obligé la Banque à fournir une sûreté de 0,5 milliard de dollars (0,6 milliard de dollars en 2010) en plus de celle déjà fournie dans le cours normal des affaires. Un abaissement de deux crans des notations des titres de créance de premier rang de la Banque aurait obligé la Banque à fournir une sûreté de 1,6 milliard de dollars (1,7 milliard de dollars en 2010) en plus de celle déjà fournie dans le cours normal des affaires.

## NOTE 8 : ACQUISITIONS ET AUTRES

### a) Acquisition de Services financiers Chrysler

Le 1<sup>er</sup> avril 2011, la Banque a acquis la totalité des actions en circulation de Services financiers Chrysler au Canada et aux États-Unis pour une contrepartie au comptant d'environ 6 390 millions de dollars, y compris une contrepartie conditionnelle. Selon les termes du contrat d'acquisition, la Banque devrait verser une contrepartie au comptant additionnelle s'il arrivait que les montants réalisés sur certains actifs excèdent un seuil préétabli. Selon les PCGR du Canada, une contrepartie conditionnelle doit être comptabilisée comme partie intégrante du coût d'acquisition, lorsque le montant peut être raisonnablement estimé à la date de l'acquisition et que l'issue peut être déterminée hors de tout doute raisonnable. Au cours de septembre 2011, les montants réalisés sur ces actifs ont dépassé le seuil et la Banque a dû verser une contrepartie au comptant de 70 millions de dollars. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Les résultats de Services financiers Chrysler depuis la date de l'acquisition jusqu'au 31 octobre 2011 ont été inclus dans les résultats consolidés de la Banque. Les résultats de Services financiers Chrysler aux États-Unis sont présentés dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. Les résultats de Services financiers Chrysler au Canada sont présentés dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada.

Au cours de la période entre la date d'acquisition et le 31 octobre 2011, l'écart d'acquisition a augmenté de 73 millions de dollars pour s'établir à 242 millions de dollars, essentiellement en raison de la comptabilisation de la contrepartie conditionnelle. La répartition du prix d'acquisition est susceptible de faire l'objet de rajustements à mesure que la Banque termine l'évaluation des actifs acquis et des passifs pris en charge.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur estimative des actifs et des passifs de Services financiers Chrysler à la date d'acquisition.

#### Juste valeur des actifs nets identifiables acquis

(en millions de dollars canadiens)	Montant
<b>Actifs acquis</b>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 081 \$
Prêts <sup>1</sup>	7 322
Autres actifs	2 235
	<u>12 638</u>
<b>Moins : passifs pris en charge</b>	<u>6 490</u>
Juste valeur des actifs nets identifiables acquis	6 148
Écart d'acquisition	242
<b>Total de la contrepartie de l'acquisition</b>	<u>6 390 \$</u>

<sup>1</sup> La juste valeur estimative des prêts reflète les pertes sur créances prévues à la date d'acquisition.

### b) Acquisitions pendant l'exercice 2010 des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis

Le 16 avril 2010, la Banque a acquis certains actifs et pris en charge certains passifs de la Riverside National Bank of Florida (Riverside), de la First Federal Bank of North Florida (First Federal) et d'AmericanFirst Bank (AmericanFirst) dans le cadre d'opérations facilitées par la FDIC. En outre, la Banque a conclu des accords de partage des pertes avec la FDIC, qui stipulent que la FDIC assume une partie des pertes sur prêts et sur certains actifs immobiliers. Aux termes des accords de partage des pertes, la FDIC rembourse à la Banque 50 % des pertes jusqu'à concurrence d'un seuil établi pour chaque banque (449 millions de dollars pour Riverside, 59 millions de dollars pour First Federal et 18 millions de dollars pour AmericanFirst) et 80 % des pertes subséquentes. Les accords de partage des pertes ont une durée de dix ans à compter de la date d'acquisition pour les prêts hypothécaires sur les résidences unifamiliales et de cinq ans (plus

trois ans dans les cas où seuls des recouvrements sont partagés) pour les autres prêts et les actifs immobiliers. À la fin de la période de partage des pertes, la Banque pourrait devoir verser un montant à la FDIC selon les pertes réelles engagées par rapport à l'estimation des pertes intrinsèques faite par la FDIC, telle qu'elle est définie dans les accords de partage des pertes.

Le 30 septembre 2010, la Banque a acquis la totalité des actions ordinaires en circulation de The South Financial Group, Inc. (South Financial) pour une contrepartie totale d'environ 64 millions de dollars, payée au comptant et en actions ordinaires aux actionnaires ordinaires, soit respectivement 11 millions de dollars et 53 millions de dollars. Chaque action ordinaire de South Financial a été échangée contre 0,28 \$ US au comptant ou 0,004 action ordinaire de la Banque, ce qui a donné lieu à l'émission d'environ 720 mille actions ordinaires de la Banque. En outre, immédiatement avant la clôture de la transaction, le Département du Trésor des États-Unis a vendu à la Banque ses actions privilégiées de South Financial et les bons de souscription associés acquis dans le cadre du Capital Purchase Program du Département du Trésor, et a libéré tous les dividendes accumulés et non versés sur ces actions pour une contrepartie totale au comptant d'environ 134 millions de dollars.

Les acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Les résultats produits par ces acquisitions ont été inclus dans les résultats consolidés de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre 2011 et 2010. Les résultats sont inclus dans ceux de TD Bank, N.A. et sont présentés dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. Aux dates d'acquisition, les acquisitions ont ajouté au bilan consolidé de la Banque un montant net de 2 184 millions de dollars de trésorerie et d'équivalents de trésorerie; 8 457 millions de dollars de prêts; 115 millions de dollars d'actifs incorporels identifiables; 4 021 millions de dollars d'autres actifs; 12 298 millions de dollars de dépôts et 2 550 millions de dollars d'autres passifs. Les prêts comprennent 2 127 millions de dollars de prêts assurés. La juste valeur estimative des prêts reflète les pertes sur créances prévues à la date d'acquisition.

Au cours de la période de l'acquisition jusqu'au 31 octobre 2011, l'écart d'acquisition a diminué de 45 millions de dollars pour s'établir à 271 millions de dollars, essentiellement en raison de la finalisation de l'évaluation du portefeuille de prêts. Au cours de 2011, la répartition du prix d'acquisition relatif à l'acquisition de Riverside, de First Federal, d'AmericanFirst et de South Financial a été terminée et finalisée.

### **c) TD Ameritrade Holding Corporation**

Au 31 octobre 2011, la participation comme présentée de la Banque dans TD Ameritrade Holding Corporation (TD Ameritrade) s'établissait à 44,96 % des actions émises et en circulation de TD Ameritrade (45,93 % en 2010).

Le 6 août 2010 et le 31 octobre 2011, la convention des actionnaires a été modifiée dans chacun des cas de façon à ce que : i) la Banque ait jusqu'au 24 janvier 2014 pour ramener à 45 % sa participation dans TD Ameritrade si celle-ci est supérieure à 45 % par suite de rachats autorisés d'actions ordinaires par TD Ameritrade; ii) la Banque soit tenue d'entreprendre la réduction de sa participation dans TD Ameritrade et de la poursuivre tant que la Banque pourra réaliser un prix par action de TD Ameritrade égal ou supérieur à la valeur comptable moyenne par action de TD Ameritrade alors applicable pour la Banque; et iii) dans le cadre d'un rachat d'actions par TD Ameritrade, la participation de la Banque dans TD Ameritrade ne dépasse pas 48 %.

Conformément à ses intentions annoncées antérieurement, la Banque a vendu 17,3 millions d'actions de TD Ameritrade au cours de l'exercice et a comptabilisé un gain de 8,1 millions de dollars sur cette vente.

## **NOTE 9 : ÉCARTS D'ACQUISITION ET AUTRES ACTIFS INCORPORELS**

### **ÉCARTS D'ACQUISITION**

L'écart d'acquisition représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets identifiables, y compris les actifs incorporels identifiables. L'écart d'acquisition n'est pas amorti, mais est soumis au moins annuellement à un test de dépréciation et chaque fois qu'un événement ou un changement de situation indique qu'il peut y avoir une perte de valeur. L'écart d'acquisition est attribué à l'unité d'exploitation, qui est soit un secteur d'activité ou le niveau immédiatement inférieur au secteur. Une perte de valeur de l'écart d'acquisition est détectée en comparant la valeur comptable de l'unité d'exploitation à sa juste valeur. Une perte de valeur de l'écart d'acquisition est portée à l'état des résultats consolidé au cours de la période où elle est détectée. Aucune réduction de valeur n'a été requise pour les exercices clos les 31 octobre 2011, 2010 et 2009.

## Écart d'acquisition par secteur

(en millions de dollars canadiens)

						2011
	Services bancaires personnels et commerciaux au Canada	Gestion de patrimoine	Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	Services bancaires de gros	Siège social	Total
Valeur comptable des écarts d'acquisition au début de l'exercice	1 216 \$	587 \$	11 560 \$	150 \$	947 \$	14 460 \$
Écart d'acquisition provenant d'acquisitions	5	–	202 <sup>1</sup>	–	–	207
Écart de conversion et autres	–	(1)	(290)	–	–	(291)
<b>Valeur comptable des écarts d'acquisition à la fin de l'exercice</b>	<b>1 221 \$</b>	<b>586 \$</b>	<b>11 472 \$</b>	<b>150 \$</b>	<b>947 \$</b>	<b>14 376 \$</b>
						2010
Valeur comptable des écarts d'acquisition au début de l'exercice	1 216 \$	591 \$	12 115 \$	146 \$	947 \$	15 015 \$
Écart d'acquisition provenant d'acquisitions	–	–	316 <sup>2</sup>	4	–	320
Écart de conversion et autres	–	(4)	(871)	–	–	(875)
<b>Valeur comptable des écarts d'acquisition à la fin de l'exercice</b>	<b>1 216 \$</b>	<b>587 \$</b>	<b>11 560 \$</b>	<b>150 \$</b>	<b>947 \$</b>	<b>14 460 \$</b>

<sup>1</sup> Se rapporte surtout à l'écart d'acquisition de 242 millions de dollars découlant de l'acquisition de Services financiers Chrysler et à une diminution de l'écart d'acquisition de 45 millions de dollars relativement à l'acquisition de Riverside, First Federal, American First et South Financial. Pour plus de renseignements, voir la note 8.

<sup>2</sup> Comprend l'écart d'acquisition découlant de l'acquisition de Riverside, First Federal, AmericanFirst et de South Financial.

## AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les autres actifs incorporels de la Banque sont principalement des actifs incorporels liés aux dépôts de base, des logiciels et les relations avec les clients. Les autres actifs incorporels sont amortis d'après la méthode de l'amortissement linéaire pour ce qui est des logiciels et sur leur durée de vie utile estimative (3 à 20 ans) proportionnellement à l'avantage économique attendu pour ce qui est du reste des autres actifs incorporels. La dotation aux amortissements future pour la valeur comptable des autres actifs incorporels pour les cinq prochains exercices est estimée comme suit : 425 millions de dollars pour 2012; 387 millions de dollars pour 2013; 328 millions de dollars pour 2014; 254 millions de dollars pour 2015; et 199 millions de dollars pour 2016.

Tous les autres actifs incorporels sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'un événement ou un changement de situation indique que les actifs peuvent avoir subi une perte de valeur. Aucune réduction de valeur importante n'a été requise pour les exercices clos les 31 octobre 2011, 2010 et 2009.

Le tableau ci-dessous présente de l'information sur les autres actifs incorporels de la Banque aux 31 octobre :

### Autres actifs incorporels

(en millions de dollars canadiens)

			2011	2010
	Valeur comptable	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Actifs incorporels liés aux dépôts de base	5 298 \$	(4 063) \$	1 235 \$	1 614 \$
Autres actifs incorporels	5 938	(5 105)	833	479
<b>Total</b>	<b>11 236 \$</b>	<b>(9 168) \$</b>	<b>2 068 \$</b>	<b>2 093 \$</b>

## NOTE 10 : TERRAINS, CONSTRUCTIONS, MATÉRIEL ET MOBILIER, ET AUTRES ACTIFS AMORTISSABLES

Les constructions, le matériel informatique, le mobilier et les agencements, et autre matériel ainsi que les améliorations locatives sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé et les provisions pour moins-valeur, le cas échéant. Les terrains sont comptabilisés au coût. Les gains et les pertes découlant des cessions sont inclus dans les revenus autres que d'intérêts à l'état des résultats consolidés.

Les biens immobiliers et les autres actifs loués en vertu d'un contrat de location-acquisition sont capitalisés et amortis d'après la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat ou de la vie utile estimative de l'actif.

La Banque comptabilise à la juste valeur l'obligation associée à la mise hors service d'un actif à long terme dans la période au cours de laquelle cette obligation est engagée et peut être raisonnablement estimée, et comptabilise une augmentation correspondante de la valeur comptable de l'actif. L'actif est amorti d'après la méthode de l'amortissement linéaire sur sa durée de vie utile restante, et le passif est désactualisé pour refléter le passage du temps jusqu'au règlement éventuel de l'obligation.

L'amortissement est comptabilisé d'après la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimée des actifs par catégorie d'actifs, comme suit :

Actif	Durée de vie utile
Constructions	15 à 40 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans
Mobilier et agencements	3 à 15 ans
Autre matériel	5 à 8 ans
Améliorations locatives	moindre de la durée du contrat plus un renouvellement ou 15 ans

#### Valeur comptable nette

(en millions de dollars canadiens)

	2011		2010
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	834 \$	– \$	834 \$
Constructions	2 179	678	1 501
Matériel informatique	608	250	358
Mobilier, agencements et autre matériel	1 461	750	711
Améliorations locatives	1 174	494	680
<b>Total</b>	<b>6 256 \$</b>	<b>2 172 \$</b>	<b>4 084 \$</b>
			Valeur comptable nette
			830 \$
			1 367
			680
			674
			696
			4 247 \$

L'amortissement cumulé à la fin de 2010 était de 2 285 millions de dollars. La dotation aux amortissements s'est établie à 467 millions de dollars en 2011 (601 millions de dollars en 2010; 600 millions de dollars en 2009).

Les actifs amortissables sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'une situation ou un changement indique qu'un actif pourrait avoir subi une dépréciation. Il y a dépréciation lorsque les flux de trésorerie non actualisés projetés découlant de l'utilisation d'un actif et de sa cession éventuelle sont inférieurs à la valeur comptable de l'actif. La valeur de l'actif serait alors réduite, pour la porter à sa valeur nette recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée à l'état des résultats consolidé au cours de la période où elle est détectée.

#### NOTE 11 : AUTRES ACTIFS

##### Autres actifs

(en millions de dollars canadiens)

	2011	2010
Montants à recevoir des courtiers et des clients	5 035 \$	8 132 \$
Débiteurs, charges payées d'avance et autres éléments <sup>1</sup>	6 185	6 032
Charge de retraite reportée	1 203	1 223
Actifs liés aux assurances, compte non tenu des placements	1 300	1 319
Intérêts courus	1 061	1 040
Marchandises détenues à des fins de transaction <sup>2</sup>	3 400	2 249
<b>Total</b>	<b>18 184 \$</b>	<b>19 995 \$</b>

<sup>1</sup> En 2011, les actifs compensatoires liés à la FDIC ont été reclassés de façon rétroactive des prêts aux autres actifs au bilan consolidé. Le solde de ces actifs compensatoires au 31 octobre 2011 était de 86 millions de dollars (167 millions de dollars au 31 octobre 2010).

<sup>2</sup> Les marchandises détenues à des fins de transaction consistent en des stocks de métaux précieux physiques et sont comptabilisées à la juste valeur diminuée des frais de vente, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le revenu de négociation sous la catégorie revenus autres que d'intérêts à l'état des résultats consolidé; ces marchandises sont présentées, aux fins de la réglementation, au BSFI comme un élément de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

#### NOTE 12 : DÉPÔTS

Les dépôts à vue comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit de demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes-chèques.

Les dépôts sur préavis comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes d'épargne.

Les dépôts à terme comprennent tous les dépôts encaissables à une date d'échéance fixe, acquis par nos clients pour gagner de l'intérêt sur une période fixe. La durée varie de un jour à dix ans. Les intérêts courus sur les dépôts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont inclus dans les autres passifs au bilan consolidé. Les dépôts sont généralement des dépôts à terme, des certificats de placement garanti et d'autres instruments semblables. Le montant global des dépôts à terme en coupures de 100 000 \$ ou plus au 31 octobre 2011 s'établissait à 120 milliards de dollars (100 milliards de dollars en 2010). Certains passifs de dépôt sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur, et toute variation de la juste valeur est constatée dans l'état des résultats consolidé.



## Types de dépôts

(en millions de dollars canadiens)

				2011	2010
	À vue	Sur préavis	À terme	Total	Total
Particuliers	15 963 \$	183 530 \$	69 176 \$	268 669 \$	249 251 \$
Banques	4 542	15	7 109	11 666	12 508
Prêts aux entreprises et aux gouvernements <sup>1</sup>	34 893	71 738	64 535	171 166	145 221
Détenus à des fins de transaction	—	—	29 613	29 613	22 991
<b>Total</b>	<b>55 398 \$</b>	<b>255 283 \$</b>	<b>170 433 \$</b>	<b>481 114 \$</b>	<b>429 971 \$</b>

### Dépôts non productifs d'intérêts inclus ci-dessus

Au Canada	3 473 \$	3 471 \$
À l'étranger	9 951	8 292

### Dépôts productifs d'intérêts inclus ci-dessus

Au Canada	262 272	237 401
À l'étranger	202 885	178 355
Fonds fédéraux américains déposés	2 533	2 452
<b>Total<sup>1,2</sup></b>	<b>481 114 \$</b>	<b>429 971 \$</b>

<sup>1</sup> Une somme de 7 milliards de dollars (2 milliards de dollars en 2010) due à des détenteurs d'obligations sécurisées; une somme de 350 millions de dollars (350 millions de dollars en 2010) due à Fiducie de capital TD II; et une somme de 1 750 millions de dollars (1 750 millions de dollars en 2010) due à Fiducie de capital TD IV sont incluses dans les passifs de dépôt au bilan consolidé.

<sup>2</sup> Inclut des dépôts de 243 010 millions de dollars (203 994 millions de dollars en 2010) libellés en dollars américains et de 9 708 millions de dollars (8 987 millions de dollars en 2010) libellés dans d'autres devises.

## Dépôts à terme

(en millions de dollars canadiens)

							2011	2010
	1 an et moins	1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 3 ans	Plus de 3 ans à 4 ans	Plus de 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Particuliers	10 031 \$	20 164 \$	12 081 \$	7 188 \$	2 464 \$	17 248 \$	69 176 \$	77 112 \$
Banques	7 039	18	15	6	2	29	7 109	8 585
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	33 366	11 263	4 453	5 293	7 577	2 583	64 535	47 947
Détenus à des fins de transaction	28 214	34	28	61	854	422	29 613	22 991
<b>Total</b>	<b>78 650 \$</b>	<b>31 479 \$</b>	<b>16 577 \$</b>	<b>12 548 \$</b>	<b>10 897 \$</b>	<b>20 282 \$</b>	<b>170 433 \$</b>	<b>156 635 \$</b>

## NOTE 13 : AUTRES PASSIFS

### Autres passifs

(en millions de dollars canadiens)

	2011	2010
Montants à payer aux courtiers et aux clients	6 865 \$	7 911 \$
Créditeurs, charges à payer et autres éléments	5 585	4 761
Passifs liés aux assurances	4 297	4 091
Intérêts courus	1 371	1 538
Charges salariales à payer	1 702	1 619
Passif au titre des prestations constituées	1 071	923
Passifs de titrisation provenant d'acquisitions	1 802	—
Chèques et autres effets en circulation	1 210	473
<b>Total</b>	<b>23 903 \$</b>	<b>21 316 \$</b>

## NOTE 14 : BILLETS ET DÉBENTURES SUBORDONNÉS

Les billets et les débentures subordonnés sont des obligations directes non garanties de la Banque ou de ses filiales, dont le droit de paiement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Les rachats, annulations, échanges et modifications de débentures subordonnées admissibles à titre de fonds propres réglementaires sont assujettis au consentement et à l'approbation du BSIF.

Les frais d'intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice d'après la méthode du taux d'intérêt effectif.

### Billets et débentures subordonnés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		Date de rachat au pair la plus rapprochée	Montant en monnaie étrangère	2011	2010
Date d'échéance	Taux d'intérêt (%)				
Décembre 2010 – août 2011	–	–		– \$	3 \$
Juin 2011 <sup>1</sup>	7,63	–		–	205
Mai 2012 <sup>1</sup>	7,00	–	202 millions \$ US	202	210
Août 2014	10,05	–		148	148
Janvier 2016	4,32	Janvier 2011		–	998
Octobre 2016	4,87	Octobre 2011		–	490
Novembre 2017	5,38	Novembre 2012		2 467	2 493
Juin 2018	5,69	Juin 2013		898	898
Avril 2020	5,48	Avril 2015		867	855
Novembre 2020	3,37	Novembre 2015		995	–
Septembre 2022 <sup>1</sup>	4,64	Septembre 2017		270	270
Juillet 2023	5,83	Juillet 2018		650	650
Mai 2025	9,15	–		200	198
Février 2031 <sup>1,2</sup>	10,20	–		–	4
Juin 2033 <sup>1,2</sup>	3,41	–		–	3
Mars 2034 <sup>1,2</sup>	3,10	–		–	21
Juin 2035 <sup>1,2</sup>	2,02	–		–	11
Juin 2035 <sup>1,2</sup>	2,02	–		–	11
Juin 2036 <sup>1,2</sup>	1,90	–		–	42
Juillet 2036 <sup>1,2</sup>	1,84	–		–	37
Septembre 2037 <sup>1,2</sup>	1,75	Septembre 2012	78 millions \$ US	77	79
Septembre 2037 <sup>1,2</sup>	1,67	Septembre 2012	31 millions \$ US	31	31
Octobre 2037 <sup>1,2</sup>	1,76	Octobre 2012	18 millions \$ US	18	18
Octobre 2104	4,97	Octobre 2015		800	800
Décembre 2105	4,78	Décembre 2016		2 247	2 231
Décembre 2106	5,76	Décembre 2017		1 800	1 800
<b>Total</b>				<b>11 670 \$</b>	<b>12 506 \$</b>

<sup>1</sup> Obligation d'une filiale.

<sup>2</sup> Des sommes dues à différentes fiducies de capital sont incluses dans les billets et débentures subordonnés au bilan consolidé. Se reporter à la note 16.

### Nouvelles émissions et nouveaux rachats

Le 28 octobre 2011, la Banque a racheté la totalité des billets à moyen terme à 4,87 % d'un capital de 500 millions de dollars échéant le 28 octobre 2016 en circulation au prix de rachat du plein montant du capital. Ces billets étaient inclus dans les fonds propres réglementaires de deuxième catégorie.

Au cours de l'exercice, des débentures subordonnées d'un montant de 3 millions de dollars de la Banque sont venues à échéance.

Le 15 juin 2011, des billets subordonnés à 7,625 % d'un capital de 200 millions de dollars US d'une filiale de la Banque sont venus à échéance.

Au cours de l'exercice, des filiales de la Banque ont racheté 126 millions de dollars US de débentures subordonnées de second rang.

Le 18 janvier 2011, la Banque a racheté la totalité des billets à moyen terme à 4,317 % d'un capital de 1 milliard de dollars échéant le 18 janvier 2016 en circulation au prix de rachat du plein montant du capital. Ces billets étaient inclus dans les fonds propres réglementaires de deuxième catégorie.

Le 2 novembre 2010, la Banque a émis 1 milliard de dollars de billets à moyen terme qui constituent une dette subordonnée dans le cadre de son programme de billets à moyen terme. Les billets à moyen terme porteront intérêt à un taux nominal de 3,367 % jusqu'au 2 novembre 2015, et au taux des acceptations bancaires majoré de 1,25 % par la suite jusqu'à l'échéance, le 2 novembre 2020. Les billets sont rachetables au pair au gré de la Banque sous réserve du consentement des organismes de réglementation, le 2 novembre 2015 et à toute date de paiement des intérêts par la suite. La Banque a inclus ces billets à titre de fonds propres réglementaires de deuxième catégorie.

## CALENDRIER DES REMBOURSEMENTS

L'ensemble des échéances des billets et des débiteures subordonnés de la Banque s'établit comme suit :

### Échéances

(en millions de dollars canadiens)	2011	2010
1 an et moins	202 \$	208 \$
De plus de 1 an à 3 ans	148	210
De plus de 3 ans à 4 ans	–	148
De plus de 4 ans à 5 ans	–	–
Plus de 5 ans	11 320	11 940
<b>Total</b>	<b>11 670 \$</b>	<b>12 506 \$</b>

### NOTE 15 : PASSIF AU TITRE DES ACTIONS PRIVILÉGIÉES

La Banque classe les actions privilégiées à rachat obligatoire ou convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque dans le passif aux fins de présentation de l'information financière. Les versements de dividendes sur ces actions privilégiées sont comptabilisés dans les frais d'intérêts.

Les actions privilégiées qui ne sont pas à rachat obligatoire ni convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque ne sont pas classées dans le passif et sont présentées dans la note 18.

### Passif au titre des actions privilégiées émises et en circulation

(en millions d'actions et en millions de dollars canadiens)	2011		2010	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
<b>Actions privilégiées de catégorie A</b>				
Série M	–	– \$	14,0	350 \$
Série N	–	–	8,0	200
<b>Actions privilégiées de FPI</b>				
Série 2000A	– <sup>1</sup>	27	– <sup>1</sup>	27
Série 2002C	– <sup>2</sup>	5	– <sup>2</sup>	5
<b>Total</b>		<b>32 \$</b>	22,0	582 \$

<sup>1</sup> 263 actions émises et en circulation.

<sup>2</sup> 55 actions émises et en circulation.

### ACTIONS PRIVILÉGIÉES

#### Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série M

Les actions de série M donnaient droit à des dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils étaient déclarés, à un taux annuel de 4,70 % par action de série M. La Banque pouvait racheter les actions de série M, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat avait lieu à partir du 30 avril 2009 et à une prime décroissante jusqu'à 25,00 \$ l'action si le rachat avait lieu à compter du 30 avril 2013. Les actions de série M n'étaient pas rachetables au gré du porteur.

Le 30 octobre 2011, la Banque a racheté la totalité des 14 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série M, en circulation au prix de rachat de 25,50 \$ l'action (ce qui représente une prime de 0,50 \$ par rapport à la valeur nominale de 25,00 \$ l'action, comptabilisée dans les frais d'intérêts) pour un montant global d'environ 357 millions de dollars. Les actions de série M étaient incluses dans les fonds propres de première catégorie de la Banque.

#### Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série N

Les actions de série N donnaient droit à des dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils étaient déclarés, à un taux annuel de 4,60 % par action de série N. La Banque pouvait racheter les actions de série N, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat avait lieu à partir du 30 avril 2009 et à une prime décroissante jusqu'à 25,00 \$ l'action si le rachat avait lieu à compter du 30 avril 2013. Les actions de série N n'étaient pas rachetables au gré du porteur.

Le 31 octobre 2011, la Banque a racheté la totalité des 8 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série N, en circulation au prix de rachat de 25,50 \$ l'action (ce qui représente une prime de 0,50 \$ par rapport à la valeur nominale de 25,00 \$ l'action, comptabilisée dans les frais d'intérêts) pour un montant global d'environ 204 millions de dollars. Les actions de série N étaient incluses dans les fonds propres de première catégorie de la Banque.

### ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE FIDUCIES DE PLACEMENT IMMOBILIER

#### Actions privilégiées de FPI, série 2000A

Une fiducie de placement immobilier, Carolina First Mortgage Loan Trust (la FPI Carolina First), filiale de TD Bank, N.A., a émis des actions privilégiées de série A (actions de série 2000A). Les actions de série 2000A donnent droit à des dividendes en espèces cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, à un taux annuel de 11,125 % par action de série 2000A. Les actions de série 2000A sont non garanties et à rachat obligatoire le 31 janvier 2031 par la FPI Carolina First. Chaque action de série 2000A peut être automatiquement échangée, sans le consentement du porteur, contre une action privilégiée de série A nouvellement émise de TD Bank, N.A., dans certaines circonstances. Les actions de série 2000A sont admissibles comme fonds propres de deuxième catégorie de la Banque.

### **Actions privilégiées de FPI, série 2002C**

La FPI Carolina First a émis des actions privilégiées de série C (actions de série 2002C). Les actions de série 2002C donnent droit à des dividendes en espèces cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, à un taux variable équivalant au taux interbancaire offert à Londres (TIOL) de trois mois majoré de 3,50 % par action de série 2002C. Les actions de série 2002C sont non garanties et à rachat obligatoire le 31 mai 2012 par la FPI Carolina First. Chaque action de série 2002C peut être automatiquement échangée, sans le consentement du porteur, contre une action privilégiée de série C nouvellement émise de TD Bank, N.A., dans certaines circonstances.

### **NOTE 16 : TITRES DE FIDUCIE DE CAPITAL**

Les titres de fiducie de capital, série 2009 (TD CaTS) avaient été émis par Fiducie de capital TD (la Fiducie), fiducie à capital fixe établie en vertu des lois de la province d'Ontario. Le 31 décembre 2009, la Fiducie a racheté la totalité de ses 900 000 TD CaTS en circulation à un prix de rachat de 1 000 \$ la part, majoré de toute distribution non encore versée.

Les titres de capital d'Ipswich Statutory Trust I, échéant le 22 février 2031, avaient été émis par Ipswich Statutory Trust I, fiducie d'origine législative établie en vertu des lois de l'État du Connecticut, dont les titres ordinaires comportant droit de vote étaient détenus en totalité par TD Bank US Holding Company (la «société»). Le 22 février 2011, la fiducie a racheté la totalité de ses titres de capital en circulation à un prix de rachat de 1 051 \$ US le titre de capital, majoré de toute distribution non encore versée.

Les titres de capital d'Hudson United Statutory Trust I, échéant le 17 mars 2034, avaient été émis par Hudson United Trust Statutory I, fiducie d'origine législative établie en vertu des lois de l'État du Connecticut, dont les titres ordinaires comportant droit de vote étaient détenus en totalité par la société. Le 17 juin 2011, la fiducie a racheté la totalité de ses titres de capital en circulation à un prix de rachat de 1 000 \$ US le titre de capital, majoré de toute distribution non encore versée.

Les titres de capital de Florida Banks Statutory Trust III, échéant le 26 juin 2033, avaient été émis par Florida Banks Statutory Trust III, fiducie d'origine législative établie en vertu des lois de l'État du Connecticut, dont les titres ordinaires comportant droit de vote étaient détenus en totalité par la société. Le 26 juin 2011, la fiducie a racheté la totalité de ses titres de capital en circulation à un prix de rachat de 1 000 \$ US le titre de capital, majoré de toute distribution non encore versée.

Les titres de capital d'Interchange Statutory Trust I, échéant le 29 juin 2035, avaient été émis par Interchange Statutory Trust I, fiducie d'origine législative établie en vertu des lois de l'État du Delaware, dont les titres ordinaires comportant droit de vote étaient détenus en totalité par la société. Le 15 juin 2011, la fiducie a racheté la totalité de ses titres de capital en circulation à un prix de rachat de 1 000 \$ US le titre de capital, majoré de toute distribution non encore versée.

Les titres de capital d'Interchange Statutory Trust II, échéant le 17 juin 2035, avaient été émis par Interchange Statutory Trust II, fiducie d'origine législative établie en vertu des lois de l'État du Delaware, dont les titres ordinaires comportant droit de vote étaient détenus en totalité par la société. Le 17 juin 2011, la fiducie a racheté la totalité de ses titres de capital en circulation à un prix de rachat de 1 000 \$ US le titre de capital, majoré de toute distribution non encore versée.

Les titres de capital de South Financial Capital Trust 2006-I, échéant le 7 juillet 2036, avaient été émis par South Financial Capital Trust 2006-I, fiducie d'origine législative établie en vertu des lois de l'État du Delaware, dont les titres ordinaires comportant droit de vote étaient détenus en totalité par la société. Le 7 juillet 2011, la fiducie a racheté la totalité de ses titres de capital en circulation à un prix de rachat de 1 000 \$ US le titre de capital, majoré de toute distribution non encore versée.

Les titres de capital de South Financial Capital Trust 2006-II, échéant le 15 juin 2036, avaient été émis par South Financial Capital Trust 2006-II, fiducie d'origine législative établie en vertu des lois de l'État du Delaware, dont les titres ordinaires comportant droit de vote étaient détenus en totalité par la société. Le 15 juin 2011, la fiducie a racheté la totalité de ses titres de capital en circulation à un prix de rachat de 1 000 \$ US le titre de capital, majoré de toute distribution non encore versée.

Les TD CaTS et les titres de capital respectifs d'Ipswich Statutory Trust I, d'Hudson United Statutory Trust I, de Florida Banks Statutory Trust III, d'Interchange Statutory Trust I, d'Interchange Statutory Trust II, de South Financial Capital Trust 2006-I et de South Financial Capital Trust 2006-II ont été admis à titre de fonds propres de première catégorie de la Banque.

Ipswich Statutory Trust I, Hudson United Statutory Trust I, Florida Banks Statutory Trust III, Interchange Statutory Trust I, Interchange Statutory Trust II, South Financial Capital Trust 2006-I et South Financial Capital Trust 2006-II sont des entités à détenteurs de droits variables. Comme la Banque n'est pas le principal bénéficiaire de ces entités, elle ne les consolide pas.

Les titres de Fiducie de capital TD II, série 2012-1 (TD CaTS II) ont été émis par Fiducie de capital TD II (la Fiducie II), fiducie à capital variable établie en vertu des lois de la province d'Ontario, dont la totalité des titres comportant droit de vote sont détenus par la Banque. Le produit de l'émission a été investi dans un billet de dépôt de la Banque. Chaque TD CaTS II peut automatiquement être échangé, sans le consentement des porteurs, contre quarante actions privilégiées de premier rang de catégorie A à dividende non cumulatif, série A3 (actions de série A3) de la Banque, dans certaines circonstances. Les actions de série A3 sont convertibles en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque au gré du porteur.

Les titres de Fiducie de capital TD III, série 2008 (TD CaTS III) ont été émis par Fiducie de capital TD III (la Fiducie III), fiducie à capital fixe établie en vertu des lois de la province d'Ontario, dont la totalité des titres comportant droit de vote sont détenus par la Banque. Le produit de l'émission a été investi dans des actifs de fiducie. Chaque TD CaTS III peut être automatiquement échangé, sans le consentement des porteurs, contre quarante actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A9 de la Banque, dans certaines circonstances. Les TD CaTS III ne sont ni convertibles ni rachetables au gré du porteur. La Fiducie III est consolidée par la Banque et les TD CaTS III sont classés comme des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales.

Les billets de Fiducie de capital TD IV, série 1, échéant le 30 juin 2108 (billets TD CaTS IV – série 1), les billets de Fiducie de capital TD IV, série 2, échéant le 30 juin 2108 (billets TD CaTS IV – série 2) et les billets de Fiducie de capital TD IV, série 3, échéant le 30 juin 2108 (billets TD CaTS IV – série 3) (collectivement les billets TD CaTS IV), ont été émis par Fiducie de capital TD IV (la Fiducie IV), fiducie établie en vertu des lois de la province d'Ontario, dont tous les titres comportant droit de vote sont détenus par la Banque. Le produit des émissions a été investi dans des billets de dépôt de la Banque. Chaque billet TD CaTS IV – série 1 et TD CaTS IV – série 2 peut être automatiquement échangé contre des actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A10 de la Banque, et chaque billet TD CaTS IV – série 3 peut être automatiquement échangé contre des actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A11 de la Banque, dans chaque cas, sans le consentement des porteurs et dans certaines circonstances. À chaque date de paiement de l'intérêt visé par la survenance de certains événements, les porteurs de billets TD CaTS IV seront tenus d'investir l'intérêt payé sur ces billets TD CaTS IV dans une nouvelle série d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif de la Banque.

Les titres de capital de South Financial Capital Trust 2007-I (titres de capital SFCT 2007-I), échéant le 1<sup>er</sup> septembre 2037, ont été émis par South Financial Capital Trust 2007-I (SFCT 2007-I), fiducie d'origine législative établie en vertu des lois de l'État du Delaware, dont les titres ordinaires comportant droit de vote sont détenus en totalité par la société. Les titres de capital SFCT 2007-I sont sans droit de vote et donnent droit à des distributions en espèces cumulatifs versés tous les trimestres, à un taux variable annuel, rajusté trimestriellement, égal au TIOL de trois mois majoré de 1,42 %. Dans certains cas, le versement des distributions peut être reporté jusqu'à 20 trimestres consécutifs. Dans certains cas, comme la liquidation de SFCT 2007-I, les débetures émises par la société et actuellement détenues par SFCT 2007-I peuvent être remises aux porteurs des titres de capital SFCT 2007-I. À n'importe quelle date de distribution à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012, ou à la survenance de certains événements, la Banque peut, à son gré et avec l'approbation des organismes de réglementation, racheter les titres de capital SFCT 2007-I en circulation, sans le consentement des porteurs. Les titres de capital SFCT 2007-I sont non garantis et ne sont pas rachetables au gré du porteur.

Les titres privilégiés de South Financial Capital Trust 2007-II (titres privilégiés SFCT 2007-II), échéant le 30 octobre 2037, ont été émis par South Financial Capital Trust 2007-II (SFCT 2007-II), fiducie d'origine législative établie en vertu des lois de l'État du Delaware, dont les titres ordinaires comportant droit de vote sont détenus en totalité par la société. Les titres privilégiés SFCT 2007-II sont sans droit de vote et donnent droit à des distributions en espèces cumulatifs versés tous les trimestres, à un taux variable annuel, rajusté trimestriellement, égal au TIOL de trois mois majoré de 1,33 %. Dans certains cas, le versement des distributions peut être reporté jusqu'à 20 trimestres consécutifs. Dans certains cas, comme la liquidation de SFCT 2007-II, les débetures émises par la société et actuellement détenues par SFCT 2007-II peuvent être remises aux porteurs des titres privilégiés SFCT 2007-II. À n'importe quelle date de distribution à compter du 30 octobre 2012, ou à la survenance de certains événements, la Banque peut, à son gré et avec l'approbation des organismes de réglementation, racheter les titres privilégiés SFCT 2007-II en circulation, sans le consentement des porteurs. Les titres privilégiés SFCT 2007-II sont non garantis et ne sont pas rachetables au gré du porteur.

Les titres de capital de South Financial Capital Trust 2007-III (titres de capital SFCT 2007-III), échéant le 15 septembre 2037, ont été émis par South Financial Capital Trust 2007-III (SFCT 2007-III), fiducie d'origine législative établie en vertu des lois de l'État du Delaware, dont les titres ordinaires comportant droit de vote sont détenus en totalité par la société. Les titres de capital SFCT 2007-III sont sans droit de vote et donnent droit à des distributions en espèces cumulatifs versés tous les trimestres, à un taux variable annuel, rajusté trimestriellement, égal au TIOL de trois mois majoré de 1,32 %. Dans certains cas, le versement des distributions peut être reporté jusqu'à 20 trimestres consécutifs. Dans certains cas, comme la liquidation de SFCT 2007-III, les débetures émises par la société et actuellement détenues par SFCT 2007-III peuvent être remises aux détenteurs de titres de capital SFCT 2007-III. À n'importe quelle date de distribution à compter du 15 septembre 2012, ou à la survenance de certains événements, la Banque peut, à son gré et avec l'approbation des organismes de réglementation, racheter les titres de capital SFCT 2007-III en circulation, sans le consentement des porteurs. Les titres de capital SFCT 2007-III sont non garantis et ne sont pas rachetables au gré du porteur.

Les billets TD CaTS II, TD CaTS III et TD CaTS IV, les titres de capital SFCT 2007-I, les titres privilégiés SFCT 2007-II et les titres de capital SFCT 2007-III sont tous admissibles à titre de fonds propres de première catégorie de la Banque.

La Fiducie II, la Fiducie IV, SFCT 2007-I, SFCT 2007-II et SFCT 2007-III sont des entités à détenteurs de droits variables. Comme la Banque n'est pas le principal bénéficiaire de ces entités, elle ne les consolide pas.

## Titres de fiducie de capital

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	En milliers de parts	Dates de distribution/ paiement des intérêts	Rendement annuel	Date de rachat		Date de conversion	
				Au gré de l'émetteur	Au gré du porteur	2011	2010
<b>Inclus dans les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales au bilan consolidé</b>							
Titres de Fiducie de capital TD III – série 2008	1 000	30 juin, 31 décembre	7,243 %	31 décembre 2013 <sup>1</sup>		<b>987 \$</b>	986 \$
<b>Billets de dépôt émis à la Fiducie II et à la Fiducie IV inclus dans les dépôts au bilan consolidé<sup>2</sup></b>							
Titres de Fiducie de capital TD II – série 2012-1	350	30 juin, 31 décembre	6,792 %	31 décembre 2007 <sup>3</sup>	En tout temps <sup>4</sup>	<b>350 \$</b>	350 \$
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 1	550	30 juin, 31 décembre	9,523 % <sup>5</sup>	30 juin 2014 <sup>6</sup>		<b>550</b>	550
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 2	450	30 juin, 31 décembre	10,000 % <sup>7</sup>	30 juin 2014 <sup>6</sup>		<b>450</b>	450
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 3	750	30 juin, 31 décembre	6,631 % <sup>8</sup>	31 décembre 2014 <sup>6</sup>		<b>750</b>	750
	2 100					<b>2 100 \$</b>	2 100 \$
<b>Débitures subordonnées de second rang émises aux fiducies de capital, y compris les billets et débiteures subordonnées au bilan consolidé<sup>8</sup></b>							
Titres de capital d'Ipswich Statutory Trust I Capital	4	22 févr., 22 août	10,20 %	22 févr. 2011		<b>– \$</b>	4 \$
Titres de capital d'Hudson United Statutory Trust I	20	17 mars, 17 juin, 17 sept., 17 déc.	3,09 %	17 mars 2009		<b>–</b>	21
Titres de capital de Florida Banks Statutory Trust III	3	26 mars, 26 juin, 26 sept., 26 déc.	3,40 %	26 juin 2008		<b>–</b>	3
Titres de capital d'Interchange Statutory Trust I	10	15 mars, 15 juin, 15 sept., 15 déc.	2,01 %	15 sept. 2010		<b>–</b>	11
Titres de capital d'Interchange Statutory Trust II	10	17 mars, 17 juin, 17 sept., 17 déc.	2,01 %	17 juin 2010		<b>–</b>	11
Titres de capital de South Financial Capital Trust 2006-I	35	7 janv., 7 avr., 7 juill., 7 oct.	1,86 %	7 juill. 2011		<b>–</b>	37
Titres de capital de South Financial Capital Trust 2006-II	40	15 mars, 15 juin, 15 sept., 15 déc.	1,89 %	15 juin 2011		<b>–</b>	42
Titres de capital de South Financial Capital Trust 2007-I	75	1 <sup>er</sup> mars, 1 <sup>er</sup> juin, 1 <sup>er</sup> sept., 1 <sup>er</sup> déc.	1,75 %	1 <sup>er</sup> sept. 2012 <sup>3</sup>		<b>77</b>	79
Titres privilégiés de South Financial Capital Trust 2007-II	17	30 janv., 30 avr., 30 juill., 30 oct.	1,76 %	30 oct. 2012 <sup>3</sup>		<b>18</b>	18
Titres de capital de South Financial Capital Trust 2007-III	30	15 mars, 15 juin, 15 sept., 15 déc.	1,67 %	15 sept. 2012 <sup>1</sup>		<b>31</b>	31
	244					<b>126 \$</b>	257 \$

<sup>1</sup> À la date de rachat et de toute distribution par la suite, la Fiducie III peut, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, racheter les TD CaTS III en totalité, sans le consentement des porteurs.

<sup>2</sup> La Fiducie II et la Fiducie IV ne sont pas consolidées par la Banque. Les billets de dépôt émis à la Fiducie II et à la Fiducie IV sont inclus dans les dépôts. Voir la note 12.

<sup>3</sup> À la date de rachat et de toute distribution par la suite, respectivement la Fiducie II ou SFCT 2007-I ou SFCT 2007-II ou SFCT 2007-III peuvent, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, racheter les TD CaTS II ou les titres de capital SFCT 2007-I ou les titres privilégiés SFCT 2007-II ou les titres de capital SFCT 2007-III, respectivement, en totalité ou en partie, sans le consentement des porteurs.

<sup>4</sup> Les porteurs peuvent échanger chaque TD CaTS II contre quarante actions privilégiées de premier rang de catégorie A à dividende non cumulatif, série A2 (actions de série A2) de la Banque. Les actions de série A2 sont convertibles en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque au gré du porteur.

<sup>5</sup> Pour la période du 26 janvier 2009 inclusivement au 30 juin 2019 exclusivement. À compter du 30 juin 2019, puis à chaque cinquième anniversaire de cette date, le taux d'intérêt sera rajusté à un taux d'intérêt correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada majoré de 10,125 %.

<sup>6</sup> À partir de la date de rachat, la Fiducie IV peut, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, racheter les billets TD CaTS IV – série 1, TD CaTS IV – série 2 ou TD CaTS IV – série 3, respectivement, en totalité, sans le consentement des porteurs.

<sup>7</sup> Pour la période du 26 janvier 2009 inclusivement au 30 juin 2039 exclusivement. À compter du 30 juin 2039, puis à chaque cinquième anniversaire de cette date, le taux d'intérêt sera rajusté à un taux d'intérêt correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada majoré de 9,735 %.

<sup>8</sup> Pour la période du 15 septembre 2009 inclusivement au 30 juin 2021 exclusivement. À compter du 30 juin 2021, puis à chaque cinquième anniversaire de cette date, le taux d'intérêt sera rajusté à un taux d'intérêt correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada majoré de 4,00 %.

<sup>9</sup> Ces fiducies de capital ne sont pas consolidées par la Banque. Les débiteures subordonnées de second rang émises à ces fiducies de capital sont présentées dans les billets et débiteures subordonnées. Voir la note 14.

## NOTE 17 : PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE DANS DES FILIALES

### Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales

(en millions de dollars canadiens)

	2011	2010
Actions privilégiées de FPI, série A	<b>490 \$</b>	501 \$
Titres de Fiducie de capital TD III – série 2008 <sup>1</sup>	<b>987</b>	986
Divers	<b>6</b>	6
<b>Total</b>	<b>1 483 \$</b>	1 493 \$

<sup>1</sup> Se reporter à la note 16, qui contient une description des titres de Fiducie de Capital TD III.

## ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE FPI, SÉRIE A

Une fiducie de placement immobilier, Northgroup Preferred Capital Corporation (la FPI Northgroup), filiale de TD Bank, N.A., a émis 500 000 actions privilégiées de série A (actions de série A). Chaque action de série A donne droit à des dividendes en espèces non cumulatifs semestriels, s'ils sont déclarés, à un taux annuel de 6,378 %. Les actions de série A sont rachetables par la FPI Northgroup, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, au prix de 1 000 \$ US l'action de série A le 15 octobre 2017 et tous les cinq ans par la suite, et sont admissibles à titre de fonds propres de première catégorie de la Banque. Chaque action de série A peut être automatiquement échangée, sans le consentement du porteur, contre une action privilégiée de série A nouvellement émise de TD Bank, N.A., dans certaines circonstances.

### NOTE 18 : CAPITAL SOCIAL

#### ACTIONS ORDINAIRES

Les actionnaires ont autorisé la Banque à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Les actions ordinaires ne sont ni rachetables ni convertibles. D'habitude, les dividendes sont déclarés trimestriellement par le conseil d'administration de la Banque, et le montant peut varier d'un trimestre à l'autre.

Le 16 septembre 2011, la Banque a émis 9,2 millions d'actions ordinaires pour une contrepartie brute au comptant d'environ 704 millions de dollars. Le 15 juin 2010, la Banque a émis 3,5 millions d'actions ordinaires pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Le 5 décembre 2008, la Banque a émis 35 millions d'actions ordinaires pour une contrepartie brute au comptant de 1,38 milliard de dollars.

#### Actions ordinaires et actions privilégiées émises et en circulation et actions autodétenues

(en millions d'actions et en millions de dollars canadiens)

	2011		2010		2009	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
<b>Actions ordinaires</b>						
Solde au début de l'exercice	879,7	16 730 \$	859,6	15 357 \$	811,3	13 278 \$
Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions	4,9	322	8,1	521	4,6	247
Actions émises dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes	8,6	661	7,7	546	8,8	451
Produit tiré de l'émission de nouvelles actions	9,2	704	3,6	252	34,9	1 381
Actions émises dans le cadre d'acquisitions	–	–	0,7	54	–	–
<b>Solde à la fin de l'exercice – actions ordinaires<sup>1</sup></b>	<b>902,4</b>	<b>18 417 \$</b>	<b>879,7</b>	<b>16 730 \$</b>	<b>859,6</b>	<b>15 357 \$</b>
<b>Actions privilégiées – catégorie A</b>						
Série O	17,0	425 \$	17,0	425 \$	17,0	425 \$
Série P	10,0	250	10,0	250	10,0	250
Série Q	8,0	200	8,0	200	8,0	200
Série R	10,0	250	10,0	250	10,0	250
Série S	10,0	250	10,0	250	10,0	250
Série Y	10,0	250	10,0	250	10,0	250
Série AA	10,0	250	10,0	250	10,0	250
Série AC	8,8	220	8,8	220	8,8	220
Série AE	12,0	300	12,0	300	12,0	300
Série AG	15,0	375	15,0	375	15,0	375
Série AI	11,0	275	11,0	275	11,0	275
Série AK	14,0	350	14,0	350	14,0	350
<b>Solde à la fin de l'exercice – actions privilégiées<sup>1</sup></b>	<b>135,8</b>	<b>3 395 \$</b>	<b>135,8</b>	<b>3 395 \$</b>	<b>135,8</b>	<b>3 395 \$</b>
<b>Actions autodétenues – ordinaires<sup>2</sup></b>						
Solde au début de l'exercice	(1,2)	(91) \$	(0,8)	(15) \$	(1,1)	(79) \$
Achat d'actions	(28,2)	(2 164)	(30,6)	(2 158)	(33,3)	(1 756)
Vente d'actions	28,0	2 139	30,2	2 082	33,6	1 820
<b>Solde à la fin de l'exercice – actions autodétenues – ordinaires</b>	<b>(1,4)</b>	<b>(116) \$</b>	<b>(1,2)</b>	<b>(91) \$</b>	<b>(0,8)</b>	<b>(15) \$</b>
<b>Actions autodétenues – privilégiées<sup>2</sup></b>						
Solde au début de l'exercice	–	(1) \$	–	–	–	– \$
Achat d'actions	(2,2)	(59)	(2,3)	(63)	(0,2)	(6)
Vente d'actions	2,2	60	2,3	62	0,2	6
<b>Solde à la fin de l'exercice – actions autodétenues – privilégiées</b>	<b>–</b>	<b>– \$</b>	<b>–</b>	<b>(1) \$</b>	<b>–</b>	<b>– \$</b>

<sup>1</sup> Les actions ordinaires et les actions privilégiées en circulation sont admissibles à titre de fonds propres de première catégorie de la Banque.

<sup>2</sup> Lorsque, dans le cadre de ses activités de négociation, la Banque acquiert de ses propres actions, celles-ci sont classées comme des actions autodétenues, et leur coût est porté en déduction de l'avoir des actionnaires.

## **ACTIONS PRIVILÉGIÉES**

### ***Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série O***

Le 1<sup>er</sup> novembre 2005, la Banque a émis 17 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série O, pour une contrepartie brute au comptant de 425 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 4,85 % par action de série O. La Banque peut racheter les actions de série O, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2010, et à un prix diminuant de 0,25 \$ tous les douze mois par la suite pour atteindre 25,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 31 octobre 2014.

### ***Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série P***

Le 1<sup>er</sup> novembre 2007, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série P, pour une contrepartie au comptant brute de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,25 % par action de série P. La Banque peut racheter les actions de série P, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2012, et à un prix diminuant de 0,25 \$ tous les douze mois par la suite pour atteindre 25,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 31 octobre 2016.

### ***Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série Q***

Le 31 janvier 2008, la Banque a émis 8 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série Q, pour une contrepartie brute au comptant de 200 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,60 % par action de série Q. La Banque peut racheter les actions de série Q, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 31 janvier 2013, et à un prix diminuant de 0,25 \$ tous les douze mois par la suite pour atteindre 25,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 31 janvier 2017.

### ***Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série R***

Le 12 mars 2008, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série R, pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,60 % par action de série R. La Banque peut racheter au comptant les actions de série R, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à partir du 30 avril 2013, et à un prix diminuant de 0,25 \$ tous les douze mois par la suite pour atteindre 25,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 30 avril 2017.

### ***Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série S***

Le 11 juin 2008, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série S, pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,00 % pour la période initiale allant du 11 juin 2008 inclusivement jusqu'au 31 juillet 2013 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 1,60 %. Les porteurs d'actions de série S auront le droit de convertir une partie ou la totalité de leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série T, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2013 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet, et inversement. Les actions de série S en circulation sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 juillet 2013 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet.

### ***Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série Y***

Le 16 juillet 2008, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série Y, pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,10 % pour la période initiale allant du 16 juillet 2008 inclusivement jusqu'au 31 octobre 2013 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 1,68 %. Les porteurs d'actions de série Y auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série Z, sous réserve de certaines conditions, le 31 octobre 2013 et par la suite tous les cinq ans le 31 octobre, et inversement. Les actions de série Y sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 octobre 2013 et par la suite tous les cinq ans le 31 octobre.

### ***Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AA***

Le 12 septembre 2008, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AA, pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,00 % pour la période initiale allant du 12 septembre 2008 inclusivement jusqu'au 31 janvier 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 1,96 %. Les porteurs d'actions de série AA auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série AB, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier, et inversement. Les actions de série AA sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 janvier 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier.



#### ***Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AC***

Le 5 novembre 2008, la Banque a émis 8,8 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AC, pour une contrepartie brute au comptant de 220 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,60 % pour la période initiale allant du 5 novembre 2008 inclusivement jusqu'au 31 janvier 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 2,74 %. Les porteurs d'actions de série AC auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série AD, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2014, et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier, et inversement. Les actions de série AC sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 janvier 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier.

#### ***Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AE***

Le 14 janvier 2009, la Banque a émis 12 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AE, pour une contrepartie brute au comptant de 300 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 6,25 % pour la période initiale allant du 14 janvier 2009 inclusivement jusqu'au 30 avril 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 4,37 %. Les porteurs d'actions de série AE auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série AF, sous réserve de certaines conditions, le 30 avril 2014 et par la suite tous les cinq ans le 30 avril, et inversement. Les actions de série AE sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 30 avril 2014 et par la suite tous les cinq ans le 30 avril.

#### ***Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AG***

Le 30 janvier 2009, la Banque a émis 15 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AG, pour une contrepartie brute au comptant de 375 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 6,25 % pour la période initiale allant du 30 janvier 2009 inclusivement jusqu'au 30 avril 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 4,38 %. Les porteurs d'actions de série AG auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série AH, sous réserve de certaines conditions, le 30 avril 2014 et par la suite tous les cinq ans le 30 avril, et inversement. Les actions de série AG sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 30 avril 2014 et par la suite tous les cinq ans le 30 avril.

#### ***Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AI***

Le 6 mars 2009, la Banque a émis 11 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AI, pour une contrepartie brute au comptant de 275 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 6,25 % pour la période initiale allant du 6 mars 2009 inclusivement jusqu'au 31 juillet 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 4,15 %. Les porteurs d'actions de série AI auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série AJ, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet, et inversement. Les actions de série AI sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 juillet 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet.

#### ***Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AK***

Le 3 avril 2009, la Banque a émis 14 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AK, pour une contrepartie brute au comptant de 350 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 6,25 % pour la période initiale allant du 3 avril 2009 inclusivement jusqu'au 31 juillet 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 4,33 %. Les porteurs d'actions de série AK auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série AL, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet, et inversement. Les actions de série AK sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 juillet 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet.

#### **RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES AFFAIRES**

Aucun programme de rachat dans le cours normal des affaires de la Banque n'avait cours pendant les exercices 2011, 2010 et 2009.

## RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES

La Banque offre un régime de réinvestissement des dividendes à l'intention de ses actionnaires ordinaires. La participation à ce régime est facultative et, en vertu des conditions du régime, les dividendes en espèces sur les actions ordinaires servent à acheter des actions ordinaires additionnelles. Au gré de la Banque, les actions ordinaires peuvent être émises sur le capital autorisé de la Banque, au cours moyen des cinq derniers jours de négociation précédant la date de versement des dividendes, moins un escompte variant entre 0 % et 5 %, au gré de la Banque, ou sur le marché libre, au cours du marché. Pendant l'exercice, un total de 8,6 millions d'actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé de la Banque à un escompte de 1 % (7,7 millions d'actions à un escompte de 1 % en 2010; 8,8 millions d'actions à un escompte de 1 % en 2009) dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes.

## RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

En vertu de la *Loi sur les banques*, la Banque ne peut pas déclarer de dividendes sur ses actions ordinaires ou privilégiées s'il existe un motif valable de croire que, ce faisant, elle enfreindrait les règlements de la *Loi sur les banques* en matière d'adéquation des fonds propres et de liquidité ou les lignes directrices du BSIF. La Banque ne prévoit pas que cette condition l'empêchera de verser des dividendes dans le cours normal des affaires.

La capacité de la Banque de verser des dividendes est également restreinte si la Fiducie II, la Fiducie III ou la Fiducie IV ne verse pas le plein montant des intérêts ou des distributions semestrielles aux porteurs de ses titres de fiducie respectifs, soit les billets TD CaTS II, TD CaTS III et TD CaTS IV. En outre, la capacité de la Banque de verser des dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des porteurs d'actions privilégiées en circulation est restreinte, à moins que tous les dividendes sur actions privilégiées aient été déclarés et versés ou réservés aux fins de versement. Actuellement, ces limites ne restreignent pas le versement de dividendes sur les actions ordinaires ou les actions privilégiées.

La capacité de TD Bank US Holding Company de verser des dividendes à sa société mère, TD US P&C Holdings ULC, est restreinte si South Financial Capital Trust 2007-I, South Financial Capital Trust 2007-II ou South Financial Capital Trust 2007-III ne verse pas le plein montant des intérêts ou des distributions trimestrielles aux porteurs de ses titres de fiducie respectifs. En outre, dans le cas de South Financial Capital Trust 2007-II et de South Financial Capital Trust 2007-III, la capacité de toutes les filiales de TD Bank US Holding Company de verser des dividendes serait restreinte dans un tel cas.

## NOTE 19 : CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Le résultat étendu comprend le bénéfice net de la Banque et les autres éléments du résultat étendu. Les autres éléments du résultat étendu comprennent les gains et les pertes latents sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, les gains et pertes de change sur l'investissement net dans les établissements autonomes, déduction faite des activités de couverture d'investissements nets, et les variations de la juste valeur des instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite dans chaque cas des impôts sur les bénéfices.

Le tableau suivant présente le cumul des autres éléments du résultat étendu de la Banque, déduction faite des impôts sur les bénéfices aux 31 octobre.

### Cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur les bénéfices

(en millions de dollars canadiens)

	2011	2010
Gain net latent (perte nette latente) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, déduction faite des activités de couverture	929 \$	1 193 \$
Gain net latent (perte nette latente) de change sur les placements dans des filiales, déduction faite des activités de couverture	(3 199)	(2 901)
Gain net (perte nette) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	2 806	2 713
<b>Total</b>	<b>536 \$</b>	<b>1 005 \$</b>

## NOTE 20 : REVENU LIÉ AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction, y compris les dérivés détenus à des fins de transaction, certains prêts détenus dans un portefeuille de négociation qui sont désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, les prêts détenus à des fins de transaction et les dépôts détenus à des fins de transaction sont mesurés à la juste valeur, et les gains et les pertes sont constatés dans l'état des résultats consolidé.

Le revenu lié aux activités de négociation comprend le revenu d'intérêts net, le revenu de négociation et le revenu tiré des prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur qui sont gérés dans un portefeuille de négociation. Le revenu d'intérêts net provient de l'intérêt et des dividendes ayant trait aux actifs et aux passifs détenus à des fins de transaction et est comptabilisé déduction faite des frais et du revenu d'intérêts associés au financement de ces actifs et de ces passifs. Le revenu de négociation comprend les gains et les pertes réalisés et latents sur les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction. Les gains et les pertes réalisés et latents sur les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur sont inclus dans les revenus autres que d'intérêts à l'état des résultats consolidé.

Le revenu lié aux activités de négociation ne comprend pas les commissions et les honoraires de prise ferme sur les opérations sur valeurs mobilières, lesquels sont présentés séparément dans l'état des résultats consolidé.

Le revenu lié aux activités de négociation par gamme de produits représente le revenu de négociation pour chaque catégorie de négociation importante.

#### Revenu lié aux activités de négociation

(en millions de dollars canadiens)	2011	2010	2009
Revenu (perte) d'intérêts net(te)	842 \$	827 \$	1 210 \$
Revenu (perte) de négociation	43	484	685
Prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur <sup>1</sup>	4	21	47
<b>Total</b>	<b>889 \$</b>	<b>1 332 \$</b>	<b>1 942 \$</b>
<b>Par produit</b>			
Portefeuilles d'instruments à taux d'intérêt et de crédit	403 \$	896 \$	1 292 \$
Portefeuilles de monnaies étrangères	432	418	573
Portefeuilles d'actions et autres	50	(3)	30
Prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur <sup>1</sup>	4	21	47
<b>Total</b>	<b>889 \$</b>	<b>1 332 \$</b>	<b>1 942 \$</b>

<sup>1</sup> Exclut les montants relatifs aux valeurs mobilières désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur qui ne sont pas gérées dans un portefeuille de négociation, mais qui ont été combinées à des dérivés pour former des relations de couverture économiques.

#### NOTE 21 : ASSURANCE

La Banque se livre à des activités d'assurance qui comprennent les assurances IARD, les assurances de personnes et la réassurance.

Les primes d'assurance, déduction faite de la réassurance, pour des contrats de courte durée, principalement les contrats d'assurance IARD, sont reportées comme primes non acquises et sont constatées dans les autres revenus au prorata sur la durée des polices. Les primes non acquises et les primes non acquises cédées, représentant la portion des primes souscrites, montant net, afférente à la durée non expirée des polices en vigueur, sont comptabilisées dans les autres passifs. Les primes d'assurance, déduction faite de la réassurance, pour des contrats de longue durée, surtout des contrats d'assurance vie, sont constatées lorsqu'elles sont exigibles dans les autres revenus.

Les demandes de règlement et les obligations liées aux indemnités d'assurance représentent les sinistres non déclarés et les estimations des indemnités d'assurance futures, calculées par l'actuaire désigné conformément à la pratique actuarielle reconnue, et sont incluses dans les autres passifs. L'incidence des modifications des hypothèses actuarielles sur les obligations liées aux indemnités d'assurance n'a pas été importante au cours de l'exercice. Les obligations liées aux assurances IARD représentent les provisions estimatives pour les sinistres signalés et non signalés. Les frais de règlement relatifs aux assurances IARD sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

#### Revenus d'assurance, déduction faite des demandes de règlement

(en millions de dollars canadiens)	2011	2010	2009
Primes et commissions gagnées, montant net	3 346 \$	3 102 \$	2 802 \$
Règlements et charges connexes, déduction faite de la réassurance	2 173	2 074	1 889
<b>Total</b>	<b>1 173 \$</b>	<b>1 028 \$</b>	<b>913 \$</b>

#### NOTE 22 : RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

La Banque a divers plans de rémunération à base d'actions. La Banque utilise la méthode de la juste valeur pour la comptabilisation de toutes les options sur actions. Selon la méthode de la juste valeur, la Banque constate une charge de rémunération fondée sur la juste valeur des options, qui est calculée selon un modèle d'évaluation des options. La juste valeur des options est comptabilisée à titre de charge de rémunération et de surplus d'apport sur la période de service requise pour les employés pour être entièrement admissibles aux attributions. Le solde du surplus d'apport est réduit à mesure que les options sont exercées, et le montant constaté initialement pour les options dans le surplus d'apport est crédité au capital social.

#### PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS

La Banque a un plan d'options sur actions à l'intention de certains employés clés et administrateurs externes. Aucune option sur actions n'a été attribuée aux administrateurs externes depuis décembre 2001. Aux termes du plan, des options sur actions ordinaires d'une période de sept ou de dix ans et dont les droits s'acquerraient sur quatre ans sont périodiquement attribuées aux employés admissibles de la Banque. Ces options sont assorties d'un droit d'achat d'actions ordinaires de la Banque à un prix fixe égal au cours de clôture des actions le jour précédant la date d'attribution des options. En vertu de ce plan, 2,3 millions d'actions ordinaires ont été réservées aux fins d'émission future (4,0 millions en 2010; 5,7 millions en 2009). Les options en cours viennent à échéance à diverses dates jusqu'au 13 décembre 2020. Un sommaire de la situation des options sur actions de la Banque et des informations connexes pour les exercices clos les 31 octobre est présenté ci-après :

## Situation des options sur actions

(en millions d'actions, sauf indication contraire)

	2011		2010		2009	
	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en cours au début de l'exercice	19,2	57,68 \$	25,9	53,25 \$	27,5	55,37 \$
Attribuées	1,7	73,25	1,7	65,98	4,0	41,50
Exercées	(4,9)	49,14	(8,1)	47,60	(4,6)	39,26
Frappées d'extinction / annulées	(0,1)	57,79	(0,3)	65,68	(1,0)	61,58
<b>Options en cours à la fin de l'exercice</b>	<b>15,9</b>	<b>58,05 \$</b>	<b>19,2</b>	<b>57,68 \$</b>	<b>25,9</b>	<b>53,25 \$</b>
Options exerçables à la fin de l'exercice	10,3	56,32 \$	13,4	58,63 \$	19,6	53,41 \$

Le tableau qui suit présente un résumé de l'information sur les options sur actions en cours et exerçables au 31 octobre 2011.

## Fourchette des prix d'exercice

	Options en cours			Options exerçables	
	Nombre d'options en cours (en millions d'actions)	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables (en millions d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré
32,95 \$ – 42,77 \$	4,7	3,75	39,87 \$	3,0	39,02 \$
43,52 \$ – 50,96 \$	0,2	0,85	47,59	0,2	47,59
52,53 \$ – 57,75 \$	1,2	3,28	54,39	1,2	54,39
58,39 \$ – 61,65 \$	2,0	2,54	59,78	2,0	59,78
63,29 \$ – 73,25 \$	7,8	5,74	69,44	3,9	68,91

La juste valeur des options attribuées a été estimée à la date d'attribution au moyen d'un modèle d'évaluation fondé sur un arbre binomial. Les hypothèses suivantes ont été utilisées : i) taux d'intérêt sans risque de 2,73 % (2,72 % en 2010; 2,17 % en 2009); ii) durée prévue des options de 6,2 ans (6,2 ans en 2010; 5,6 ans en 2009); iii) volatilité prévue de 26,6 % (26,6 % en 2010; 23,9 % en 2009); et iv) rendement de l'action prévu de 3,3 % (3,2 % en 2010; 3,0 % en 2009).

Au cours de l'exercice, 1,7 million d'options (1,7 million en 2010; 4,0 millions en 2009) ont été attribuées à une juste valeur moyenne pondérée de 15,47 \$ l'option (14,09 \$ l'option en 2010; 7,62 \$ l'option en 2009). Au cours de l'exercice, la Banque a constaté à l'état des résultats consolidés une charge de rémunération de 27 millions de dollars (28 millions de dollars en 2010; 30 millions de dollars en 2009) au titre des options sur actions attribuées.

## AUTRES PLANS DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

La Banque gère des plans d'unités d'actions subalternes et d'unités d'actions fondées sur la performance qui sont offerts à certains de ses employés. En vertu de ces plans, des unités d'actions équivalant à des actions ordinaires de la Banque et dont les droits s'acquerraient généralement sur une période de trois ans sont attribuées aux participants. La Banque établit un passif relativement à ces unités d'actions attribuées, et une charge de rémunération incitative est constatée dans l'état des résultats consolidés sur la période de service requise pour les employés pour être entièrement admissibles aux attributions. À la date d'échéance, le participant reçoit des espèces représentant la valeur des unités d'actions. Le nombre final d'unités d'actions fondées sur la performance variera entre 80 % et 120 % du nombre initial d'unités attribuées selon le rendement total pour les actionnaires de la Banque par rapport à la moyenne du groupe de référence nord-américain. Depuis l'attribution d'unités en décembre 2009, le comité des ressources humaines du conseil d'administration a le pouvoir de choisir d'ajuster le nombre d'unités d'actions subalternes et d'unités d'actions fondées sur la performance selon une fourchette de plus ou moins 20 % à l'échéance, soit au niveau du plan ou au niveau du participant, en fonction d'un examen du risque engagé pour atteindre les résultats financiers sur la durée de l'attribution et les dividendes seront réinvestis en unités additionnelles et seront versés à l'échéance. Au 31 octobre 2011, le nombre d'unités d'actions en cours en vertu de ces plans était de 14 millions (12 millions en 2010; 11 millions en 2009).

La Banque offre également des plans d'unités d'actions différées aux employés admissibles et aux administrateurs externes. En vertu de ces plans, une tranche de la rémunération annuelle incitative des participants ou des unités d'actions venant à échéance peuvent être différées sous forme d'unités d'actions équivalant à des actions ordinaires de la Banque. Les unités d'actions différées ne sont rachetables qu'au moment de la cessation d'emploi ou au terme du mandat d'administrateur du participant. Lorsque ces conditions sont remplies, les unités d'actions différées doivent être rachetées pour une contrepartie au comptant au plus tard à la fin de l'année civile suivante. Les équivalents de dividendes sont dévolus aux participants sous forme d'unités additionnelles. Au 31 octobre 2011, 3,0 millions d'unités d'actions différées étaient en cours (2,9 millions en 2010; 2,5 millions en 2009).

La charge de rémunération pour ces plans est constatée dans l'exercice pendant lequel le participant gagne la rémunération incitative. Les variations de la valeur de ces plans sont constatées dans l'état des résultats consolidés, déduction faite de l'incidence des couvertures connexes. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2011, la Banque a constaté une charge de rémunération pour ces plans, déduction faite de l'incidence des couvertures, de 279 millions de dollars (245 millions de dollars en 2010; 235 millions de dollars en 2009). La charge de rémunération constatée avant l'incidence des couvertures s'est élevée à 349 millions de dollars (418 millions de dollars en 2010; 309 millions de dollars en 2009).

## PLAN D'ACTIONNARIAT DES EMPLOYÉS

La Banque offre également un plan d'achat d'actions aux employés. Les employés peuvent verser tout montant de leurs gains admissibles (déduction faite des retenues à la source) au plan d'actionnariat des employés. La Banque verse un montant correspondant à la totalité des premiers 250 \$ des cotisations de l'employé chaque année et à 50 % du reste des cotisations de l'employé jusqu'à concurrence de 3,5 % des gains admissibles de l'employé, moyennant un plafond de 2 250 \$. Les cotisations de la Banque sont acquises lorsqu'un employé compte deux années de service continu à la Banque. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2011, les cotisations de la Banque ont totalisé 59 millions de dollars (55 millions de dollars en 2010; 52 millions de dollars en 2009) et ont été passées dans les salaires et avantages sociaux. Au 31 octobre 2011, 9,0 millions d'actions ordinaires étaient détenues au total en vertu du plan d'actionnariat des employés (8,8 millions en 2010; 8,7 millions en 2009). Les actions dans le plan d'actionnariat des employés sont achetées sur le marché libre et sont considérées comme étant en circulation dans le calcul du bénéfice de base et dilué par action de la Banque. Les dividendes gagnés sur les actions ordinaires de la Banque détenues dans le plan d'actionnariat des employés servent à l'achat sur le marché libre d'actions ordinaires additionnelles pour le plan d'actionnariat des employés.

### NOTE 23 : AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

#### RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES ET AUTRES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les régimes de retraite principaux de la Banque, soit l'Association de la caisse de retraite de La Banque Toronto-Dominion (l'Association) et le Régime de retraite TD (Canada) (le RRTD), sont des régimes de retraite à prestations déterminées. En outre, la Banque offre aux employés admissibles d'autres régimes de retraite qui sont à capitalisation partielle ou sans capitalisation. Les prestations de retraite s'y rapportant sont payées par la Banque. L'Association a cessé d'accepter de nouveaux membres le 30 janvier 2009, et le RRTD a été établi le 1<sup>er</sup> mars 2009. Les prestations versées en vertu des régimes de retraite principaux sont calculées en fonction de la durée de participation aux régimes et de la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives du participant au cours des dix dernières années de participation aux régimes.

La capitalisation des régimes de retraite principaux de la Banque est assurée par les cotisations de la Banque et celles des participants aux régimes, le cas échéant. Conformément à la loi, la Banque verse à chaque régime des montants établis selon une méthode actuarielle et, en dernier ressort, il lui incombe de s'assurer que le passif du régime fait l'objet d'une capitalisation appropriée au fil du temps. Les cotisations de la Banque aux régimes de retraite principaux au cours de 2011 se sont établies à 187 millions de dollars (168 millions de dollars en 2010). Ces cotisations ont été effectuées conformément aux rapports d'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation aux 31 octobre 2008 et 1<sup>er</sup> mars 2009 respectivement pour l'Association et le RRTD. La prochaine évaluation aux fins de la capitalisation sera faite au 31 octobre 2011 pour les deux régimes de retraite principaux.

La Banque offre également certains avantages postérieurs au départ à la retraite et à l'emploi (avantages autres que de retraite), qui sont généralement sans capitalisation. Lorsqu'ils sont offerts, les régimes d'avantages autres que de retraite comprennent généralement l'assurance médicale, l'assurance vie et l'assurance dentaire. Pour être admissibles aux avantages postérieurs au départ à la retraite, les employés doivent répondre à certaines exigences relatives à l'âge et au nombre d'années de service et sont généralement tenus d'assumer une partie du coût des avantages. Les employés admissibles aux avantages postérieurs à l'emploi sont ceux qui sont en congé d'invalidité ou parental.

Pour les régimes de retraite principaux et les régimes d'avantages complémentaires de retraite principaux, les évaluations actuarielles sont effectuées au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actualisée des prestations constituées. Les charges découlant des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite sont établies d'après des évaluations actuarielles distinctes selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction à l'égard du rendement à long terme des actifs des régimes, de l'augmentation des salaires, du taux de variation des coûts des soins de santé et du taux d'actualisation, qui sont évalués annuellement par les actuaires de la Banque. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs est établi d'après le rendement à long terme d'obligations de sociétés notées AA à la date d'évaluation. La charge inclut le coût des prestations pour les services rendus au cours de l'exercice, les frais d'intérêts sur les passifs, le rendement prévu des actifs des régimes selon la juste valeur et l'amortissement des modifications de régime d'avantages et les gains et les pertes actuariels. Les modifications de régime sont amorties d'après la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'activité résiduelle moyenne prévue des membres actifs des régimes de retraite principaux (9 ans pour l'Association et 11 ans pour le RRTD), et d'après la période résiduelle moyenne prévue jusqu'à l'admissibilité intégrale pour le principal régime d'avantages complémentaires de retraite (6 ans). L'excédent, le cas échéant, du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette sur 10 % des obligations au titre des prestations projetées ou 10 % de la juste valeur des actifs des régimes, selon le montant le plus élevé, est également amorti sur la durée résiduelle moyenne prévue d'activité des membres actifs (9 ans pour l'Association, 11 ans pour le RRTD et 15 ans pour le principal régime d'avantages complémentaires de retraite). L'écart cumulatif entre la charge et les cotisations aux fins de la capitalisation est présenté dans les autres actifs ou autres passifs.

#### HYPOTHÈSES DES RÉGIMES

Pour établir l'hypothèse du rendement à long terme prévu des actifs de ses régimes de retraite principaux, la Banque a pris en compte les rendements historiques et les prévisions de rendement pour chacune des catégories d'actifs ainsi que les politiques de placement des régimes de retraite principaux. Cela a entraîné le choix de 6,50 % (6,75 % en 2010) pour l'Association et de 4,00 % (4,25 % en 2010) pour le RRTD comme hypothèse du rendement à long terme prévu des actifs.

Le taux d'augmentation du coût des soins de santé pour le prochain exercice utilisé pour prévoir le coût des prestations visées par le principal régime d'avantages complémentaires de retraite est de 6,30 %. On a présumé une diminution graduelle du taux à 3,70 % d'ici 2028 et son maintien à ce niveau par la suite. Pour 2011, l'incidence d'une augmentation ou d'une diminution de un point de pourcentage du taux de variation du coût

des soins de santé sur la charge au titre des prestations correspond respectivement à une hausse de 8 millions de dollars et à une baisse de 6 millions de dollars et, sur les obligations au titre des prestations, respectivement à une hausse de 73 millions de dollars et à une baisse de 58 millions de dollars.

## STRATÉGIE DE PLACEMENT ET RÉPARTITION DES ACTIFS

L'objectif premier de l'Association et du RRTD est d'atteindre un taux de rendement réel annualisé de respectivement 3,00 % et 2,50 % sur des périodes mobiles de dix ans. Les politiques de placement des régimes de retraite principaux sont décrites en détail ci-après, sauf en ce qui a trait aux actifs du compte d'amélioration des prestations de retraite, lesquels sont investis dans certains fonds communs de placement, au choix du participant. Aux 31 juillet, les politiques de placement et la répartition des actifs par catégorie d'actifs pour les régimes de retraite principaux (à l'exclusion du compte d'amélioration des prestations de retraite) étaient les suivantes :

### Politique de placement et répartition des actifs

Titres	Fourchette acceptable			Répartition des actifs			
	Association	RRTD	2011	Association		RRTD	
				2010	2009	2011	2010
Titres de créance	30-48 %	95-100 %	48 %	34 %	33 %	98 %	100 %
Actions	35-65	-	43	55	55	-	-
Placements alternatifs	0-15	-	7	7	8	-	-
Équivalents de trésorerie	0-4 %	0-5 %	2	4	4	2	-
<b>Total</b>			<b>100 %</b>	100 %	100 %	<b>100 %</b>	100 %

La politique de placement de l'Association vise un portefeuille équilibré. Les placements dans les instruments de créance d'une même entité non gouvernementale ne doivent pas dépasser 10 % de l'ensemble du portefeuille de titres de créance. Les instruments de créance d'une entité non gouvernementale doivent généralement avoir une notation d'au moins BBB au moment de l'achat et pendant la durée du placement au sein du portefeuille; il est toutefois possible d'investir jusqu'à 20 % de la juste valeur du portefeuille d'obligations géré en fonction de l'indice obligataire universel DEX dans des obligations assorties d'une notation inférieure à BBB. Il n'existe pas de pondération maximale pour les notations au sein du portefeuille de titres de créance. Des contrats à terme et des options peuvent être utilisés pourvu qu'ils ne créent pas d'effet de levier pour l'Association. Cette dernière investit dans des fonds de couverture, qui, de manière générale, utilisent un effet de levier pour mettre en œuvre leur stratégie de placement. L'avoir du portefeuille d'actions est largement diversifié, surtout dans des sociétés de qualité dont la capitalisation est de moyenne à forte et dans des fiducies de revenu, et aucun titre ne peut à lui seul dépasser 10 % de la valeur du portefeuille d'actions. Des actions étrangères et des certificats américains d'actions étrangères, également de grande qualité, peuvent aussi être acquis pour diversifier davantage le portefeuille d'actions. Les placements alternatifs comprennent des fonds de couverture et des actions de sociétés fermées. La quasi-totalité des actifs doivent avoir une juste valeur facilement déterminable. L'Association a respecté sa politique de placement tout au long de l'exercice. Pour 2011, les actifs nets de l'Association comportaient des placements en actions privés dans la Banque et des sociétés de son groupe, ayant une juste valeur de 3 millions de dollars (4 millions de dollars en 2010; 4 millions de dollars en 2009).

La politique de placement du RRTD, établie le 1<sup>er</sup> mars 2009, vise un portefeuille de placements à revenu fixe à long terme de grande qualité. Les placements dans les instruments de créance d'entités non gouvernementales ne doivent pas dépasser 80 % de l'ensemble du fonds et ceux d'entités gouvernementales non canadiennes ne doivent pas dépasser 20 % de l'ensemble du fonds. Tous les placements dans les instruments de créance d'une même entité non gouvernementale ou entité gouvernementale non canadienne ne doivent pas dépasser 10 % de l'ensemble du fonds. Tous les instruments de créance doivent avoir une notation d'au moins BBB- (ou une notation équivalente) au moment de l'achat et pendant toute la durée du placement au sein du portefeuille. De plus, tout instrument de créance ayant une notation allant de BBB+ à BBB- (ou une notation équivalente) ne doit pas dépasser 35 % de l'ensemble du fonds. Les titres adossés à ces actifs doivent avoir une notation de crédit d'au moins AAA et ne doivent pas dépasser 25 % de l'ensemble du fonds. La quasi-totalité des actifs doivent avoir une juste valeur facilement déterminable. Le RRTD a respecté sa politique de placement tout au long de l'exercice.

### PRATIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Les placements des régimes de retraite principaux comprennent des instruments financiers exposés à divers risques, notamment le risque de marché (y compris le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de crédit et le risque d'illiquidité. Les régimes de retraite principaux gèrent ces risques financiers conformément à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, aux règlements applicables et à l'énoncé des politiques et procédures en matière de placements des régimes de retraite principaux. Voici quelques-unes des pratiques de gestion des risques utilisées par les régimes de retraite principaux :

- suivi du risque de crédit des contreparties;
- suivi du respect des lignes directrices sur la répartition des actifs;
- suivi du rendement des catégories d'actifs par rapport aux points de repère.

## **AUTRES RÉGIMES DE RETRAITE**

### ***Régime de retraite de CT***

Depuis l'acquisition de Services financiers CT inc. (CT), la Banque finance un régime de retraite comprenant un volet à prestations déterminées et un volet à cotisations déterminées. Le volet à prestations déterminées du régime a cessé d'être offert aux nouveaux participants après le 31 mai 1987, et les employés récemment admissibles ont adhéré au volet à cotisations déterminées du régime. Depuis le 18 août 2002, le volet à cotisations déterminées du régime n'accepte plus de cotisations de la Banque ni des participants actifs, sauf celles des employés qui reçoivent des prestations en vertu d'un régime de maintien du salaire ou d'invalidité de longue durée, et les employés admissibles à ce régime ont pu adhérer au RRTD de l'Association pour leurs services futurs. La Banque a reçu l'approbation des organismes réglementaires pour liquider le volet à cotisations déterminées du régime à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011. Après cette date, les cotisations de la Banque au volet à cotisations déterminées du régime ont cessé. La capitalisation du volet à prestations déterminées est assurée par les cotisations de la Banque et des participants au régime. Pour la portion des cotisations déterminées, la charge de retraite annuelle est égale aux cotisations de la Banque pour cette portion du régime.

### ***Régimes de retraite de TD Bank, N.A. (qui comprend TD Banknorth et Commerce)***

TD Banknorth a un régime de retraite à prestations déterminées non contributif fermé qui couvre la quasi-totalité des employés permanents. Des régimes de retraite complémentaires ont été adoptés à l'intention de certains dirigeants clés, ainsi que des régimes d'avantages complémentaires de retraite limités qui offrent des prestations d'assurance médicale et d'assurance vie à un groupe restreint d'employés et d'administrateurs qui satisfont à des exigences minimales d'âge et d'années de service. À compter du 31 décembre 2008, les prestations dans le cadre des régimes de retraite et des régimes de retraite complémentaires ont été bloquées.

En outre, TD Bank, N.A. et ses filiales maintiennent un régime à cotisations déterminées 401(k) qui couvre la totalité des employés. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, le régime a été modifié pour inclure une cotisation de base de TD Bank, N.A. pour tous les employés et une cotisation transitoire pour certains employés. Le montant additionnel versé au régime par TD Bank, N.A. pour l'exercice 2011 s'est élevé à 34 millions de dollars (34 millions de dollars en 2010; 31 millions de dollars en 2009). De plus, sur une base continue, TD Bank, N.A., effectue des cotisations de contrepartie au régime 401(k). Le montant de la contribution de contrepartie pour l'exercice 2011 s'est établi à 29 millions de dollars (28 millions de dollars en 2010; 18 millions de dollars en 2009). Pour le régime à cotisations déterminées, la charge de retraite annuelle est égale aux cotisations de la Banque au régime.

### ***Régimes de retraite de Financement auto TD (qui comprend Services financiers Chrysler)***

Financement auto TD a un régime de retraite à prestations déterminées contributif et un régime de retraite à prestations déterminées non contributif qui couvrent la quasi-totalité des employés permanents. Le régime de retraite non contributif offre des prestations qui reposent sur un taux fixe pour chaque année de service. Le régime contributif offre des prestations aux salariés calculées en fonction des cotisations cumulatives de l'employé, des années de service au cours desquelles il a versé des cotisations et la moyenne des cinq meilleures années de salaires consécutives de l'employé au cours des quinze années précédant son départ à la retraite. Financement auto TD offre également des régimes d'avantages complémentaires de retraite limités, y compris des prestations d'assurance médicale et d'assurance vie à certains employés qui satisfont à des exigences minimales d'âge et de service. En raison de l'acquisition de Services financiers Chrysler le 1<sup>er</sup> avril 2011, les obligations prises en charge et les actifs acquis relatifs aux régimes de retraite de Chrysler Financial Services Americas LLC sont maintenant inclus dans le tableau ci-dessous.

### ***Régimes de retraite complémentaires***

Les régimes de retraite complémentaires des employés sont capitalisés en partie par la Banque pour les employés admissibles.

Le tableau suivant présente la situation financière des régimes de retraite principaux de la Banque, de son régime d'avantages complémentaires de retraite principal et de ses autres régimes de retraite importants. Les actifs et les obligations des régimes sont évalués aux 31 juillet, sauf indication contraire.

### Obligations, actifs et situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux futurs

(en millions de dollars canadiens)

	Régimes de retraite principaux			Régime d'avantages complémentaires de retraite principal			Autres régimes de retraite <sup>1</sup>		
	2011	2010	2009	2011	2010	2009	2011	2010	2009
<b>Variation des obligations au titre des prestations projetées</b>									
Obligations au titre des prestations projetées au début de l'exercice	2 757 \$	2 170 \$	2 201 \$	418 \$	351 \$	329 \$	1 164 \$	1 108 \$	978 \$
Obligations prises en charge à l'acquisition de Services financiers Chrysler	–	–	–	–	–	–	673	–	–
Coût au titre des services rendus au cours de l'exercice – prestations acquises	145	97	66	10	8	9	13	8	10
Frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées	168	155	143	24	24	21	84	62	66
Cotisations des participants	48	47	43	–	–	–	–	–	–
Prestations versées	(129)	(123)	(122)	(10)	(9)	(9)	(76)	(53)	(53)
Pertes actuarielles (gains actuariels)	–	–	21	2	44	(9)	(1)	58	2
Variation du taux de change	–	–	–	–	–	–	29	(26)	2
Modification des hypothèses actuarielles	210	411	(182)	–	–	–	153	7	97
Modifications de régime	–	–	–	–	–	10	–	–	6
<b>Obligations au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice</b>	<b>3 199</b>	<b>2 757</b>	<b>2 170</b>	<b>444</b>	<b>418</b>	<b>351</b>	<b>2 039</b>	<b>1 164</b>	<b>1 108</b>
<b>Variation des actifs des régimes</b>									
Actifs des régimes à la juste valeur au début de l'exercice	2 829	2 473	2 138	–	–	–	755	743	770
Actifs acquis à l'acquisition de Services financiers Chrysler	–	–	–	–	–	–	579	–	–
Rendement réel des actifs des régimes	114	92	73	–	–	–	16	11	13
Gain (perte) à la cession de placements	139	72	(138)	–	–	–	34	12	(11)
Cotisations des participants	48	46	43	–	–	–	–	–	–
Cotisations de l'employeur	185	193	583	10	9	9	25	15	14
Augmentation (diminution) des gains latents sur les placements	153	127	(130)	–	–	–	21	56	9
Variation du taux de change	(39)	(43)	34	–	–	–	18	(25)	6
Prestations versées	(129)	(123)	(122)	(10)	(9)	(9)	(76)	(54)	(53)
Frais d'administration	(9)	(8)	(8)	–	–	–	(4)	(3)	(5)
<b>Actifs des régimes à la juste valeur à la fin de l'exercice</b>	<b>3 291</b>	<b>2 829</b>	<b>2 473</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 368</b>	<b>755</b>	<b>743</b>
<b>Excédent (déficit) des actifs des régimes sur les obligations au titre des prestations projetées</b>	<b>92</b>	<b>72</b>	<b>303</b>	<b>(444)</b>	<b>(418)</b>	<b>(351)</b>	<b>(671)</b>	<b>(409)</b>	<b>(365)</b>
Perte nette non constatée découlant des résultats passés, qui s'écarterent des résultats prévus, et incidence des modifications d'hypothèses	811	838	527	60	59	14	399	256	238
Coût des services passés non constaté	34	44	54	(23)	(27)	(32)	7	10	14
Cotisations de l'employeur pour le quatrième trimestre	49	47	72	2	2	3	4	9	7
<b>Actifs des régimes de retraite payés d'avance (passif au titre des prestations constituées)</b>	<b>986 \$</b>	<b>1 001 \$</b>	<b>956 \$</b>	<b>(405) \$</b>	<b>(384) \$</b>	<b>(366) \$</b>	<b>(261) \$</b>	<b>(134) \$</b>	<b>(106) \$</b>
<b>Charge annuelle</b>									
La charge de retraite nette comprend les éléments suivants :									
Coût au titre des services rendus au cours de l'exercice – prestations acquises	147 \$	99 \$	68 \$	10 \$	8 \$	9 \$	14 \$	9 \$	11 \$
Frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées	168	155	143	24	24	21	84	63	68
Rendement prévu des actifs des régimes <sup>2</sup>	(183)	(170)	(131)	–	–	–	(71)	(46)	(59)
Pertes actuarielles (gains actuariels) comptabilisé(e)s dans la charge	61	28	24	1	–	–	13	5	3
Amortissement des coûts de modification de régime	10	10	10	(4)	(5)	(6)	3	7	3
<b>Charge totale</b>	<b>203 \$</b>	<b>122 \$</b>	<b>114 \$</b>	<b>31 \$</b>	<b>27 \$</b>	<b>24 \$</b>	<b>43 \$</b>	<b>38 \$</b>	<b>26 \$</b>
<b>Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer la charge annuelle</b>									
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées <sup>3</sup>	5,81 %	6,90 %	7,13 %	5,80 %	6,70 %	6,30 %	5,58 %	5,97 %	6,42 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	2,11	2,19	2,09
Taux de rendement moyen pondéré à long terme prévu des actifs des régimes <sup>4</sup>	6,41	6,75	6,75	s.o.	s.o.	s.o.	6,82	6,70	6,95
<b>Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations à la fin de l'exercice</b>									
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées	5,42 %	5,81 %	6,90 %	5,40 %	5,80 %	6,70 %	4,95 %	5,40 %	5,94 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	2,03	2,19	2,09

<sup>1</sup> Comprend le régime de retraite à prestations déterminées de CT, le régime de retraite à prestations déterminées de TD Banknorth, certains régimes de retraite de Financement auto TD et les régimes de retraite complémentaires. Les autres régimes offerts par la Banque et certaines de ses filiales ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière. Les actifs et les obligations au titre du régime de retraite à prestations déterminées de TD Banknorth et des régimes de retraite de Financement auto TD sont évalués en date du 31 octobre.

<sup>2</sup> Le rendement réel des actifs des régimes de retraite principaux a été de 360 millions de dollars (243 millions de dollars en 2010; (169) millions de dollars en 2009).

<sup>3</sup> L'Association a été réévaluée le 31 octobre 2008 au moyen d'un taux d'actualisation de 7,4 %, ce qui reflète les évaluations actuarielles au 31 octobre 2008. Le RRTD a été évalué le 1<sup>er</sup> mars 2009, date de création du RRTD, au moyen d'un taux d'actualisation de 8,3 %.

<sup>4</sup> Déduction faite des frais et charges de l'Association.



Le tableau suivant ne présente que les obligations au titre des prestations projetées en excédent des actifs des régimes à la juste valeur.

#### Obligations, actifs et situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux futurs

(en millions de dollars canadiens)	Régimes de retraite principaux			Régime d'avantages complémentaires de retraite principal			Autres régimes de retraite		
	2011	2010	2009	2011	2010	2009	2011	2010	2009
Obligations au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice	- \$	- \$	13 \$	444 \$	418 \$	351 \$	2 039 \$	1 164 \$	782 \$
Actifs des régimes à la juste valeur à la fin de l'exercice	-	-	1	-	-	-	1 368	755	413
<b>Excédent (déficit) des actifs des régimes sur les obligations au titre des prestations projetées</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(12) \$</b>	<b>(444) \$</b>	<b>(418) \$</b>	<b>(351) \$</b>	<b>(671) \$</b>	<b>(409) \$</b>	<b>(369) \$</b>

#### FLUX DE TRÉSORERIE ET MONTANTS COMPTABILISÉS DANS LE BILAN CONSOLIDÉ

Les cotisations de la Banque à ses régimes de retraite principaux, à son principal régime d'avantages complémentaires de retraite et aux autres régimes de retraite importants sont comme suit :

#### Cotisations aux régimes

(en millions de dollars canadiens)	2011	2010	2009
Régimes de retraite principaux	187 \$	168 \$	626 \$
Principal régime d'avantages complémentaires de retraite	10	9	10
Autres régimes de retraite	20	17	18
<b>Total</b>	<b>217 \$</b>	<b>194 \$</b>	<b>654 \$</b>

#### Cotisations estimatives

La Banque ou ses filiales prévoient verser en 2012 des cotisations de 190 millions de dollars aux régimes de retraite principaux, de 15 millions de dollars au principal régime d'avantages complémentaires de retraite et de 32 millions de dollars à ses autres régimes de retraite. Les montants des cotisations futures peuvent varier par suite de l'examen par la Banque de ses niveaux de cotisation au cours de l'exercice.

#### Versements estimatifs de prestations futures

Les versements estimatifs de prestations futures en vertu des régimes de retraite principaux s'élèvent à 137 millions de dollars pour 2012; 142 millions de dollars pour 2013; 146 millions de dollars pour 2014; 152 millions de dollars pour 2015; 157 millions de dollars pour 2016 et 867 millions de dollars pour les exercices compris entre 2017 et 2021.

Les versements estimatifs de prestations futures en vertu du principal régime d'avantages complémentaires de retraite s'élèvent à 15 millions de dollars pour 2012; 16 millions de dollars pour 2013; 17 millions de dollars pour 2014; 18 millions de dollars pour 2015; 20 millions de dollars pour 2016 et 120 millions de dollars pour les exercices compris entre 2017 et 2021.

La Banque a comptabilisé les montants suivants dans le bilan consolidé pour les exercices clos le 31 octobre :

#### Montants constatés au bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)	2011	2010
<b>Autres actifs</b>		
Régimes de retraite principaux	986 \$	1 001 \$
Autres régimes de retraite		
Régime de retraite à prestations déterminées de CT	63	64
Régime de retraite à prestations déterminées de TD Banknorth	125	158
Régimes de retraite de Financement auto TD	26	-
Autres avantages sociaux futurs – montant net	3	-
Charge de retraite reportée	1 203	1 223
<b>Autres passifs</b>		
Principal régime d'avantages complémentaires de retraite	405	384
Autres régimes de retraite		
Régime de retraite à prestations déterminées de TD Banknorth	-	28
Régimes de retraite de Financement auto TD	122	-
Régimes de retraite complémentaires	353	328
Autres avantages sociaux futurs – montant net	191	183
Passif au titre des prestations constituées	1 071	923
<b>Montant net constaté aux 31 octobre</b>	<b>132 \$</b>	<b>300 \$</b>

**NOTE 24 : FRAIS D'INTÉGRATION ET DE RESTRUCTURATION**

Par suite des acquisitions effectuées par la Banque et des initiatives d'intégration et de restructuration connexes entreprises, la Banque a engagé des frais d'intégration de 134 millions de dollars au cours de l'exercice (90 millions de dollars en 2010; 393 millions de dollars en 2009). Les frais d'intégration se composent des frais relatifs à la technologie de l'information, des coûts de maintien de l'effectif, des honoraires de consultation de professionnels externes, des coûts de marketing (notamment pour les communications avec la clientèle et la nouvelle marque) et des frais de déplacement liés à l'intégration. Dans l'état des résultats consolidé, les frais d'intégration sont inclus dans les frais autres que d'intérêts.

La Banque peut aussi engager des frais de restructuration, qui sont constitués de prestations de cessation d'emploi, des frais liés à la modification des contrats d'emploi et de prime de certains dirigeants, de coûts de résiliation de contrat, de coûts liés à la consolidation de succursales ou à la relocalisation d'employés, et de la dépréciation d'actifs à long terme. Au cours de 2011, aucuns frais de restructuration n'ont été engagés par la Banque (17 millions de dollars en 2010; 36 millions de dollars en 2009). Dans l'état des résultats consolidé, ces frais sont compris dans les frais de restructuration.

Au 31 octobre 2011, le solde total inutilisé des frais de restructuration de 5 millions de dollars (11 millions de dollars en 2010; 20 millions de dollars en 2009), figurant dans le tableau qui suit, était inclus dans les autres passifs au bilan consolidé.

**Frais de restructuration**

(en millions de dollars canadiens)

				2011	2010	2009
	<b>Ressources humaines</b>	<b>Immobilier</b>	<b>Divers</b>	<b>Total</b>	Total	Total
Solde au début de l'exercice	- \$	9 \$	2 \$	11 \$	20 \$	29 \$
Frais de restructuration engagés au cours de l'exercice :						
Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	-	-	-	-	17	36
Montant utilisé au cours de l'exercice :						
Services bancaires de gros	-	1	-	1	2	5
Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	-	3	2	5	22	37
Écart de conversion et autres rajustements	-	-	-	-	(2)	(3)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>- \$</b>	<b>5 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>5 \$</b>	<b>11 \$</b>	<b>20 \$</b>

**NOTE 25 : IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES**

La Banque constate les impôts sur les bénéfices exigibles et futurs qui découlent de toutes les opérations comptabilisées dans les états financiers consolidés de 2011. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés d'après les taux d'imposition qui devraient s'appliquer lorsque les actifs ou les passifs seront déclarés aux fins fiscales. La Banque établit une provision pour moins-value dans la mesure où l'actif d'impôts futurs est supérieur au montant dont la réalisation est jugée plus probable qu'improbable.

**Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices**

(en millions de dollars canadiens)

	2011	2010	2009
<b>Charge d'impôts sur les bénéfices – état des résultats consolidé</b>			
Impôts sur les bénéfices exigibles	1 415 \$	1 164 \$	(95) \$
Impôts sur les bénéfices futurs	(116)	98	336
	<b>1 299</b>	<b>1 262</b>	<b>241</b>
<b>Charge d'impôts sur les bénéfices – état des autres éléments du résultat étendu</b>			
Impôts sur les bénéfices exigibles	202	420	688
Impôts sur les bénéfices futurs	(51)	548	798
	<b>151</b>	<b>968</b>	<b>1 486</b>
<b>Impôts sur les bénéfices – autres éléments ne se rapportant pas aux bénéfices, y compris les regroupements d'entreprises et les autres rajustements transitoires</b>			
Impôts sur les bénéfices exigibles	(75)	–	(18)
Impôts sur les bénéfices futurs	(78)	(421)	348
	<b>(153)</b>	<b>(421)</b>	<b>330</b>
<b>Total de la charge (de l'économie) d'impôts sur les bénéfices</b>	<b>1 297 \$</b>	<b>1 809 \$</b>	<b>2 057 \$</b>
<b>Impôts sur les bénéfices exigibles</b>			
Fédéral	677 \$	878 \$	539 \$
Provinciaux	434	539	297
Autres pays	431	167	(261)
	<b>1 542</b>	<b>1 584</b>	<b>575</b>
<b>Impôts sur les bénéfices futurs</b>			
Fédéral	(26)	(25)	446
Provinciaux	(13)	(16)	238
Autres pays	(206)	266	798
	<b>(245)</b>	<b>225</b>	<b>1 482</b>
<b>Total de la charge (de l'économie) d'impôts sur les bénéfices</b>	<b>1 297 \$</b>	<b>1 809 \$</b>	<b>2 057 \$</b>

**Rapprochement avec le taux d'impôt prévu par la loi**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2011		2010		2009	
Impôts au taux d'impôt sur les bénéfices canadien prévu par la loi	1 983 \$	28,1 %	1 761 \$	30,5 %	1 006 \$	31,8 %
Augmentation (diminution) attribuable aux éléments suivants :						
Dividendes reçus	(214)	(3,0)	(283)	(4,9)	(333)	(10,5)
Écarts de taux liés aux activités internationales	(471)	(6,7)	(359)	(6,2)	(448)	(14,1)
Entente avec l'Agence du revenu du Canada <sup>1</sup>	–	–	121	2,1	–	–
Divers – montant net	1	–	22	0,3	16	0,4
<b>Charge d'impôts sur les bénéfices et taux d'impôt sur les bénéfices effectif</b>	<b>1 299 \$</b>	<b>18,4 %</b>	<b>1 262 \$</b>	<b>21,8 %</b>	<b>241 \$</b>	<b>7,6 %</b>

<sup>1</sup> En 2010, la Banque a conclu une entente avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) qui a donné lieu à une augmentation de la charge d'impôts sur les bénéfices de 121 millions de dollars. L'entente établit un règlement pour un certain nombre de questions fiscales en suspens liées à certaines stratégies abandonnées dans le secteur Services bancaires de gros.

L'actif (le passif) d'impôts sur les bénéfices futurs, montant net, comprend ce qui suit :

**Actif (passif) d'impôts sur les bénéfices futurs, montant net<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

	2011	2010
<b>Actifs d'impôts futurs</b>		
Provision pour pertes sur créances	508 \$	479 \$
Locaux et matériel	26	47
Charges reportées (revenus reportés)	85	(78)
Écarts d'acquisition	40	49
Avantages sociaux	573	484
Pertes pouvant être reportées en avant	130	259
Divers	325	512
Total des actifs d'impôts sur les bénéfices futurs	<b>1 687</b>	<b>1 752</b>
Provision pour moins-value	(12)	(194)
Actifs d'impôts futurs	<b>1 675</b>	<b>1 558</b>
<b>Passifs d'impôts futurs</b>		
Valeurs mobilières	(1 066)	(979)
Actifs incorporels	(516)	(723)
Avantages sociaux	(308)	(316)
Divers	–	–
Total des passifs d'impôts sur les bénéfices futurs	<b>(1 890)</b>	<b>(2 018)</b>
<b>Passif d'impôts sur les bénéfices futurs, montant net<sup>2</sup></b>	<b>(215) \$</b>	<b>(460) \$</b>

<sup>1</sup> Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

<sup>2</sup> Sont inclus dans le passif d'impôts sur les bénéfices futurs, montant net, au 31 octobre 2011, des actifs (passifs) d'impôts sur les bénéfices futurs de (393) millions de dollars ((432) millions de dollars en 2010) du Canada; de 178 millions de dollars ((12) millions de dollars en 2010) des États-Unis et de néant ((16) millions de dollars en 2010) de l'étranger.

Les bénéfices de certaines filiales sont assujettis à un impôt additionnel en cas de rapatriement. La Banque n'a pas constaté de passif d'impôts sur les bénéfices futurs pour cet impôt additionnel, étant donné qu'elle ne prévoit pas rapatrier les bénéfices non répartis à l'heure actuelle. Si tous les bénéfices non répartis de ces filiales étrangères étaient rapatriés, les impôts estimatifs additionnels à payer auraient atteint 494 millions de dollars au 31 octobre 2011 (409 millions de dollars en 2010).

## NOTE 26 : BÉNÉFICE PAR ACTION

Le bénéfice de base par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période.

Le bénéfice dilué par action est calculé selon la même méthode que le bénéfice de base par action, sauf que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation tient compte de l'effet dilutif possible des options sur actions attribuées par la Banque selon la méthode du rachat d'actions. Selon cette méthode, le nombre d'actions ordinaires additionnelles est établi en supposant que les options sur actions en cours, dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen de l'action ordinaire de la Banque durant la période, sont exercées, et ensuite réduit du nombre d'actions ordinaires présumées être rachetées au moyen du produit obtenu à l'exercice des options. Cette dilution possible n'est pas constatée pour une période présentant une perte.

### Bénéfice de base et dilué par action

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2011	2010	2009
<b>Bénéfice de base par action</b>			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	5 709 \$	4 450 \$	2 953 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)	885,7	867,1	847,1
<b>Bénéfice de base par action (en dollars)</b>	<b>6,45 \$</b>	<b>5,13 \$</b>	<b>3,49 \$</b>
<b>Bénéfice dilué par action</b>			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	5 709 \$	4 450 \$	2 953 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)	885,7	867,1	847,1
Options sur actions potentiellement exerçables, selon la méthode du rachat d'actions (en millions) <sup>1</sup>	4,4	5,0	3,0
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	890,1	872,1	850,1
<b>Bénéfice dilué par action (en dollars)<sup>1</sup></b>	<b>6,41 \$</b>	<b>5,10 \$</b>	<b>3,47 \$</b>

<sup>1</sup> Pour 2011, le calcul du bénéfice dilué par action tient compte de toutes les options puisqu'il n'y a pas eu de cas où le prix des options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque. Pour 2010, le calcul du bénéfice dilué par action ne tient pas compte de la moyenne pondérée de 2 723 mille options en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 70,41 \$, puisque le prix des options était supérieur au cours moyen de l'action ordinaire de la Banque. Pour 2009, le calcul du bénéfice dilué par action ne tient pas compte de la moyenne pondérée de 14 292 mille options en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 64,44 \$, puisque le prix des options était supérieur au cours moyen de l'action ordinaire de la Banque.

## NOTE 27 : INFORMATIONS SECTORIELLES

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, l'exploitation et les activités de la Banque s'articulent autour des quatre principaux secteurs d'exploitation suivants : Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, y compris TD Canada Trust, TD Assurance et Financement auto TD au Canada; Gestion de patrimoine, y compris TD Waterhouse et un placement dans TD Ameritrade; Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, y compris TD Bank, America's Most Convenient Bank, et Financement auto TD aux États-Unis; et Services bancaires de gros, y compris Valeurs Mobilières TD. Les frais d'intégration liés à l'acquisition de Services financiers Chrysler et aux autres activités de la Banque sont présentés dans le secteur Siège social.

Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada comprend les services bancaires aux particuliers et aux entreprises au Canada de la Banque et offre des produits et des services financiers de même que des produits et services d'assurance aux particuliers, aux petites entreprises et aux commerces. Le secteur Gestion de patrimoine offre des produits et des services de placement à des investisseurs institutionnels et de détail et comprend la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade. Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis offre des services bancaires, des services bancaires hypothécaires de même que d'autres services financiers aux États-Unis, principalement dans les États du nord-est et du centre du littoral de l'Atlantique, ainsi qu'en Floride. Le secteur Services bancaires de gros offre des produits et des services financiers aux grandes entreprises, aux gouvernements et aux institutions.

Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social. Ce secteur comprend l'incidence des programmes de titrisation d'actifs, la gestion de trésorerie, la provision générale pour pertes sur créances dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et les Services bancaires de gros, l'élimination de certains rajustements en équivalence fiscale et les autres reclassements effectués par la direction, les économies fiscales au niveau de l'entreprise, ainsi que les revenus et les frais résiduels non répartis.

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> novembre 2010, les résultats d'exploitation et les prêts rattachés aux activités américaines de cartes de crédit ont été transférés des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada aux Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis aux fins de la présentation sectorielle. En outre, la Banque a apporté une modification à ses méthodes de répartition qui fait en sorte que certains éléments auparavant présentés dans le secteur Siège social sont maintenant attribués à d'autres secteurs. Les résultats des périodes antérieures n'ont pas été reclassés. Avec prise d'effet le 4 juillet 2011, la responsabilité des affaires de TD Assurance, qui incombait auparavant au chef de groupe, Services bancaires canadiens, Financement auto TD et Cartes de crédit, a été confiée au chef de groupe, Gestion de patrimoine, Assurance et Services communs de l'entreprise, Groupe Banque TD. La Banque

procède actuellement à la mise au point du futur format de présentation de l'information financière et mettra à jour les informations sectorielles à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2011. Ces changements seront appliqués de manière rétroactive aux résultats comparatifs de 2011.

Les résultats de chaque secteur reflètent les revenus, les frais et les actifs du secteur. Étant donné la structure complexe de la Banque, son modèle d'information de gestion fait intervenir diverses estimations, hypothèses, répartitions et méthodes axées sur le risque pour calculer les prix de cession interne des fonds, les revenus intersectoriels, les taux d'imposition des bénéficiaires, les fonds propres et les frais indirects, de même que les cessions de coûts pour mesurer les résultats par secteur. Les prix de cession interne des fonds sont généralement calculés aux taux du marché. Les revenus intersectoriels sont négociés entre les secteurs et avoisinent la juste valeur des services fournis. La charge ou l'économie d'impôts sur les bénéficiaires est en général ventilée entre les secteurs selon un taux d'imposition prévu par la loi, et elle peut être rajustée compte tenu des éléments et des activités propres à chaque secteur. L'amortissement des frais liés aux actifs incorporels est compris dans le secteur Siège social. Par conséquent, le bénéfice net des secteurs d'activité est présenté avant l'amortissement des actifs incorporels.

Le revenu d'intérêts net au sein des Services bancaires de gros est présenté en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur des bénéficiaires non imposables ou exonérés d'impôt, tels que les dividendes, est rajustée à la valeur équivalente avant impôts. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer le revenu tiré de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle procure en outre des éléments de comparaison plus significatifs du revenu d'intérêts net avec celui d'institutions semblables. Le rajustement de l'équivalence fiscale présenté dans le secteur des Services bancaires de gros est renversé dans le secteur Siège social.

Comme indiqué à la note 5, la Banque titrise les prêts de détail et les débiteurs détenus par le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada dans le cadre d'opérations qui sont comptabilisées comme des ventes. Aux fins de la présentation sectorielle, le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada comptabilise les transactions comme s'il s'agissait d'accords de financement. Par conséquent, le revenu d'intérêts sur les actifs vendus, déduction faite des coûts de financement engagés par les fiduciaires cessionnaires, est constaté dans le revenu d'intérêts net, et la perte de valeur à l'égard de ces actifs est imputée à la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances. Cette comptabilisation est renversée dans le secteur Siège social, et le gain constaté à la vente, qui est conforme aux PCGR, et le revenu sur les droits conservés, déduction faite des pertes sur créances, sont inclus dans les autres revenus.

La Banque achète des swaps sur défaillance de crédit pour couvrir le risque de crédit du portefeuille de prêts aux grandes entreprises des Services bancaires de gros. Ces swaps ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture et sont évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont constatées dans les résultats de la période courante. Les prêts connexes sont comptabilisés au coût après amortissement. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des swaps sur défaillance de crédit et celui des prêts entraînerait une volatilité des bénéfices d'une période à l'autre, qui n'est représentative ni des caractéristiques économiques du portefeuille de prêts aux grandes entreprises ni du rendement de l'entreprise sous-jacente des Services bancaires de gros. Par conséquent, les swaps sur défaillance de crédit sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans le secteur Services bancaires de gros, et les gains et les pertes relatifs aux swaps sur défaillance de crédit, en sus des coûts comptabilisés, sont constatés dans le secteur Siège social.

Comme expliqué à la note 3, le 1<sup>er</sup> août 2008, la Banque a reclassé certains titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente. Dans le cadre de la stratégie de négociation de la Banque, ces titres de créance sont couverts sur le plan économique, principalement avec des swaps sur défaillance de crédit et des contrats de swaps de taux d'intérêt. Ces dérivés ne sont pas admissibles au reclassement et sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de juste valeur étant passées en résultat de la période. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des dérivés et celui des titres de créance reclassés entraîne une volatilité périodique des profits et des pertes qui n'est pas représentative des caractéristiques économiques de la performance de l'entreprise sous-jacente des Services bancaires de gros. Par conséquent, les dérivés sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans le secteur Services bancaires de gros, et les gains et les pertes sur les dérivés, en sus des coûts comptabilisés, sont constatés dans le secteur Siège social.

## Résultats par secteur d'activité

(en millions de dollars canadiens)

	2011					
	Services bancaires personnels et commerciaux au Canada	Gestion de patrimoine	Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	Services bancaires de gros	Siège social	Total
Revenu d'intérêts net	7 320	\$ 423	\$ 4 286	\$ 1 603	\$ (801)	\$ 12 831
Revenus autres que d'intérêts	3 490	2 356	1 402	899	616	8 763
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	820	–	666	22	(43)	1 465
Frais autres que d'intérêts	5 052	1 989	3 446	1 468	1 128	13 083
<b>Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices</b>	<b>4 938</b>	<b>790</b>	<b>1 576</b>	<b>1 012</b>	<b>(1 270)</b>	<b>7 046</b>
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices	1 327	221	320	199	(768)	1 299
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, déduction faite des impôts sur les bénéfices	–	–	–	–	104	104
Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts sur les bénéfices	–	207	–	–	39	246
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>	<b>3 611</b>	<b>\$ 776</b>	<b>\$ 1 256</b>	<b>\$ 813</b>	<b>\$ (567)</b>	<b>\$ 5 889</b>
<b>Total de l'actif</b>						
Bilan	218 746	\$ 21 766	\$ 201 262	\$ 212 765	\$ 31 821	\$ 686 360
Titrisés <sup>1</sup>	67 740	–	–	3 989	(21 407)	50 322
						2010
Revenu d'intérêts net	7 134	\$ 336	\$ 3 579	\$ 1 815	\$ (1 321)	\$ 11 543
Revenus autres que d'intérêts	3 237	2 121	1 180	1 059	425	8 022
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	1 046	–	646	25	(92)	1 625
Frais autres que d'intérêts	4 934	1 813	2 910	1 395	1 111	12 163
<b>Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices</b>	<b>4 391</b>	<b>644</b>	<b>1 203</b>	<b>1 454</b>	<b>(1 915)</b>	<b>5 777</b>
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices	1 296	197	230	588	(1 049)	1 262
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, déduction faite des impôts sur les bénéfices	–	–	–	–	106	106
Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts sur les bénéfices	–	194	–	–	41	235
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>	<b>3 095</b>	<b>\$ 641</b>	<b>\$ 973</b>	<b>\$ 866</b>	<b>\$ (931)</b>	<b>\$ 4 644</b>
<b>Total de l'actif</b>						
Bilan	198 058	\$ 20 836	\$ 179 604	\$ 188 824	\$ 32 223	\$ 619 545
Titrisés <sup>1</sup>	65 615	–	–	4 023	(19 027)	50 611
						2009
Revenu d'intérêts net	6 348	\$ 270	\$ 3 607	\$ 2 488	\$ (1 387)	\$ 11 326
Revenus autres que d'intérêts	3 101	1 935	1 117	733	(352)	6 534
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	1 155	–	948	164	213	2 480
Frais autres que d'intérêts	4 725	1 701	3 213	1 417	1 155	12 211
<b>Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices</b>	<b>3 569</b>	<b>504</b>	<b>563</b>	<b>1 640</b>	<b>(3 107)</b>	<b>3 169</b>
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices	1 097	159	(70)	503	(1 448)	241
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, déduction faite des impôts sur les bénéfices	–	–	–	–	111	111
Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts sur les bénéfices	–	252	–	–	51	303
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>	<b>2 472</b>	<b>\$ 597</b>	<b>\$ 633</b>	<b>\$ 1 137</b>	<b>\$ (1 719)</b>	<b>\$ 3 120</b>
<b>Total de l'actif</b>						
Bilan	183 236	\$ 20 592	\$ 153 820	\$ 164 939	\$ 34 632	\$ 557 219
Titrisés <sup>1</sup>	57 659	–	–	4 057	(13 740)	47 976

<sup>1</sup> Les actifs titrisés continuent d'être présentés dans les secteurs desquels proviennent les prêts initiaux.

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RÉSULTATS

Pour les besoins de la présentation des résultats selon la répartition géographique, les secteurs sont répartis en trois groupes : Canada, États-Unis et autres pays. Les opérations sont surtout comptabilisées d'après le lieu de l'unité responsable de la comptabilisation des revenus ou des actifs. Ce lieu correspond fréquemment au lieu de l'entité juridique qui mène les activités et au lieu du client.

(en millions de dollars canadiens)

	Total des revenus	Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	Bénéfice net	Écart d'acquisition	Total de l'actif
<b>2011</b>					
Canada	13 693 \$	4 306 \$	3 216 \$	1 466 \$	387 328 \$
États-Unis	5 771	923	671	12 861	237 630
Autres pays	2 130	1 817	2 002	49	61 402
<b>Total</b>	<b>21 594 \$</b>	<b>7 046 \$</b>	<b>5 889 \$</b>	<b>14 376 \$</b>	<b>686 360 \$</b>
<b>2010</b>					
Canada	12 741 \$	3 689 \$	2 637 \$	1 530 \$	355 021 \$
États-Unis	4 953	518	502	12 880	207 755
Autres pays	1 871	1 570	1 505	50	56 769
<b>Total</b>	<b>19 565 \$</b>	<b>5 777 \$</b>	<b>4 644 \$</b>	<b>14 460 \$</b>	<b>619 545 \$</b>
<b>2009</b>					
Canada	12 154 \$	2 938 \$	2 256 \$	1 529 \$	329 454 \$
États-Unis	3 906	(1 265)	(541)	13 432	177 593
Autres pays	1 800	1 496	1 405	54	50 172
<b>Total</b>	<b>17 860 \$</b>	<b>3 169 \$</b>	<b>3 120 \$</b>	<b>15 015 \$</b>	<b>557 219 \$</b>

## NOTE 28 : OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

### OPÉRATIONS AVEC DES DIRIGEANTS ET DES ADMINISTRATEURS ET DES PERSONNES LIÉES

La Banque consent des prêts à ses dirigeants et à ses administrateurs ainsi qu'à des personnes avec qui ils ont des liens. Les prêts aux administrateurs et aux dirigeants sont faits aux conditions du marché à moins, dans le cas de produits et services bancaires destinés aux dirigeants, de stipulation contraire aux termes des lignes directrices de politiques approuvées qui visent tous les employés. Les montants en cours s'établissent comme suit :

#### Prêts aux dirigeants et aux administrateurs ainsi qu'à des personnes avec qui ils ont des liens

(en millions de dollars canadiens)

	2011	2010
Prêts aux particuliers, y compris les prêts hypothécaires	18 \$	11 \$
Prêts aux entreprises	195	182
<b>Total</b>	<b>213 \$</b>	<b>193 \$</b>

En outre, la Banque offre des plans d'unités d'actions différées et d'autres plans aux administrateurs externes, aux dirigeants et à certains autres employés clés. Pour plus de renseignements, voir la note 23.

Dans le cours normal des affaires, la Banque fournit également divers services bancaires aux sociétés affiliées et autres sociétés liées à des conditions similaires à celles offertes aux tiers.

### OPÉRATIONS AVEC DES ENTITÉS ÉMETTRICES COMPTABILISÉES À LA VALEUR DE CONSOLIDATION

#### TD AMERITRADE

En vertu d'une convention d'actionnaires relative à la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque a désigné cinq des douze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade, y compris notre chef de la direction et deux administrateurs indépendants de la TD.

Une description des opérations importantes de la Banque et de ses sociétés liées avec TD Ameritrade est présentée ci-après.

#### Convention sur les comptes de dépôt assurés (auparavant les comptes de dépôt du marché monétaire)

La Banque a conclu avec TD Ameritrade une convention en vertu de laquelle elle met à la disposition des clients de TD Ameritrade des comptes de dépôt assurés à titre de comptes de passage désignés. TD Ameritrade procure des services de marketing et de soutien dans le cadre des comptes de dépôt assurés. La Banque a payé des frais s'élevant à 762 millions de dollars en 2011 (714 millions de dollars en 2010; 654 millions de dollars en 2009) à TD Ameritrade pour les comptes de dépôt. Les honoraires payés par la Banque sont fonction du solde moyen des dépôts assurés au cours de la période, qui s'est établi à 48,4 milliards de dollars en 2011 (39,2 milliards de dollars en 2010), et une partie des frais est liée au rendement réel que la Banque a gagné sur les placements, moins les intérêts réels versés aux clients de TD Ameritrade, et le reste est fonction d'un taux de rendement convenu. La Banque gagne des honoraires fixes équivalant à 25 points de base et se fait rembourser le coût des primes d'assurance de la FDIC.

Au 31 octobre 2011, les montants à recevoir de TD Ameritrade s'établissaient à 97 millions de dollars (53 millions de dollars en 2010). Au 31 octobre 2011, les montants à payer à TD Ameritrade s'établissaient à 84 millions de dollars (82 millions de dollars en 2010).

## **SYMCOR**

La Banque détient un tiers du capital de Symcor Inc. (Symcor), un fournisseur canadien de services d'impartition qui propose un portefeuille diversifié de solutions intégrées pour les services de traitement d'effets financiers, de traitement et de production de relevés et de gestion de trésorerie. La Banque comptabilise sa quote-part des résultats de Symcor à la valeur de consolidation. Au cours de l'exercice, la Banque a versé 139 millions de dollars (135 millions de dollars en 2010; 164 millions de dollars en 2009) pour ces services. Au 31 octobre 2011, le montant à payer à Symcor était de 12 millions de dollars (12 millions de dollars en 2010).

## **NOTE 29 : PASSIF ÉVENTUEL, ENGAGEMENTS, GARANTIES, ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE ET SÛRETÉS**

### **LITIGES**

La Banque et ses filiales font l'objet de diverses poursuites dans le cours normal des affaires. Des provisions pour passifs éventuels sont constituées lorsqu'il devient probable que la Banque engagera des frais et que le montant peut être estimé de manière raisonnable. La Banque peut subir des pertes au-delà des provisions constituées lorsque la perte est supérieure à celle estimée par la direction, ou dans le cas de litiges pour lesquels une issue défavorable est raisonnablement possible, mais non probable. La Banque croit que l'estimation du montant pour l'ensemble des pertes raisonnablement possibles, outre les provisions pour passifs éventuels, pouvant découler des poursuites judiciaires pour lesquelles il est possible de faire une telle estimation, était compris dans une échelle de néant à environ 665 millions de dollars au 31 octobre 2011. Ce montant global estimatif des pertes raisonnablement possibles s'appuie sur les informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des poursuites pour lesquelles la Banque est nommée défenderesse, compte tenu des meilleures estimations de la Banque quant aux pertes pouvant résulter de ces poursuites, et dont une estimation peut être faite. Pour certaines poursuites, la Banque ne croit pas qu'une estimation puisse être faite actuellement, car bon nombre ne sont qu'à un stade préliminaire et que les montants réclamés ne sont pas tous déterminés. L'estimation de la Banque exige beaucoup de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les poursuites et des multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité quant aux pertes éventuelles reste à déterminer dans bon nombre de cas. Les éléments déterminants de l'échelle des montants estimatifs changeront de temps à autre, et les pertes réelles pourraient être très différentes de l'estimation actuelle.

De l'avis de la direction, d'après ses connaissances actuelles, et les avis de ses conseillers juridiques, la Banque croit que l'issue de l'une ou de l'ensemble de ces poursuites n'aura pas d'incidence défavorable importante sur sa situation financière consolidée ou sur ses flux de trésorerie consolidés. Toutefois, étant donné les incertitudes rattachées à ces poursuites, dont certaines échappent à la volonté de la Banque, il est possible que l'incidence de l'issue de ces poursuites puisse être importante sur les résultats d'exploitation consolidés pour n'importe laquelle des périodes de présentation.

Les principales poursuites judiciaires intentées contre la Banque sont décrites ci-dessous.

#### ***Litige multidistricts sur les frais de découverts***

TD Bank, N. A. a été citée comme défenderesse dans quatre recours collectifs à l'échelle des États-Unis qui contestent la manière dont elle calcule et perçoit les frais de découverts. Ces recours ont tous été transférés à la Cour fédérale du Southern District of Florida pour que les procédures préliminaires soient jumelées à des recours similaires pendants contre d'autres banques. Les demandeurs contestent en général, mais non exclusivement, la manière dont les opérations de débit sont mises en lots et enregistrées par ordre décroissant des montants plutôt que par ordre chronologique. Ils allèguent que la méthode d'enregistrement et les pratiques liées à celle-ci contreviennent à un engagement implicite de bonne foi dans le contrat avec le client, constituent des pratiques injustes et trompeuses, entraînent un détournement du bien du client, que la Banque doit être condamnée à des dommages-intérêts compensatoires équivalant à la totalité des frais de découvert perçus à la suite des pratiques contestées ainsi que des dommages-intérêts exemplaires, qu'une injonction doit mettre fin aux pratiques contestées et que la Banque doit acquitter les honoraires d'avocats, les frais judiciaires et les intérêts. La demande de rejet des recours déposée par la Banque a été refusée, et l'enquête préalable a commencé.

### **ENGAGEMENTS**

#### ***Arrangements relatifs au crédit***

Dans le cours normal des affaires, la Banque prend divers engagements et conclut des contrats de passif éventuel. L'objectif principal de ces contrats est de rendre des fonds disponibles pour les besoins de financement des clients. La politique de la Banque sur les garanties à obtenir relativement à ces contrats et les types de garanties détenues est habituellement la même que pour les prêts consentis par la Banque.

Les lettres de crédit de soutien financier et les garanties d'exécution représentent des assurances irrévocables que la Banque effectuera les paiements dans l'éventualité où un client ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers, et elles comportent les mêmes risques de crédit et les mêmes exigences de recours et de garantie additionnelle que les prêts consentis aux clients. Pour obtenir de l'information détaillée, se reporter également à la rubrique «Garanties» ci-après.



Les lettres de crédit documentaires et commerciales sont des instruments émis au nom du client autorisant un tiers, sous réserve de conditions particulières, à tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un certain montant. La Banque est exposée au risque que le client ne règle pas les montants des traites, et ceux-ci sont garantis par les actifs qui s'y rattachent.

Les engagements de crédit représentent la partie non utilisée des crédits autorisés sous forme de prêts et d'engagements de clients au titre d'acceptations. La note 6 contient une description des types de facilités de liquidité que la Banque offre à ses conduits de titrisation. La valeur des instruments de crédit indiqués ci-dessous représente le montant maximal du crédit additionnel que la Banque pourrait être obligée de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés.

<b>Instruments de crédit</b>		
(en millions de dollars canadiens)	2011	2010
<b>Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution</b>	<b>14 604 \$</b>	14 299 \$
<b>Lettres de crédit documentaires et commerciales</b>	<b>271</b>	262
<b>Engagements de crédit<sup>1</sup></b>		
Durée initiale de un an ou moins	28 595	28 206
Durée initiale de plus de un an	45 105	42 734
<b>Total</b>	<b>88 575 \$</b>	85 501 \$

<sup>1</sup> Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et les prêts sur cartes de crédit, lesquels sont annulables sans condition en tout temps, à la discrétion de la Banque.

De plus, la Banque a un engagement de financer des placements dans des titres de participation privés pour une somme de 345 millions de dollars (423 millions de dollars en 2010).

### **Engagements ou contrats de location à long terme**

La Banque a des obligations en vertu de contrats de location à long terme non résiliables visant les locaux et le matériel. Les engagements minimums futurs aux termes de contrats de location-exploitation pour les locaux et le matériel, dans les cas où le loyer annuel est supérieur à 100 mille dollars, sont estimés à 621 millions de dollars pour 2012; 619 millions de dollars pour 2013; 587 millions de dollars pour 2014; 534 millions de dollars pour 2015; 483 millions de dollars pour 2016; et 2 677 millions de dollars pour 2017 et par la suite.

Les engagements minimums futurs aux termes de contrats de location-acquisition, dans les cas où le paiement annuel est supérieur à 100 mille dollars, sont estimés à 34 millions de dollars pour 2012; 33 millions de dollars pour 2013; 32 millions de dollars pour 2014; 18 millions de dollars pour 2015; 14 millions de dollars pour 2016; et 18 millions de dollars pour 2017 et par la suite.

Les frais de location nets relatifs aux locaux, matériel et mobilier inclus dans les frais autres que d'intérêts à l'état des résultats consolidé de l'exercice clos le 31 octobre 2011 ont été de 876 millions de dollars (786 millions de dollars en 2010; 844 millions de dollars en 2009).

### **Actifs donnés en garantie, valeurs mises en pension et sûretés**

Dans le cours normal des affaires, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont cédés en nantissement de passifs. Au 31 octobre 2011, des valeurs mobilières et d'autres actifs d'une valeur comptable de 49 milliards de dollars (46 milliards de dollars en 2010) avaient été donnés en garantie relativement à des valeurs mobilières vendues à découvert ou mises en pension. Au 31 octobre 2011, 7,4 milliards de dollars (2,2 milliards de dollars en 2010) d'actifs liés aux prêts à la consommation et aux autres prêts aux particuliers ont également été donnés en garantie à l'égard d'obligations sécurisées émises par la Banque. Ces actifs ont été vendus par la Banque à une EDDV consolidée par la Banque. En outre, au 31 octobre 2011, des actifs d'une valeur comptable de 18 milliards de dollars (17 milliards de dollars en 2010) avaient été déposés dans le but de participer aux systèmes de compensation et de paiement et aux systèmes de dépôt ou d'avoir accès aux facilités des banques centrales de territoires étrangers ou encore à titre de garantie pour les règlements de contrats auprès de Bourses de dérivés ou d'autres contreparties de dérivés.

Dans le cours normal des affaires, la Banque conclut des ententes de prêt de valeurs mobilières en vertu desquelles elle accepte de prêter des valeurs mobilières en attente de règlement de clients, ou ses propres valeurs mobilières, à des emprunteurs à condition que les prêts soient entièrement garantis. Les valeurs mobilières faisant l'objet de prêts au 31 octobre 2011 s'élevaient à 16 milliards de dollars (12 milliards de dollars en 2010).

De plus, la Banque peut accepter des actifs financiers à titre de garanties que la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie en l'absence de défaillance. Ces opérations ont été conclues à des conditions normales de crédit et d'emprunt et de prêt de valeurs mobilières. Au 31 octobre 2011, la juste valeur des actifs financiers acceptés à titre de garanties que la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie en l'absence de défaillance s'établissait à 26,2 milliards de dollars (24,2 milliards de dollars en 2010). La juste valeur des actifs financiers acceptés à titre de garanties qui ont été vendus ou redonnés en garantie (à l'exception des garanties en espèces) était de 8,6 milliards de dollars au 31 octobre 2011 (6,7 milliards de dollars en 2010).

### **Actifs vendus avec recours**

Dans le cadre de ses activités de titrisation, la Banque fait habituellement des déclarations usuelles et donne des garanties d'usage à l'égard des actifs sous-jacents, aux termes desquelles la Banque peut avoir l'obligation de racheter les actifs. Pour la Banque, ces déclarations et garanties, de par leur nature, visent à indiquer que la Banque, en sa qualité de vendeur, a procédé à la vente des actifs de bonne foi et conformément aux lois et aux exigences contractuelles applicables. Si ces critères n'étaient pas satisfaits, la Banque pourrait devoir racheter les prêts. Une obligation de rachat n'empêche pas nécessairement le traitement de l'opération à titre de vente si le cédant ne conserve pas le contrôle réel des actifs cédés.

## GARANTIES

Les garanties émises par la Banque comprennent des contrats qui obligent la Banque à faire des paiements au bénéficiaire de la garantie en fonction i) des changements aux caractéristiques économiques sous-jacentes liées à un actif ou à un passif détenu par le bénéficiaire de la garantie; ii) de l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'une autre partie; ou iii) du manquement d'une autre partie à son obligation de rembourser sa dette à l'échéance. Les garanties sont initialement évaluées et comptabilisées à leur juste valeur. Toute cession de risques par la Banque est comptabilisée sur la durée de la garantie à l'aide d'une méthode d'amortissement systématique et rationnelle. Si les garanties sont admissibles comme dérivés, elles sont réévaluées à la juste valeur à chaque date du bilan et présentées comme dérivés dans les autres actifs ou les autres passifs, selon le cas. Les types d'opérations suivantes représentent les principales garanties que la Banque a conclues.

### **Actifs vendus avec une obligation de rachat éventuel**

La Banque vend des prêts hypothécaires au Fonds hypothécaire TD (le «Fonds»), un fonds commun de placement géré par la Banque. Les prêts hypothécaires sont entièrement garantis par des immeubles résidentiels et sont garantis par le gouvernement. La Banque continue de gérer les hypothèques. Dans le cadre de ses responsabilités de gestion, la Banque a l'obligation de racheter des prêts hypothécaires lorsqu'ils sont en défaut d'un montant égal à leur valeur comptable. Toute perte sur les prêts hypothécaires en défaut rachetés est recouvrée par la garantie gouvernementale. En outre, si le Fonds fait face à un événement d'illiquidité, par exemple s'il ne dispose pas de suffisamment de trésorerie pour honorer les rachats au gré des porteurs de parts, il a la possibilité de revendre les prêts hypothécaires à la Banque à la juste valeur. Ces obligations de rachat éventuel n'empêchent pas nécessairement le traitement de l'opération à titre de vente étant donné que la Banque ne conserve pas le contrôle effectif des prêts hypothécaires cédés à compter de la date de cession. En général, la durée de ces ententes ne dépasse pas cinq ans.

### **Rehaussements de crédit**

La Banque garantit des paiements à des contreparties dans l'éventualité où les rehaussements de crédit de tiers à l'appui d'une catégorie d'actifs seraient insuffisants. En général, la durée de ces facilités de crédit ne dépasse pas 13 ans.

### **Options vendues**

Les options vendues sont des contrats en vertu desquels la Banque concède à l'acheteur le droit futur, mais non l'obligation, de vendre ou d'acheter, à une date déterminée ou avant, une part précise d'un instrument financier à un prix convenu au moment où l'option est conclue et qui peut être réglée contre livraison ou au comptant.

Les options vendues peuvent être utilisées par la contrepartie pour couvrir le risque de change, le risque lié aux actions, le risque de crédit, le risque sur marchandises et le risque de taux d'intérêt. La Banque ne cherche pas à déterminer, aux fins comptables, si les clients concluent ces contrats sur dérivés à des fins de transaction ou à des fins de couverture et n'a pas déterminé si le bénéficiaire de la garantie possède l'actif ou le passif rattaché au sous-jacent. Par conséquent, la Banque ne peut pas déterminer quels contrats constituent des «garanties» suivant la définition qui en est donnée dans la note d'orientation concernant la comptabilité relative à l'information à fournir sur les garanties. La Banque emploie un cadre de risque pour définir les tolérances aux risques et elle établit des limites visant à assurer que les pertes ne dépassent pas les limites prédéfinies acceptables. En raison de la nature de ces contrats, la Banque ne peut pas faire d'estimations raisonnables du montant maximal à payer éventuellement à des contreparties. Au 31 octobre 2011, le notionnel total des options vendues était de 126 milliards de dollars (120 milliards de dollars en 2010).

### **Ententes d'indemnisation**

Dans le cours normal des affaires, la Banque prévoit des indemnisations dans des ententes avec diverses contreparties à des opérations, comme des ententes de prestation de services, des opérations de crédit-bail et des ententes liées à des acquisitions et à des cessions. En vertu de ces ententes, la Banque peut être tenue d'indemniser les contreparties des coûts engagés par suite de diverses éventualités, comme des modifications des lois et des règlements et des réclamations en litige. Étant donné la nature de certaines ententes d'indemnisation, la Banque n'est pas en mesure de procéder à une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait éventuellement être tenue de verser à ces contreparties.

Dans la mesure permise par la loi, la Banque prévoit également des indemnisations pour les administrateurs, les dirigeants et d'autres personnes contre qui certaines poursuites pourraient être intentées dans l'exercice de leurs fonctions à la Banque ou, à la demande de la Banque, à une autre entité.

Le tableau ci-après contient un résumé, aux 31 octobre, du montant maximal des paiements futurs qui pourraient devoir être faits en vertu des garanties, compte non tenu des recouvrements possibles en vertu des dispositions de recours, ou à même les sûretés détenues ou données en garantie.

### **Montant maximal éventuel des paiements futurs**

(en millions de dollars canadiens)	2011	2010
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	14 428 \$	14 057 \$
Actifs vendus avec une obligation de rachat éventuelle	1 357	1 510
Rehaussements de crédit et autres	176	242
<b>Total</b>	<b>15 961 \$</b>	<b>15 809 \$</b>

## NOTE 30 : RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La Banque gagne et paie de l'intérêt sur certains actifs et passifs. Dans la mesure où les actifs, les passifs et les instruments financiers viennent à échéance ou font l'objet de refixations du taux à diverses dates, la Banque est exposée à un risque de taux d'intérêt. Le tableau ci-après présente les instruments sensibles aux taux d'intérêt selon la date d'échéance ou la date de refixation du taux, selon la plus proche. Les dates de refixation contractuelles du taux peuvent être rajustées selon les estimations de la direction à l'égard des remboursements ou des rachats anticipés qui n'ont pas de lien avec les variations des taux d'intérêt. Certains actifs et passifs sont présentés comme non sensibles aux taux, bien que le profil présumé pour la gestion réelle puisse être différent. Les dérivés sont présentés dans la catégorie Taux variable.

### Risque de taux d'intérêt

(en milliards de dollars canadiens,  
sauf indication contraire)

								2011
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	Total 1 an et moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
<b>Actif</b>								
Liquidités et autres	5,2 \$	17,6 \$	0,9 \$	23,7 \$	– \$	– \$	0,4 \$	24,1 \$
<i>Rendement réel</i>		0,2 %	0,9 %		– %	– %		
Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction	0,6 \$	6,3 \$	12,3 \$	19,2 \$	16,6 \$	8,4 \$	24,1 \$	68,3 \$
<i>Rendement réel</i>		1,3 %	0,8 %		2,5 %	3,0 %		
Disponibles à la vente	0,2 \$	58,1 \$	12,5 \$	70,8 \$	32,1 \$	10,0 \$	4,4 \$	117,3 \$
<i>Rendement réel</i>		0,4 %	1,4 %		1,6 %	1,0 %		
Détenues jusqu'à leur échéance	– \$	0,5 \$	1,4 \$	1,9 \$	5,1 \$	– \$	– \$	7,0 \$
<i>Rendement réel</i>		3,4 %	2,4 %		2,6 %	– %		
Valeurs mobilières prises en pension	5,3 \$	32,9 \$	12,4 \$	50,6 \$	2,0 \$	– \$	1,0 \$	53,6 \$
<i>Rendement réel</i>		0,8 %	0,4 %		1,9 %	– %		
Prêts	8,7 \$	183,7 \$	27,7 \$	220,1 \$	62,7 \$	14,8 \$	5,9 \$	303,5 \$
<i>Rendement réel</i>		2,0 %	3,3 %		3,8 %	4,6 %		
Divers	68,2 \$	– \$	– \$	68,2 \$	– \$	– \$	44,4 \$	112,6 \$
<b>Total de l'actif</b>	<b>88,2 \$</b>	<b>299,1 \$</b>	<b>67,2 \$</b>	<b>454,5 \$</b>	<b>118,5 \$</b>	<b>33,2 \$</b>	<b>80,2 \$</b>	<b>686,4 \$</b>
<b>Passif et avoir des actionnaires</b>								
Dépôts détenus à des fins de transaction	– \$	20,3 \$	7,9 \$	28,2 \$	0,2 \$	0,4 \$	0,8 \$	29,6 \$
<i>Rendement réel</i>		0,4 %	0,6 %		1,1 %	2,1 %		
Autres dépôts	149,1 \$	57,8 \$	34,7 \$	241,6 \$	52,4 \$	2,2 \$	155,3 \$	451,5 \$
<i>Rendement réel</i>		0,8 %	1,4 %		2,4 %	7,8 %		
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	24,4 \$	– \$	– \$	24,4 \$	– \$	– \$	– \$	24,4 \$
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	0,6 \$	25,0 \$	– \$	25,6 \$	– \$	– \$	– \$	25,6 \$
<i>Rendement réel</i>		0,7 %	– %		– %	– %		
Billets et débentures subordonnés	– \$	0,1 \$	0,2 \$	0,3 \$	6,2 \$	5,2 \$	– \$	11,7 \$
<i>Rendement réel</i>		1,7 %	7,0 %		5,2 %	5,4 %		
Divers	71,1 \$	– \$	– \$	71,1 \$	– \$	– \$	25,6 \$	96,7 \$
Avoir des actionnaires	– \$	– \$	– \$	– \$	3,4 \$	– \$	43,5 \$	46,9 \$
<b>Total du passif et de l'avoir des actionnaires</b>	<b>245,2 \$</b>	<b>103,2 \$</b>	<b>42,8 \$</b>	<b>391,2 \$</b>	<b>62,2 \$</b>	<b>7,8 \$</b>	<b>225,2 \$</b>	<b>686,4 \$</b>
<b>Position nette</b>	<b>(157,0) \$</b>	<b>195,9 \$</b>	<b>24,4 \$</b>	<b>63,3 \$</b>	<b>56,3 \$</b>	<b>25,4 \$</b>	<b>(145,0) \$</b>	<b>– \$</b>

								2010
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	Total 1 an et moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Total de l'actif	83,7 \$	264,6 \$	48,3 \$	396,6 \$	118,8 \$	27,8 \$	76,3 \$	619,5 \$
Total du passif et de l'avoir des actionnaires	231,1	86,3	48,0	365,4	59,3	3,7	191,1	619,5
<b>Position nette</b>	<b>(147,4) \$</b>	<b>178,3 \$</b>	<b>0,3 \$</b>	<b>31,2 \$</b>	<b>59,5 \$</b>	<b>24,1 \$</b>	<b>(114,8) \$</b>	<b>– \$</b>

### Risque de taux d'intérêt par catégorie

(en milliards de dollars canadiens)

								2011
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	Total 1 an et moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Monnaie canadienne	(104,9) \$	141,4 \$	7,0 \$	43,5 \$	21,0 \$	3,4 \$	(61,2) \$	6,7 \$
Monnaie étrangère	(52,1)	54,5	17,4	19,8	35,3	22,0	(83,8)	(6,7)
<b>Position nette</b>	<b>(157,0) \$</b>	<b>195,9 \$</b>	<b>24,4 \$</b>	<b>63,3 \$</b>	<b>56,3 \$</b>	<b>25,4 \$</b>	<b>(145,0) \$</b>	<b>– \$</b>

								2010
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	Total 1 an et moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Total de l'actif	(91,1) \$	122,5 \$	(4,5) \$	26,9 \$	17,0 \$	8,1 \$	(60,7) \$	(8,7) \$
Total du passif et de l'avoir des actionnaires	(56,3)	55,8	4,8	4,3	42,5	16,0	(54,1)	8,7
<b>Position nette</b>	<b>(147,4) \$</b>	<b>178,3 \$</b>	<b>0,3 \$</b>	<b>31,2 \$</b>	<b>59,5 \$</b>	<b>24,1 \$</b>	<b>(114,8) \$</b>	<b>– \$</b>

## NOTE 31 : RISQUE DE CRÉDIT

Il existe une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre d'emprunteurs ou de contreparties engagés dans des activités similaires sont situés dans la même région ou ont des caractéristiques économiques comparables. La capacité de ces emprunteurs ou contreparties à respecter des obligations contractuelles peut être également touchée par l'évolution de la conjoncture économique, politique ou autre. Le portefeuille de la Banque pourrait être sensible à l'évolution de la conjoncture dans certaines régions géographiques.

### Concentration du risque de crédit

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Prêts et engagements de clients au titre d'acceptations <sup>1</sup>		Instruments de crédit <sup>2,3</sup>		Instruments financiers dérivés <sup>4,5</sup>	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Canada	71 %	72 %	58 %	56 %	35 %	34 %
États-Unis <sup>6</sup>	27	26	37	36	20	20
Royaume-Uni	–	1	2	2	19	14
Autres pays européens <sup>7</sup>	1	1	2	2	20	24
Autres pays	1	–	1	4	6	8
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
	<b>311 310 \$</b>	<b>277 610 \$</b>	<b>88 575 \$</b>	<b>85 501 \$</b>	<b>59 645 \$</b>	<b>51 071 \$</b>

<sup>1</sup> En ce qui concerne le total des prêts et des engagements de clients au titre d'acceptations, le seul secteur d'activité dont la concentration était égale ou supérieure à 5 % de la concentration totale se présentait comme suit au 31 octobre 2011 : immobilier, 9 % (10 % en 2010).

<sup>2</sup> Au 31 octobre 2011, la Banque avait des engagements et des contrats de passif éventuel s'établissant à 88 575 millions de dollars (85 501 millions de dollars en 2010), y compris des engagements de crédit totalisant 73 700 millions de dollars (70 940 millions de dollars en 2010), dont le risque de crédit se répartissait comme dans le tableau ci-dessus.

<sup>3</sup> En ce qui concerne les engagements de crédit, les secteurs d'activité dont la concentration était égale ou supérieure à 5 % de la concentration totale se présentaient comme suit au 31 octobre 2011 : institutions financières, 20 % (22 % en 2010), pipelines, pétrole et gaz, 12 % (11 % en 2010), gouvernement, entités gouvernementales et du secteur public et éducation, 8 % (9 % en 2010), fabrication – divers et vente de gros, 7 % (3 % en 2010), énergie et services publics, 7 % (6 % en 2010), télécommunications, câblodistribution et média, 7 % (7 % en 2010), automobile, 6 % (3 % en 2010).

<sup>4</sup> Au 31 octobre 2011, le coût de remplacement courant des instruments financiers dérivés s'élevait à 59 645 millions de dollars (51 071 millions de dollars en 2010). D'après la région de la contrepartie ultime, le risque de crédit se répartissait comme dans le tableau ci-dessus. Le tableau ne tient pas compte de la juste valeur des dérivés négociés en Bourse.

<sup>5</sup> La plus importante concentration par type de contrepartie était auprès d'autres institutions financières (y compris les institutions financières non bancaires), soit 83 % du total (79 % en 2010). La deuxième plus importante concentration était auprès des gouvernements et représentait 11 % du total (13 % en 2010). Aucun autre secteur ne dépassait 5 % du total.

<sup>6</sup> Les titres de créance classés comme prêts représentaient 1 % (2 % en 2010) du total des prêts et des engagements de clients au titre d'acceptations.

<sup>7</sup> Les titres de créance classés comme prêts représentaient 1 % (1 % en 2010) du total des prêts et des engagements de clients au titre d'acceptations.

Le tableau suivant présente le risque de crédit maximal lié aux instruments financiers, avant la prise en compte des garanties détenues ou d'autres rehaussements de crédit.

### Risque de crédit maximal brut

(en millions de dollars canadiens)

	2011	2010
Encaisse et montants à recevoir de banques	2 137 \$	1 625 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	21 015	19 136
Valeurs mobilières <sup>1</sup>		
Détenues à des fins de transaction		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	29 880	23 921
Autres titres de créance	10 045	9 206
Droits conservés	1 289	1 437
Disponibles à la vente		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	83 064	59 761
Autres titres de créance	32 263	40 589
Détenues jusqu'à leur échéance		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	6 488	9 119
Autres titres de créance	502	596
Valeurs mobilières prises en pension	53 599	50 658
Prêts		
Prêts hypothécaires résidentiels	86 707	71 419
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	109 804	100 343
Cartes de crédit	8 678	8 578
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	92 123	82 225
Titres de créance classés comme prêts	6 183	7 288
Engagements de clients au titre d'acceptations	7 815	7 757
Dérivés <sup>2</sup>	100 702	85 995
Autres actifs	12 585	14 092
<b>Total de l'actif</b>	<b>664 879</b>	<b>593 745</b>
Instruments de crédit <sup>3</sup>	88 575	85 501
Engagements de crédit annulables sans condition liés aux lignes de crédit personnelles et aux prêts sur cartes de crédit	124 731	118 255
<b>Total du risque de crédit</b>	<b>878 185 \$</b>	<b>797 501 \$</b>

<sup>1</sup> Excluent les titres de participation.

<sup>2</sup> Le risque de crédit maximal brut pour les dérivés est fonction du montant de l'équivalent-crédit. Les montants ne tiennent pas compte des dérivés négociés en Bourse (voir la note 7).

<sup>3</sup> Le solde représente le montant maximal des fonds additionnels que la Banque pourrait être tenue de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés. Le risque maximal réel pourrait différer du montant présenté ci-dessus (voir la note 29).

## Qualité du crédit des actifs financiers

Le tableau ci-dessous présente les expositions au bilan et hors bilan par pondération en fonction des risques pour certains actifs financiers qui sont soumis à l'approche standard pour couvrir le risque de crédit. Selon l'approche standard, les actifs reçoivent une pondération en fonction des risques prescrite par le BSIF qui se fonde sur des facteurs comme la catégorie de la contrepartie, la catégorie du produit, le bien donné en garantie et les notations de crédit externes. Ces actifs se rapportent surtout au portefeuille du secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis de la Banque. Se reporter à la section «Gestion des risques – Risque de crédit» du rapport de gestion portant sur la notation des risques pour l'approche standard.

### Actifs financiers soumis à l'approche standard par pondération en fonction des risques

(en millions de dollars canadiens)

								2011
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Total
<b>Prêts</b>								
Prêts hypothécaires résidentiels	71 \$	203 \$	11 155 \$	– \$	1 516 \$	172 \$	2 \$	13 119 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	–	423	2 987	–	20 800	59	151	24 420
Cartes de crédit	–	–	–	–	1 064	–	12	1 076
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	2 235	1 560	–	–	2 646	36 320	1 562	44 323
Titres de créance classés comme prêts	–	183	–	–	–	15	–	198
<b>Total des prêts</b>	<b>2 306</b>	<b>2 369</b>	<b>14 142</b>	<b>–</b>	<b>26 026</b>	<b>36 566</b>	<b>1 727</b>	<b>83 136</b>
<b>Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance</b>	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>	–	1 993	–	–	–	–	–	1 993
<b>Engagements de clients au titre d'acceptations</b>	–	–	–	–	–	1	–	1
<b>Autres actifs<sup>1</sup></b>	<b>10 148</b>	<b>1 668</b>	–	–	–	–	–	<b>11 816</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>12 454</b>	<b>6 030</b>	<b>14 142</b>	<b>–</b>	<b>26 026</b>	<b>36 567</b>	<b>1 727</b>	<b>96 946</b>
<b>Instruments de crédit hors bilan</b>	<b>11</b>	<b>1 813</b>	–	–	<b>693</b>	<b>11 506</b>	–	<b>14 023</b>
<b>Total</b>	<b>12 465 \$</b>	<b>7 843 \$</b>	<b>14 142 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>26 719 \$</b>	<b>48 073 \$</b>	<b>1 727 \$</b>	<b>110 969 \$</b>

2010

<b>Prêts</b>								
Prêts hypothécaires résidentiels	52 \$	245 \$	8 102 \$	– \$	1 525 \$	148 \$	2 \$	10 074 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	–	582	2 469	–	13 852	40	44	16 987
Cartes de crédit	–	–	–	–	916	–	18	934
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 014	1 395	–	–	2 330	36 497	1 142	42 378
Titres de créance classés comme prêts	–	284	–	–	–	19	–	303
<b>Total des prêts</b>	<b>1 066</b>	<b>2 506</b>	<b>10 571</b>	<b>–</b>	<b>18 623</b>	<b>36 704</b>	<b>1 206</b>	<b>70 676</b>
<b>Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance</b>	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>	–	2 040	–	–	–	–	–	2 040
<b>Engagements de clients au titre d'acceptations</b>	–	–	–	–	–	5	–	5
<b>Autres actifs<sup>1</sup></b>	<b>35</b>	<b>1 063</b>	–	–	–	–	–	<b>1 098</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 101</b>	<b>5 609</b>	<b>10 571</b>	<b>–</b>	<b>18 623</b>	<b>36 709</b>	<b>1 206</b>	<b>73 819</b>
<b>Instruments de crédit hors bilan</b>	<b>9</b>	<b>1 849</b>	–	–	<b>659</b>	<b>9 824</b>	–	<b>12 341</b>
<b>Total</b>	<b>1 110 \$</b>	<b>7 458 \$</b>	<b>10 571 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>19 282 \$</b>	<b>46 533 \$</b>	<b>1 206 \$</b>	<b>86 160 \$</b>

<sup>1</sup> Les autres actifs comprennent les montants à recevoir de banques et les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques.

Les tableaux suivants présentent les expositions au bilan et hors bilan par notation de crédit pour certains actifs financiers de détail et autres que de détail qui sont soumis à l'approche fondée sur les notations internes (approche NI) avancée de l'Accord de Bâle II. Selon l'approche NI avancée, les actifs reçoivent une notation de crédit fondée sur des modèles internes de l'expérience de pertes de la Banque (par catégorie de la contrepartie) et sur d'autres hypothèses de risque clés. Se reporter à la rubrique Risque de crédit de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion pour en savoir plus sur la notation des risques de crédit pour les expositions au risque des actifs financiers de détail et autres que de détail soumis à l'approche NI avancée.

#### Actifs financiers autres que de détail soumis à l'approche NI avancée par notation des risques

(en millions de dollars canadiens)

	2011				
	Qualité supérieure	Qualité inférieure	Actifs surveillés et classés	Douteux ou en défaut	Total
<b>Prêts</b>					
Prêts hypothécaires résidentiels	41 353 \$	– \$	– \$	– \$	41 353 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	31 644	37	–	–	31 681
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	22 671	19 309	678	117	42 775
Titres de créance classés comme prêts	5 061	486	538	–	6 085
<b>Total des prêts</b>	<b>100 729</b>	<b>19 832</b>	<b>1 216</b>	<b>117</b>	<b>121 894</b>
<b>Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance</b>	<b>6 990</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6 990</b>
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>	<b>47 894</b>	<b>3 712</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>51 606</b>
<b>Engagements de clients au titre d'acceptations</b>	<b>3 866</b>	<b>3 867</b>	<b>79</b>	<b>2</b>	<b>7 814</b>
<b>Autres actifs<sup>1</sup></b>	<b>10 092</b>	<b>98</b>	<b>10</b>	<b>–</b>	<b>10 200</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>169 571</b>	<b>27 509</b>	<b>1 305</b>	<b>119</b>	<b>198 504</b>
<b>Instruments de crédit hors bilan</b>	<b>51 935</b>	<b>5 614</b>	<b>71</b>	<b>5</b>	<b>57 625</b>
<b>Total</b>	<b>221 506 \$</b>	<b>33 123 \$</b>	<b>1 376 \$</b>	<b>124 \$</b>	<b>256 129 \$</b>

2010

<b>Prêts</b>					
Prêts hypothécaires résidentiels	37 285 \$	– \$	– \$	– \$	37 285 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	32 616	153	–	–	32 769
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	17 648	16 668	719	224	35 259
Titres de créance classés comme prêts	6 414	151	495	–	7 060
<b>Total des prêts</b>	<b>93 963</b>	<b>16 972</b>	<b>1 214</b>	<b>224</b>	<b>112 373</b>
<b>Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance</b>	<b>9 715</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>9 715</b>
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>	<b>42 146</b>	<b>6 359</b>	<b>113</b>	<b>–</b>	<b>48 618</b>
<b>Engagements de clients au titre d'acceptations</b>	<b>3 948</b>	<b>3 699</b>	<b>101</b>	<b>4</b>	<b>7 752</b>
<b>Autres actifs<sup>1</sup></b>	<b>18 684</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>18 689</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>168 456</b>	<b>27 034</b>	<b>1 429</b>	<b>228</b>	<b>197 147</b>
<b>Instruments de crédit hors bilan</b>	<b>44 612</b>	<b>5 071</b>	<b>174</b>	<b>9</b>	<b>49 866</b>
<b>Total</b>	<b>213 068 \$</b>	<b>32 105 \$</b>	<b>1 603 \$</b>	<b>237 \$</b>	<b>247 013 \$</b>

<sup>1</sup> Les autres actifs comprennent les montants à recevoir de banques et les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques.

#### Actifs financiers de détail soumis à l'approche NI avancée par notation des risques<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	2011					
	Risque faible	Risque normal	Risque moyen	Risque élevé	Défaut	Total
<b>Prêts</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels	10 089 \$	14 399 \$	6 390 \$	1 278 \$	141 \$	32 297 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	7 417	21 968	19 240	5 290	281	54 196
Cartes de crédit	892	2 212	2 887	1 857	62	7 910
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	259	2 190	2 241	1 370	73	6 133
<b>Total des prêts</b>	<b>18 657</b>	<b>40 769</b>	<b>30 758</b>	<b>9 795</b>	<b>557</b>	<b>100 536</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>18 657</b>	<b>40 769</b>	<b>30 758</b>	<b>9 795</b>	<b>557</b>	<b>100 536</b>
<b>Instruments de crédit hors bilan</b>	<b>20 247</b>	<b>16 933</b>	<b>5 916</b>	<b>1 316</b>	<b>5</b>	<b>44 417</b>
<b>Total</b>	<b>38 904 \$</b>	<b>57 702 \$</b>	<b>36 674 \$</b>	<b>11 111 \$</b>	<b>562 \$</b>	<b>144 953 \$</b>

2010

<b>Prêts</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels	8 069 \$	10 156 \$	4 556 \$	1 230 \$	112 \$	24 123 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	6 550	22 166	17 047	5 060	241	51 064
Cartes de crédit	714	2 012	2 848	2 301	61	7 936
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	218	1 944	2 088	1 355	71	5 676
<b>Total des prêts</b>	<b>15 551</b>	<b>36 278</b>	<b>26 539</b>	<b>9 946</b>	<b>485</b>	<b>88 799</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>15 551</b>	<b>36 278</b>	<b>26 539</b>	<b>9 946</b>	<b>485</b>	<b>88 799</b>
<b>Instruments de crédit hors bilan</b>	<b>17 680</b>	<b>16 179</b>	<b>6 125</b>	<b>1 432</b>	<b>5</b>	<b>41 421</b>
<b>Total</b>	<b>33 231 \$</b>	<b>52 457 \$</b>	<b>32 664 \$</b>	<b>11 378 \$</b>	<b>490 \$</b>	<b>130 220 \$</b>

<sup>1</sup> Les expositions au risque de crédit liées aux filiales d'assurance de la Banque ont été exclues. Les instruments financiers détenus par les filiales d'assurance se composent principalement de valeurs mobilières disponibles à la vente et de valeurs mobilières désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, qui sont comptabilisées à la juste valeur dans le bilan consolidé.

## NOTE 32 : FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

La Banque gère ses fonds propres conformément aux lignes directrices établies par le BSIF. Les lignes directrices sur les fonds propres réglementaires évaluent les fonds propres compte tenu des risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels. La Banque applique plusieurs directives, procédures et contrôles en matière de fonds propres pour réaliser ses objectifs.

La Banque a entre autres comme objectifs :

- Posséder une structure de fonds propres appropriée, comme déterminée par :
  - la prise de position de la Banque en matière d'appétit de risque;
  - les exigences en matière de fonds propres définies par les organismes de réglementation pertinents;
  - l'évaluation interne des besoins de fonds propres effectuée par la Banque, selon les niveaux d'appétit de risque de la Banque.
- Obtenir le coût moyen pondéré le plus économiquement réalisable pour les fonds propres (après impôts), tout en préservant une composition appropriée d'éléments de fonds propres afin de respecter les niveaux de capitalisation cibles.
- S'assurer d'avoir facilement accès à des sources de fonds propres appropriés, à un coût raisonnable, afin de :
  - protéger la Banque d'événements inattendus;
  - faciliter les acquisitions; ou
  - appuyer l'expansion des affaires.
- Conserver de solides notations externes afin de gérer le coût global de financement de la Banque et de maintenir l'accessibilité au financement requis.

Le total des fonds propres de la Banque se compose de deux catégories de fonds propres approuvées en vertu des lignes directrices sur les fonds propres réglementaires du BSIF.

Les fonds propres de première catégorie comprennent des éléments tels que les actions ordinaires et les actions privilégiées, les bénéfices non répartis, le surplus d'apport, les instruments innovateurs de fonds propres et les participations ne donnant pas le contrôle admissibles dans des filiales. Les fonds propres de première catégorie sont diminués d'éléments tels que les écarts d'acquisition et les actifs nets incorporels (dépassant la limite de 5 %), 50 % des déficits de provisionnement relatifs aux portefeuilles reposant sur l'approche fondée sur les notations internes (NI), 50 % des participations importantes et des déductions des placements dans des titrisations.

Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent des éléments tels que la provision générale pour les portefeuilles standard et les billets et débetures subordonnés. Les fonds propres de deuxième catégorie sont diminués d'éléments tels que 50 % des déficits de provisionnement relatifs aux portefeuilles reposant sur l'approche NI, 50 % des participations importantes et des participations dans des filiales d'assurance et des déductions des placements dans des titrisations.

Aux fins des fonds propres réglementaires, les filiales d'assurance continuent d'être déconsolidées et présentées comme une déduction des fonds propres de deuxième catégorie. Les filiales d'assurance sont assujetties à leurs propres normes de communication en matière d'adéquation des fonds propres selon la ligne directrice du BSIF sur le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent, et le test du capital minimal. À l'heure actuelle, aux fins des fonds propres réglementaires, toutes les entités de la Banque sont soit consolidées, soit déduites du capital, et aucun excédent de capital provenant d'une entité n'est constaté.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2011, la Banque s'est conformée à la ligne directrice du BSIF sur les ratios de fonds propres et le ratio de l'actif par rapport aux fonds propres. Cette ligne directrice repose sur le «Dispositif révisé de convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres» (Bâle II), émis par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. La situation des fonds propres réglementaires de la Banque aux 31 octobre était comme suit :

### Situation des fonds propres réglementaires

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2011	2010
Fonds propres de première catégorie	28 503 \$	24 386 \$
Ratio des fonds propres de première catégorie <sup>1</sup>	13,0 %	12,2 %
Total des fonds propres <sup>2</sup>	34 978 \$	31 070 \$
Ratio du total des fonds propres <sup>3</sup>	16,0 %	15,5 %
Ratio de l'actif par rapport aux fonds propres <sup>4</sup>	17,2	17,5

<sup>1</sup> Le ratio des fonds propres de première catégorie est calculé comme le total des fonds propres de première catégorie divisé par les actifs pondérés en fonction des risques.

<sup>2</sup> Le total des fonds propres comprend les fonds propres de première et de deuxième catégories.

<sup>3</sup> Le ratio du total des fonds propres est calculé comme le total des fonds propres divisé par les actifs pondérés en fonction des risques.

<sup>4</sup> Le ratio de l'actif par rapport aux fonds propres est calculé comme le total de l'actif plus les instruments de crédit hors bilan, tels que certaines lettres de crédit et garanties, moins les placements dans des sociétés liées, les écarts d'acquisition et les actifs nets incorporels, divisé par le total des fonds propres rajusté.

Les cibles du BSIF pour les banques canadiennes à l'égard de leur ratio des fonds propres de première catégorie et de leur ratio du total des fonds propres sont de respectivement 7 % et 10 %.

### **NOTE 33 : GESTION DES RISQUES**

Les politiques et les procédures relatives à la gestion des risques de la Banque sont présentées dans le rapport de gestion. Les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion, en ce qui a trait aux risques de crédit, de marché et d'illiquidité, font partie intégrante des états financiers consolidés de 2011.

### **NOTE 34 : TRANSITION AUX IFRS**

Comme indiqué à la note 1, la Banque basculera aux IFRS pour les périodes intermédiaires et annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011. La Banque est tenue de préparer un bilan d'ouverture selon les IFRS au 1<sup>er</sup> novembre 2010, soit la date de transition aux IFRS, qui représente pour la Banque le point de départ de la présentation de l'information financière conformément aux IFRS.

En préparant son bilan d'ouverture selon les IFRS au 1<sup>er</sup> novembre 2010, la Banque a appliqué les exigences de l'IFRS 1. Selon l'IFRS 1, les premiers adoptants doivent appliquer de manière rétrospective l'ensemble des IFRS en vigueur. La norme prévoit cependant certaines exemptions facultatives et exceptions obligatoires à l'application rétrospective et intégrale des IFRS, comme il est décrit en détail aux présentes. Les exceptions obligatoires pertinentes comprennent :

- la décomptabilisation des instruments financiers (titrisations);
- la comptabilité de couverture.

Les exemptions facultatives dont la Banque s'est prévalu comprennent :

- les avantages sociaux;
- les regroupements d'entreprises;
- la désignation des instruments financiers;
- les pertes de change cumulées des établissements étrangers.

Les autres ajustements ci-dessous se rapportent tous aux différences entre les PCGR du Canada et les IFRS. Les estimations faites par la Banque selon les IFRS sont conformes à celles qui ont été faites selon les PCGR du Canada à la même date, ajustées pour tenir compte des différences entre les méthodes comptables.



Le tableau suivant présente un rapprochement du bilan d'ouverture de la Banque selon les PCGR du Canada et selon les IFRS.

### Rapprochement du bilan consolidé selon les PCGR du Canada et selon les IFRS

(en millions de dollars canadiens)

AU

1<sup>er</sup> novembre 2010

PCGR du Canada	Incidence de la transition aux IFRS <sup>1</sup>				IFRS
	Exceptions obligatoires aux termes de l'IFRS 1	Exemptions facultatives aux termes de l'IFRS 1	Autres ajustements	Modifications apportées à la présentation <sup>2</sup>	
<b>ACTIF</b>					<b>ACTIF</b>
Encaisse et montants à recevoir de banques	2 574 \$	-	-	-	2 574 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	19 136	-	-	-	19 136
	21 710	-	-	-	21 710
<b>Valeurs mobilières</b>					
Détenues à des fins de transaction	59 542	5 494	-	(795)	63 695
	-	-	-	51 470	51 470
	-	(918)	-	3 068	2 150
Disponibles à la vente	102 355	(25 727)	9 936	123	86 687
Détenues jusqu'à leur échéance	9 715	-	(9 715)	-	-
	171 612	(21 151)	221	(672)	204 002
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>	50 658	-	-	-	50 658
<b>Prêts</b>					<b>Prêts</b>
Prêts hypothécaires résidentiels	71 482	65 211	22	(384)	136 181
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	100 821	-	-	6 554	107 371
Cartes de crédit	8 870	-	-	-	8 870
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	83 398	-	-	(74)	83 205
Titres de créance classés comme prêts	7 591	-	-	-	7 591
	272 162	65 211	22	6 096	343 218
Provision pour pertes sur prêts	(2 309)	-	-	-	(2 309)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	269 853	65 211	22	6 096	340 909
<b>Divers</b>					<b>Divers</b>
Engagements de clients au titre d'acceptations	7 757	-	-	-	7 757
Participation dans TD Ameritrade	5 485	-	-	(47)	5 438
Dérivés <sup>2</sup>	51 675	(220)	-	15	(51 470)
Écarts d'acquisition	14 460	-	(2 147)	-	12 313
Autres actifs incorporels	2 093	-	(289)	-	1 804
Terrains, constructions, matériel et mobilier	4 247	-	2	-	4 249
Impôts à recevoir	-	-	-	623	623
Actifs d'impôts futurs	-	299	297	249	1 045
Autres actifs	19 995	656	(829)	(199)	16 901
	105 712	735	(2 966)	18	(53 369)
<b>Total de l'actif</b>	<b>619 545 \$</b>	<b>44 795</b>	<b>(2 723)</b>	<b>5 442</b>	<b>350</b>
					<b>667 409 \$</b>

<sup>1</sup> Se reporter aux notes suivant le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS pour obtenir une description des différences en matière d'évaluation et de présentation entre les PCGR du Canada et les IFRS.

<sup>2</sup> Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la nouvelle présentation selon les IFRS adoptée à la date de transition.

## Rapprochement du bilan consolidé selon les PCGR du Canada et selon les IFRS

(en millions de dollars canadiens)

Au

1<sup>er</sup> novembre 2010

PCGR du Canada	Incidence de la transition aux IFRS <sup>1</sup>				Modifications apportées à la présentation <sup>3</sup>	IFRS
	Exceptions obligatoires aux termes de l'IFRS 1	Exemptions facultatives aux termes de l'IFRS 1	Autres ajustements			
<b>PASSIF</b>						<b>PASSIF</b>
	– \$	–	–	–	22 991 \$	22 991 \$
	–	–	–	–	52 552	52 552
	–	27 256	–	–	–	27 256
	–	–	–	31	–	31
	–	27 256	–	31	75 543	102 830
<b>Dépôts</b>						<b>Dépôts</b>
Particuliers	249 251	–	–	–	–	249 251
Banques	12 508	–	–	(7)	–	12 501
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	145 221	–	–	(2 100)	–	143 121
Détenus à des fins de transaction <sup>3</sup>	22 991	–	–	–	(22 991)	–
	429 971	–	–	(2 107)	(22 991)	404 873
<b>Divers</b>						<b>Divers</b>
Acceptations	7 757	–	–	–	–	7 757
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	23 695	–	–	(4)	–	23 691
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	25 426	(3 235)	–	–	–	22 191
Dérivés <sup>3</sup>	53 685	(1 101)	–	(32)	(52 552)	–
	–	23 078	–	–	–	23 078
	–	–	–	–	440	440
Impôts sur les bénéfices exigibles	352	63	–	3	623	1 041
Passifs d'impôts futurs	460	77	(45)	79	200	771
Autres passifs	21 316	(928)	159	6 056	(913)	25 690
	132 691	17 954	114	6 102	(52 202)	104 659
<b>Billets et débiteures subordonnés</b>	12 506	–	(2)	(255)	–	12 249
<b>Passif au titre des actions privilégiées</b>	582	–	–	–	–	582
<b>Passif au titre des titres de fiducie de capital</b>	–	–	–	2 344	–	2 344
<b>Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales<sup>3</sup></b>	1 493	–	–	–	(1 493)	–
<b>Total du passif, y compris les participations ne donnant pas le contrôle</b>	577 243	45 210	112	6 115	(1 143)	627 537
<b>AVOIR DES ACTIONNAIRES</b>						<b>CAPITAUX PROPRES</b>
Actions ordinaires	16 730	–	(926)	–	–	15 804
Actions privilégiées	3 395	–	–	–	–	3 395
Actions autodétenues – ordinaires	(91)	–	–	–	–	(91)
Actions autodétenues – privilégiées	(1)	–	–	–	–	(1)
Surplus d'apport	305	–	(85)	15	–	235
Bénéfices non répartis <sup>2</sup>	20 959	(513)	(4 936)	(729)	–	14 781
Cumul des autres éléments du résultat étendu <sup>2</sup>	1 005	98	3 112	41	–	4 256
	42 302	(415)	(2 835)	(673)	–	38 379
	–	–	–	–	1 493	1 493
<b>Total de l'avoir des actionnaires</b>	42 302	(415)	(2 835)	(673)	1 493	39 872
<b>Total du passif et de l'avoir des actionnaires</b>	619 545 \$	44 795	(2 723)	5 442	350	667 409 \$
						<b>Total des capitaux propres</b>
						<b>Total du passif et des capitaux propres</b>

<sup>1</sup> Se reporter aux notes suivant le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS pour obtenir une description des différences en matière d'évaluation et de présentation entre les PCGR du Canada et les IFRS.

<sup>2</sup> Sont inclus dans les exemptions facultatives selon l'IFRS 1 des ajustements liés au choix que la Banque a fait à l'égard du cumul des écarts de conversion de 2 947 millions de dollars. Comme il est indiqué à la note 34 f), cet ajustement n'a eu aucune incidence nette sur les capitaux propres.

<sup>3</sup> Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la nouvelle présentation selon les IFRS adoptée à la date de transition.

Le tableau suivant présente un rapprochement des capitaux propres de la Banque selon les PCGR du Canada et selon les IFRS au 1<sup>er</sup> novembre 2010.

### Rapprochement des capitaux propres consolidés selon les PCGR du Canada et les IFRS

(en millions de dollars canadiens)

Rubrique	Au 1 <sup>er</sup> novembre 2010	\$
<b>Capitaux propres selon les PCGR du Canada<sup>1</sup></b>		42 302
<b>Incidence de la transition aux IFRS</b>		
<b>Exception obligatoire aux termes de l'IFRS 1 :</b>		
Décomptabilisation des instruments financiers (titrisations)	(a)	(415)
Comptabilité de couverture	(b)	–
		(415)
<b>Exemptions facultatives aux termes de l'IFRS 1 :</b>		
Avantages sociaux	(c i)	(820)
Regroupements d'entreprises	(d)	(2 180)
Désignation d'instruments financiers	(e)	165
Écarts de conversion cumulatifs	(f)	–
		(2 835)
<b>Autres ajustements :</b>		
Commissions de montage	(g)	(391)
Consolidation	(h)	(82)
Avantages sociaux	(c ii)	(77)
Paievements fondés sur des actions	(i)	(107)
Impôts sur le résultat <sup>2</sup>	(j)	(72)
Titres de participation classés comme disponibles à la vente sans prix cotés	(k)	90
Divers	(l)	(34)
		(673)
<b>Différences en matière de présentation :</b>		
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	(m)	1 493
Incidence totale de la transition aux IFRS		(2 430)
<b>Capitaux propres selon les IFRS</b>		<b>39 872</b>

<sup>1</sup> Selon les PCGR du Canada, les «capitaux propres» étaient appelés «avoir des actionnaires» et ne tenaient pas compte des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales.

<sup>2</sup> Les impôts sur le résultat se rapportent à tous les ajustements découlant de l'IAS 12. Tous les autres ajustements sont nets d'impôts.

### DESCRIPTION DES PRINCIPALES DIFFÉRENCES EN MATIÈRE D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION ENTRE LES PCGR DU CANADA ET LES IFRS

Les principales différences entre les PCGR du Canada et les IFRS qui concernent la Banque sont décrites ci-dessous, y compris les choix qui ont été faits par la Banque et les modifications relatives à la présentation de ses états financiers.

#### a) Décomptabilisation des instruments financiers (titrisations) : exception obligatoire

La Banque a choisi d'appliquer de manière rétrospective les dispositions relatives à la décomptabilisation de l'IAS 39, *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*, aux transactions réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004. Conformément à un avis du BSIF publié en février 2011, les transactions réalisées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 n'ont pas été ajustées au moment de la transition aux IFRS, comme il est permis par l'IFRS 1. L'IFRS 1 permet à la Banque d'appliquer les dispositions relatives à la décomptabilisation de l'IAS 39 à l'ensemble des transactions réalisées avant une date choisie par la Banque, pour autant que celle-ci disposait de l'information nécessaire à l'application de l'IAS 39 au moment de la comptabilisation initiale de ces transactions.

Suivant les PCGR du Canada, la Banque a décomptabilisé des actifs financiers qui ont été transférés à une SA dans le cadre d'une titrisation lorsque le contrôle des actifs financiers a été transféré à des tiers et qu'une contrepartie autre que des droits de bénéficiaires dans les actifs financiers a été reçue. Un gain ou une perte à la vente des actifs financiers a été comptabilisé immédiatement dans les autres revenus, compte tenu de l'incidence des couvertures sur les actifs financiers vendus, le cas échéant. En outre, la Banque a conclu un swap de titrisation avec la Fiducie canadienne pour l'habitation relativement aux transferts à cette dernière de certains titres adossés à des créances hypothécaires aux termes du Programme d'obligations hypothécaires du Canada de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL). En vertu du swap de titrisation, la Banque reçoit les intérêts sur les titres adossés à des créances hypothécaires et s'engage à payer les intérêts sur les obligations hypothécaires du Canada à la Fiducie canadienne pour l'habitation. Ce swap a été comptabilisé à titre de dérivé selon les PCGR du Canada au moment de la vente. Le swap de titrisation exige aussi que la Banque établisse un compte distinct à des fins de réinvestissement (le «compte de réinvestissement de capital» ou «CRC») de tous les paiements reçus qui représentent un remboursement de capital afin que la Banque puisse faire face à l'obligation de remboursement du capital à l'échéance des obligations hypothécaires du Canada. Ce remboursement de capital est réinvesti dans certains placements permis par la fiducie établis par la Banque. Selon les PCGR du Canada, les transferts d'actifs financiers à la Fiducie canadienne pour l'habitation dans le cadre du programme de la SCHL constituaient des ventes et ont été décomptabilisés du bilan consolidé de la Banque.

Selon les PCGR du Canada, lorsque la Banque a titrisé des prêts hypothécaires avec la SCHL et a reçu un titre adossé à des créances hypothécaires qu'elle n'a pas vendu à un tiers, le titre obtenu demeure inscrit au bilan consolidé de la Banque et classé à titre de valeur mobilière disponible à la vente.

Selon les IFRS, la Banque décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de cet actif sont arrivés à échéance. Il peut aussi être approprié de recourir à la décomptabilisation lorsque le droit contractuel de recevoir des flux de trésorerie futurs de l'actif a été transféré, ou lorsque la Banque conserve les droits aux flux de trésorerie futurs de l'actif mais prend en charge l'obligation de payer ces flux de trésorerie à un tiers sous réserve de certains critères.

Quand la Banque transfère un actif financier, elle doit évaluer dans quelle mesure elle conserve les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré. Si la Banque conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle continue de comptabiliser l'actif, et le transfert est comptabilisé comme une opération de prêt garanti. Si la Banque transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle décomptabilise l'actif financier et comptabilise séparément en actifs ou en passifs tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert.

Si la Banque ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle décomptabilise l'actif lorsqu'elle n'a pas conservé le contrôle de l'actif financier. La Banque est considérée comme ayant abandonné le contrôle de l'actif financier si le cessionnaire a la capacité pratique de vendre l'actif financier transféré. Si la Banque conserve le contrôle de l'actif financier, elle continue de comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans l'actif financier.

En raison des différences entre les PCGR du Canada et les IFRS, la plupart des transferts d'actifs financiers titrisés qui étaient auparavant admissibles à la décomptabilisation en vertu des PCGR du Canada ne le seront plus en vertu des IFRS. Par exemple, certains transferts à la Fiducie canadienne pour l'habitation de titres adossés à des créances hypothécaires en vertu du programme d'obligations hypothécaires du Canada de la SCHL ne seront pas admissibles à la décomptabilisation. Ces transferts seront comptabilisés comme des opérations d'emprunt garanti aux termes des IFRS, ce qui donnera lieu à la comptabilisation de passifs de titrisation à l'égard du produit reçu au bilan consolidé de la Banque. Cette différence dans la comptabilisation selon les IFRS a entraîné les ajustements suivants aux états financiers consolidés selon les IFRS de la Banque :

- Les prêts hypothécaires titrisés présentés hors bilan selon les PCGR du Canada ont été inscrits au bilan consolidé de la Banque, entraînant une augmentation des prêts hypothécaires résidentiels, une hausse des prêts détenus à des fins de transaction et une baisse des droits conservés.
- Les passifs de titrisation qu'il n'était pas nécessaire de présenter selon les PCGR du Canada ont été comptabilisés au bilan consolidé de la Banque, ce qui a donné lieu à une augmentation des passifs de titrisation au coût amorti et des passifs de titrisation à la juste valeur.
- Le swap de titrisation auparavant comptabilisé selon les PCGR du Canada n'existe plus selon les IFRS, la partie payable du swap étant incluse dans les passifs de titrisation comptabilisés selon les IFRS. De la même façon, la partie à recevoir du swap est incluse dans les prêts hypothécaires titrisés inscrits au bilan consolidé selon les IFRS. La décomptabilisation du swap de titrisation au moment de la transition réduit les actifs ou les passifs dérivés figurant au bilan consolidé de la Banque.
- La Banque ne comptabilisera plus de gains ou de pertes de titrisation par suite du transfert d'actifs financiers qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation. Les gains et les pertes liés aux actifs comptabilisés au bilan consolidé de la Banque au moment de la transition ont été repris. Certains coûts de transaction qui étaient auparavant comptabilisés comme des gains ou des pertes de titrisation ont été capitalisés dans les passifs de titrisation.
- Les résultats non distribués se sont accrus en raison du revenu d'intérêts gagné sur les prêts hypothécaires titrisés qui ont été comptabilisés au bilan consolidé selon les IFRS de la Banque.
- Les résultats non distribués ont diminué en raison des frais d'intérêts inscrits à l'égard des passifs de titrisation qui ont été comptabilisés au bilan consolidé selon les IFRS de la Banque.
- Selon les IFRS, les actifs transférés au CRC ne sont plus admissibles à la décomptabilisation étant donné que la Banque conserve les risques et avantages inhérents à la propriété de ces actifs financiers. Ces actifs ont été inscrits au bilan consolidé de la Banque, causant l'augmentation des prêts hypothécaires résidentiels, l'accroissement des actifs détenus à des fins de transaction et la baisse de l'obligation liée aux valeurs mobilières mises en pension.
- Lorsque la Banque a tirisé des prêts hypothécaires avec la SCHL et a reçu un titre adossé à des créances hypothécaires qu'elle n'a pas vendu à un tiers, le titre adossé à des créances hypothécaires est demeuré inscrit au bilan de la Banque à titre de prêt hypothécaire. Ainsi, par suite de la transition aux IFRS, les valeurs mobilières disponibles à la vente ont enregistré une baisse et les prêts hypothécaires résidentiels, une hausse.

L'incidence totale sur le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS de la Banque est présentée dans le tableau ci-dessous :

#### **Incidence de la décomptabilisation d'instruments financiers**

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Au</i>
	1 <sup>er</sup> novembre 2010
<b>Augmentation/(diminution) de l'actif :</b>	
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	5 494 \$
Dérivés	(220)
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(918)
Valeurs mobilières disponibles à la vente	(25 727)
Prêts hypothécaires résidentiels	65 211
Actifs d'impôt différé	299
Autres actifs	656
<b>(Augmentation)/diminution du passif :</b>	
Passifs de titrisation à la juste valeur	(27 256)
Dérivés	1 101
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	3 235
Passifs de titrisation au coût amorti	(23 078)
Impôts sur le résultat exigibles	(63)
Passifs d'impôt différé	(77)
Autres passifs	928
<b>Augmentation/(diminution) des capitaux propres</b>	<b>(415) \$</b>

L'incidence totale s'est traduite par une baisse de 415 millions de dollars des capitaux propres d'ouverture selon les IFRS de la Banque, laquelle comprend une augmentation du cumul des autres éléments du résultat global de 25 millions de dollars et une baisse des résultats non distribués de 440 millions de dollars.

## **b) Comptabilité de couverture – exception obligatoire**

La comptabilité de couverture ne peut s'appliquer qu'aux relations de couverture qui répondent aux critères de la comptabilité de couverture selon les IFRS au moment de la transition aux IFRS. Toutes les relations de couverture qui sont admissibles à la comptabilité de couverture selon les IFRS ont été documentées à la date de transition.

Selon les PCGR du Canada, lorsqu'une option achetée sert d'instrument de couverture dans une relation de couverture de flux de trésorerie désignée comme étant admissible à la comptabilité de couverture, l'appréciation de l'efficacité peut reposer sur la valeur finale de l'option. Dans certains cas, une entité peut supposer qu'il n'y a pas d'inefficacité, et la variation totale de la juste valeur de l'option peut être comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu. Selon les IFRS, une entité doit précisément indiquer si la valeur temps est incluse dans une relation de couverture ou si elle en est exclue et doit apprécier l'efficacité de l'option. Si la valeur temps de l'option est exclue, les variations de la juste valeur de l'option découlant de la valeur temps sont comptabilisées directement en résultat net. À la date de transition, lorsque des options étaient désignées dans des relations de couverture de flux de trésorerie admissibles à la comptabilité de couverture, la Banque a exclu de la relation de couverture les variations de la juste valeur de l'option découlant de la valeur temps. L'incidence sur le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS de la Banque au 1<sup>er</sup> novembre 2010 s'est traduite par une augmentation des autres éléments du résultat global de 73 millions de dollars, et une diminution des résultats non distribués d'ouverture de 73 millions de dollars.

## **c) Avantages sociaux**

### **i) Avantages sociaux : exemption facultative**

La Banque a choisi de comptabiliser tout gain actuariel ou toute perte actuarielle non amorti(e) dans ses résultats non distribués d'ouverture selon les IFRS. L'incidence de ce choix sur le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS de la Banque au 1<sup>er</sup> novembre 2010 s'est traduite par une baisse des autres actifs de 933 millions de dollars, une hausse des actifs d'impôt différé de 309 millions de dollars, une augmentation des autres passifs de 196 millions de dollars et une diminution des résultats non distribués d'ouverture de 820 millions de dollars.

### **ii) Avantages sociaux : autres différences entre les PCGR du Canada et les IFRS**

#### **Date d'évaluation**

Selon les PCGR du Canada, l'obligation au titre des prestations définies et les actifs des régimes peuvent être évalués jusqu'à trois mois avant la date des états financiers pourvu que la date d'évaluation soit appliquée de manière uniforme. Aux termes de ce référentiel, la Banque évaluait l'obligation et les actifs de ses principaux régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires de retraite en date du 31 juillet.

Selon les IFRS, les évaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que les montants comptabilisés dans ses états financiers ne diffèrent pas de manière significative des montants qui seraient déterminés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Selon ce référentiel, la Banque évaluera les actifs et obligations de l'ensemble des régimes à prestations définies en date du 31 octobre.

#### **Régimes à prestations définies – coûts au titre des services passés**

Les PCGR du Canada ne font pas de différence entre la comptabilisation des avantages acquis et celle des avantages non acquis du coût des modifications de régime, le report et l'amortissement se faisant dans les deux cas sur la durée résiduelle moyenne prévue d'activité des membres du régime.

Les IFRS exigent que le coût des modifications de régime soit comptabilisé immédiatement en résultat lorsqu'il se rapporte aux avantages acquis; sinon, il est comptabilisé sur le reste de la période d'acquisition des droits.

#### **Régimes à prestations définies – test de plafonnement de la valeur de l'actif**

Selon les PCGR du Canada, lorsqu'un régime à prestations définies donne lieu à un actif de régime de retraite payé d'avance, une provision pour moins-value est comptabilisée pour tout excédent de l'actif en cause sur les avantages que la Banque devrait réaliser.

Selon les IFRS, l'actif de régime de retraite payé d'avance est assujéti à un plafonnement qui limite la valeur de l'actif inscrit au bilan consolidé au montant recouvrable par des remboursements de cotisations ou des exonérations de cotisations futures.

En outre, selon les PCGR du Canada, la Banque n'est pas tenue de comptabiliser les déficits de capitalisation réglementaire. Selon les IFRS, la Banque devra comptabiliser un passif équivalant à la valeur actualisée de l'ensemble des paiements futurs en trésorerie nécessaires pour éliminer tout déficit de capitalisation réglementaire au titre des régimes d'avantages sociaux futurs.

#### **Régimes à prestations définies – affectation des droits à prestations aux périodes de service**

Selon les PCGR du Canada, dans le cas d'un régime à prestations définies autre qu'un régime de retraite, le montant de l'obligation au titre des avantages sociaux futurs est attribué linéairement à chacune des années de service comprises dans la période d'attribution, à moins que les dispositions du régime ne prévoient l'attribution d'un montant de prestations significativement plus élevé aux premières années de service des salariés, auquel cas, le montant de l'obligation est attribué en fonction des dispositions du régime.

Selon les IFRS, les droits à prestations sont attribués à des périodes de service en fonction des dispositions du régime ou sur une base linéaire à compter de la date à laquelle leur temps de service commence à générer des droits à prestations jusqu'à la date à laquelle les services supplémentaires rendus par le membre du personnel ne généreront pas un montant significatif de droits à prestations supplémentaires, à l'exception de ce qui pourrait résulter d'augmentations de salaire futures. Pour le principal régime d'avantages complémentaires de retraite de la Banque, les droits à prestations ne sont pas acquis avant que certains critères ne soient satisfaits. Ainsi, la période d'attribution sera plus courte selon les IFRS, ce qui entraînera une diminution du passif au titre des prestations constituées au moment de la transition aux IFRS.

L'incidence de ces autres différences en matière d'avantages sociaux entre les PCGR du Canada et les IFRS sur le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS de la Banque au 1<sup>er</sup> novembre 2010 s'est traduite par une baisse des autres actifs de 95 millions de dollars, une hausse des actifs d'impôt différé de 26 millions de dollars, une augmentation des autres passifs de 8 millions de dollars et une diminution des résultats non distribués d'ouverture de 77 millions de dollars.

#### **d) Regroupements d'entreprises : exemption facultative**

Comme il est permis aux termes des dispositions transitoires des IFRS, la Banque a choisi d'appliquer l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (IFRS 3), à tous les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007. Certaines différences existent entre les IFRS et les PCGR du Canada quant à la détermination de la répartition du prix d'acquisition. Les principales différences sont décrites ci-dessous.

Selon les PCGR du Canada, un placement dans une filiale qui est acquise en au moins deux étapes est habituellement appelé «acquisition par étapes». Chaque transaction est comptabilisée comme un achat en plusieurs étapes et inscrite à la juste valeur de l'actif net acquis à chacune des étapes. Selon les IFRS, la comptabilisation des acquisitions par étapes diffère selon qu'il survient ou non un changement de contrôle. Dans le cas d'un changement de contrôle, l'acquéreur réévalue toute participation déjà détenue à sa juste valeur à la date d'acquisition et comptabilise tout gain ou toute perte en résultant au compte de résultat. Toute transaction ultérieure visant l'obtention du contrôle est inscrite à titre d'opération portant sur les capitaux propres.

Selon les PCGR du Canada, les actions émises à titre de contrepartie sont évaluées à leur cours sur une durée raisonnable avant et après la date à laquelle sont convenues et annoncées les conditions du regroupement d'entreprises. Selon les IFRS, les actions émises à titre de contrepartie sont évaluées à leur cours à la date de conclusion de l'acquisition.

En vertu des PCGR du Canada, les frais de restructuration d'un acquéreur pour sortir d'une activité, ou encore mettre fin à l'emploi ou relocaliser des employés, sont comptabilisés à titre de passif dans la répartition du prix d'acquisition. Selon les IFRS, ces frais sont généralement passés en charges à mesure qu'ils sont engagés et sont exclus de la répartition du prix d'acquisition.

Les frais directement liés à l'acquisition (c.-à-d., les commissions d'apporteurs d'affaires, les honoraires de conseillers, de juristes, etc.) sont inclus dans la répartition du prix d'acquisition selon les PCGR du Canada, tandis que selon les IFRS, ils sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés et sont exclus de la répartition du prix d'acquisition.

Les PCGR du Canada exigent qu'une contrepartie conditionnelle soit comptabilisée lorsque le montant peut en être raisonnablement estimé à la date d'acquisition et que l'issue peut être établie hors de tout doute raisonnable, tandis que les IFRS exigent qu'une contrepartie conditionnelle soit immédiatement comptabilisée à la juste valeur dans la répartition du prix d'acquisition et soit réévaluée au fil de l'évolution des événements et des circonstances par le biais du résultat net.

L'incidence des différences entre les PCGR du Canada et les IFRS sur le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS de la Banque est présentée dans le tableau ci-dessous.

#### **Regroupements d'entreprises : exemption facultative**

(en millions de dollars canadiens)

	Au 1 <sup>er</sup> novembre 2010
<b>Augmentation/(diminution) de l'actif :</b>	
Valeurs mobilières disponibles à la vente	(1) \$
Goodwill	(2 147)
Prêts hypothécaires résidentiels	22
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	–
Immobilisations incorporelles	(289)
Terrains, constructions, matériel et autres actifs amortissables	2
Actifs d'impôt différé	(12)
Autres actifs	104
<b>(Augmentation)/diminution du passif :</b>	
Passifs d'impôt différé	102
Autres passifs	37
Billets et débiteures subordonnés	2
<b>Augmentation (diminution) des capitaux propres</b>	<b>(2 180) \$</b>

L'incidence totale des choix liés aux regroupements d'entreprises s'est traduite par une baisse de 2 180 millions de dollars des capitaux propres d'ouverture selon les IFRS de la Banque, laquelle comprend une diminution des actions ordinaires de 926 millions de dollars; une baisse du surplus d'apport de 85 millions de dollars et une diminution des résultats non distribués de 1 169 millions de dollars.

#### **e) Désignation d'instruments financiers : exemption facultative**

Selon l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, les entités ne sont autorisées à effectuer des désignations qu'au moment de la comptabilisation initiale. L'IFRS 1 offre aux entités la possibilité d'effectuer des désignations à la date de transition aux IFRS, à condition que l'actif ou le passif remplisse certains critères établis selon les IFRS à cette date.

La Banque a désigné certains actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance comme actifs financiers disponibles à la vente. L'incidence de cette désignation sur le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS de la Banque au 1<sup>er</sup> novembre 2010 a été une augmentation des valeurs mobilières disponibles à la vente de 9 937 millions de dollars, une diminution des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance de 9 715 millions de dollars, une hausse des passifs d'impôt différé de 57 millions de dollars et un accroissement des capitaux propres d'ouverture de 165 millions de dollars. L'incidence totale de la désignation d'instruments financiers sur les capitaux propres d'ouverture de la Banque comprend une augmentation du cumul des autres éléments du résultat global de 165 millions de dollars et aucune variation des résultats non distribués.

**f) Écarts de conversion cumulatifs : exemption facultative**

Au moment de la transition, la Banque a choisi de reclasser dans les résultats non distribués l'ensemble du cumul des écarts de conversion ayant trait à ses établissements étrangers, compte tenu des activités de couverture qui étaient inscrites dans les autres éléments du résultat global. La Banque a donc retiré des autres éléments du résultat global pour le reclasser dans les résultats non distribués le solde intégral de 2 947 millions de dollars du cumul des pertes de change à la date de transition, sans incidence nette sur les capitaux propres.

**g) Coûts de montage de prêts : autres différences entre les PCGR du Canada et les IFRS**

Selon les PCGR du Canada, les coûts directement attribuables au montage d'un prêt, y compris les coûts d'engagement, étaient reportés et comptabilisés comme un rajustement du rendement du prêt sur la durée prévue de celui-ci au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les IFRS exigent que les coûts de montage soient à la fois directement attribuables au montage du prêt et représentent des coûts supplémentaires pour pouvoir être reportés et comptabilisés comme un ajustement du rendement sur la durée prévue du prêt. Au moment de la transition aux IFRS, certains coûts qui pouvaient auparavant être reportés aux termes des PCGR du Canada ont été passés en charges dans les résultats non distribués, car ils ne sont pas considérés comme des coûts de montage supplémentaires. L'incidence de cette différence sur le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS de la Banque au 1<sup>er</sup> novembre 2010 s'est traduite par une baisse des prêts de 458 millions de dollars et des autres actifs de 88 millions de dollars, une augmentation des actifs d'impôt différé de 155 millions de dollars et une diminution des résultats non distribués d'ouverture de 391 millions de dollars.

**h) Consolidation : autres différences entre les PCGR du Canada et les IFRS**

Le contrôle et la consolidation d'une entité sont déterminés selon deux modèles différents en vertu des PCGR du Canada. Le modèle des droits variables s'applique lorsqu'une entité détient un droit variable dans une entité à détenteurs de droits variables (EDDV). Si l'entité n'est pas une EDDV, la consolidation est déterminée selon le modèle des droits de vote, selon lequel les droits de vote ou des critères de gouvernance établissent quelle partie doit consolider l'entité. En outre, les entités qui sont structurées de façon à présenter des caractéristiques précises, comme les structures d'accueil admissibles (SAA), sont exclues du périmètre de consolidation.

Les lignes directrices des IFRS sur la consolidation reposent sur les principes de contrôle. Le contrôle se définit comme le pouvoir de diriger les méthodes financières et opérationnelles d'une entité afin de tirer des avantages de ses activités. Le contrôle peut être manifeste, notamment quand une partie détient la majorité des droits de vote. Lorsque le contrôle n'est pas manifeste, comme pour une SA, la consolidation repose sur une évaluation globale de tous les faits pertinents, y compris les risques et les avantages. Habituellement, la partie à qui revient la majorité des avantages ou de l'exposition au risque résiduel doit consolider l'entité. Le concept de SAA, existant dans les PCGR du Canada, n'existe pas dans les IFRS.

Selon les IFRS, la Banque devra consolider certaines entités qui n'étaient pas consolidées selon les PCGR du Canada, notamment de certaines SAA et diverses structures de financement. La consolidation d'entités auparavant non consolidées s'est traduite par une hausse des actifs, des passifs et des participations ne donnant pas le contrôle, comme présenté dans le tableau ci-dessous.

**Consolidation : autres ajustements**

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Au</i>
	1 <sup>er</sup> novembre 2010
<b>Augmentation/(diminution) de l'actif :</b>	
Prêts et valeurs mobilières détenus à des fins de transaction et autres	(795) \$
Dérivés	15
Valeurs mobilières disponibles à la vente	(5)
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	6 554
Actifs d'impôt différé	21
Autres actifs	(9)
<b>(Augmentation)/diminution du passif :</b>	
Dérivés	1
Dépôts de banques	7
Dépôts des entreprises et des gouvernements	2 100
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	4
Impôts sur le résultat exigibles	3
Autres passifs	(5 889)
Billets et débentures subordonnés	255
Passif au titre des titres de fiducie de capital	(2 344)
<b>Augmentation/(diminution) des capitaux propres</b>	<b>(82) \$</b>

Comme il est présenté dans le tableau ci-dessus, l'incidence totale de la consolidation s'est traduite par une baisse de 82 millions de dollars des capitaux propres d'ouverture de la Banque, laquelle comprend une baisse du surplus d'apport de 1 million de dollars et une diminution des résultats non distribués d'ouverture de 81 millions de dollars.

**i) Paiements fondés sur des actions : autres différences entre les PCGR du Canada et les IFRS**

Selon les PCGR du Canada, le coût des paiements fondés sur des actions est comptabilisé à compter de la date à laquelle les attributions ont été consenties sur la période de service requise pour les employés pour être entièrement admissibles aux attributions.

Selon les IFRS, le coût des paiements fondés sur des actions est comptabilisé au cours de la période de prestation de service par un employé en vue d'acquiescer ses droits à l'attribution. Cela comprend une période précédant la date de l'attribution pendant laquelle l'employé est considéré comme ayant rendu un service en vue de l'attribution. En vertu des PCGR du Canada, la Banque ne comptabilisait pas de charge avant la date d'attribution.

L'incidence de cette différence sur le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS de la Banque au 1<sup>er</sup> novembre 2010 s'est traduite par une hausse des actifs d'impôt différé de 44 millions de dollars, une augmentation des autres passifs de 151 millions de dollars et une diminution des capitaux propres d'ouverture de 107 millions de dollars. L'incidence totale sur les capitaux propres d'ouverture de la Banque s'est traduite par une augmentation du surplus d'apport de 16 millions de dollars, une diminution du cumul des autres éléments du résultat global de 10 millions de dollars et une baisse des résultats non distribués d'ouverture de 113 millions de dollars.

En vertu des IFRS, un nouvel adoptant est encouragé à appliquer, sans y être tenu, la norme IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, aux passifs résultant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions, qui ont été réglés avant la date de transition aux IFRS et aux instruments de capitaux propres dont les droits n'étaient pas acquis au moment de la transition. La Banque s'est prévaluée de cette exemption et n'a pas appliqué l'IFRS 2 aux passifs qui ont été réglés avant la date de transition ni aux instruments financiers dont les droits étaient acquis au 1<sup>er</sup> novembre 2010.

**j) Impôts sur le résultat : autres différences entre les PCGR du Canada et les IFRS**

Les ajustements liés aux impôts sur le résultat découlent des différences dans la comptabilisation des impôts sur le résultat entre les PCGR du Canada et les IFRS ainsi que de l'incidence fiscale de tous les autres ajustements de transition.

**i) Ajustements liés aux différences entre les normes relatives à la comptabilisation des impôts sur le résultat**

Selon les PCGR du Canada, le passif d'impôt différé lié aux placements de la Banque dans des entreprises associées est calculé selon l'hypothèse que les écarts temporaires se résorberont par la cession du placement, à moins qu'il n'y ait une preuve convaincante que les écarts temporaires se résorberont par la réception de dividendes.

Selon les IFRS, à moins qu'il n'y ait une preuve que le placement sera cédé dans un avenir proche, le passif d'impôt différé relatif à ces différences temporelles est calculé en supposant qu'il sera recouvré par la réception de dividendes.

L'incidence de cette différence sur le bilan consolidé de la Banque au 1<sup>er</sup> novembre 2010 s'est traduite par une augmentation des actifs d'impôt différé de 1 million de dollars, une hausse des passifs d'impôt différé de 73 millions de dollars, et une diminution des capitaux propres d'ouverture de 72 millions de dollars. L'incidence totale sur les capitaux propres de la Banque comprend une augmentation du cumul des autres éléments du résultat global de 6 millions de dollars et une baisse des résultats non distribués d'ouverture de 78 millions de dollars.

**ii) Incidence fiscale des autres ajustements liés au rapprochement entre les PCGR du Canada et les IFRS**

Les différences quant aux impôts sur le résultat comprennent l'incidence de la comptabilisation, le cas échéant, de l'incidence fiscale reportée sur les ajustements de transition entre les PCGR du Canada et les IFRS. L'incidence sur le bilan consolidé de la Banque est présentée dans l'ensemble de la présente note.

**k) Valeurs mobilières classées disponibles à la vente : autres différences entre les PCGR du Canada et les IFRS**

Les PCGR du Canada exigent que les titres de participation classés comme disponibles à la vente qui n'ont pas de prix coté soient constatés au coût. Les IFRS exigent que ces titres de participation soient comptabilisés à la juste valeur lorsque celle-ci est fiable.

L'incidence de cette différence sur le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS de la Banque au 1<sup>er</sup> novembre 2010 s'est traduite par une augmentation des valeurs mobilières disponibles à la vente de 128 millions de dollars, une augmentation des passifs d'impôt différé de 38 millions de dollars et une augmentation des capitaux propres d'ouverture de 90 millions de dollars. L'incidence totale sur les capitaux propres d'ouverture de la Banque comprend une augmentation du cumul des autres éléments du résultat global de 90 millions de dollars et aucune variation des résultats non distribués.

**l) Divers : Autres différences entre les PCGR du Canada et les IFRS**

Les autres différences des IFRS se rapportent surtout à la comptabilisation de l'écart de change à l'égard des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et des valeurs mobilières disponibles à la vente. L'incidence totale sur les capitaux propres d'ouverture selon les IFRS a été une diminution de 34 millions de dollars, y compris une augmentation de 11 millions de dollars des résultats non distribués et une diminution de 45 millions de dollars du cumul des autres éléments du résultat global.



**m) Sommaire des principales différences entre les PCGR du Canada et les IFRS en matière de présentation des états financiers**

**Reclassement des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales**

Selon les PCGR du Canada, les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales sont présentées dans un poste au-dessus des capitaux propres. Selon les IFRS, les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales sont classées comme une composante des capitaux propres, mais présentées distinctement de l'avoir des actionnaires de la Banque.

L'incidence de cette différence en matière de présentation sur le bilan consolidé de la Banque au 1<sup>er</sup> novembre 2010 s'est traduite par une baisse des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales de 1 493 millions de dollars et par une augmentation des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales classées dans les capitaux propres de 1 493 millions de dollars.

**Reclassement des provisions**

Selon les PCGR du Canada, des provisions liées aux passifs éventuels ont été comptabilisées dans les autres passifs au bilan consolidé selon les PCGR du Canada de la Banque. Celles-ci ont été reclassées dans un poste distinct du bilan consolidé d'ouverture de la Banque selon les IFRS.

**NOTE 35 : ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN**

**Acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada**

Le ou vers le 1<sup>er</sup> décembre 2011, la Banque devrait conclure l'acquisition de la quasi-totalité du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada, filiale en propriété exclusive de la Bank of America Corporation, ainsi que de certains autres actifs et passifs. Au moment de la clôture, la Banque versera une prime d'environ 75 millions de dollars pour le portefeuille qui devrait totaliser quelque 7,8 milliards de dollars au 1<sup>er</sup> décembre 2011. L'acquisition sera comptabilisée selon la méthode de l'acquisition.